

Direction des bibliothèques

AVIS

Ce document a été numérisé par la Division de la gestion des documents et des archives de l'Université de Montréal.

L'auteur a autorisé l'Université de Montréal à reproduire et diffuser, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, et exclusivement à des fins non lucratives d'enseignement et de recherche, des copies de ce mémoire ou de cette thèse.

L'auteur et les coauteurs le cas échéant conservent la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent ce document. Ni la thèse ou le mémoire, ni des extraits substantiels de ce document, ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans l'autorisation de l'auteur.

Afin de se conformer à la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels, quelques formulaires secondaires, coordonnées ou signatures intégrées au texte ont pu être enlevés de ce document. Bien que cela ait pu affecter la pagination, il n'y a aucun contenu manquant.

NOTICE

This document was digitized by the Records Management & Archives Division of Université de Montréal.

The author of this thesis or dissertation has granted a nonexclusive license allowing Université de Montréal to reproduce and publish the document, in part or in whole, and in any format, solely for noncommercial educational and research purposes.

The author and co-authors if applicable retain copyright ownership and moral rights in this document. Neither the whole thesis or dissertation, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms, contact information or signatures may have been removed from the document. While this may affect the document page count, it does not represent any loss of content from the document.

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

LES PERSONNES QUI RÉSIDENT SEULES AU CANADA EN 1871, 1881 ET 1901

PAR

MARYSE DION TREMBLAY

DÉPARTEMENT DE DÉMOGRAPHIE FACULTÉ DES ARTS ET SCIENCES

MÉMOIRE PRÉSENTÉ À LA FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES EN VUE DE L'OBTENTION DU GRADE DE MAÎTRE ES SCIENCES EN DÉMOGRAPHIE

AOÛT 2008

© MARYSE DION TREMBLAY, 2008



UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

CE MÉMOIRE INTITULÉ:

LES PERSONNES QUI RÉSIDENT SEULES AU CANADA EN 1871, 1881 ET 1901

PRÉSENTÉ PAR:

MARYSE DION TREMBLAY

A ÉTÉ ÉVALUÉ PAR UN JURY COMPOSÉ DES PERSONNES SUIVANTES:

SOLÈNE LARDOUX Présidente-rapporteuse

LISA Y. DILLON Directrice de recherche

DANIELLE GAUVREAU Membre du jury

RÉSUMÉ

Cette étude basée sur les recensements canadiens de 1871, 1881 et 1901 permet d'identifier certains facteurs démographiques et socio-culturels pouvant jouer un rôle sur la propension des Canadiens et les Canadiennes de l'époque à résider seuls.

Peu d'individus résidaient seuls à la fin du XIXè siècle; toutefois, nos analyses ont mis en évidence deux grands groupes. Le premier groupe, le plus important en terme d'effectifs, est composé des veuves ayant passé le cap de la cinquantaine. Les hommes célibataires à l'aube de la quarantaine forment le second groupe. Leur distribution atypique à travers le territoire canadien reflète l'importance de l'industrie minière de l'époque. Chez les deux groupes, le fait d'être né à l'extérieur du pays augmente la propension à vivre seul.

L'exploration des données supplémentaires fournies par le recensement de 1901 a permis de préciser le portrait des veuves seules en terme d'alphabétisation, de catégorie d'emploi et d'accès à la propriété. L'analyse de ces caractéristiques particulières laisse transparaître une indépendance notable chez ces femmes.

L'augmentation des effectifs de personnes seules d'un recensement à l'autre n'a pas été identifiée. Pour leur part, les dynamiques et les circonstances précises déterminant le choix ou l'obligation de résider seul restent floues, étant donné le caractère transversal inhérent aux recensements.

Mots-clés: personnes seules, recensements canadiens, démograhie historique, XIXè siècle, veuves, structure de ménage

ABSTRACT

This study, based on the 1871, 1881 and 1901 Censuses of Canada, identifies the demographic and socio-cultural factors which influenced the propensity of Canadian men and women of this era to reside alone.

Few individuals lived alone at the end of the 19th century; nevertheless, our analyses have revealed the two main groups of people who did live alone at this time. The first group, the most important in terms of numbers, is comprised of widows over the age of 50. Single men on the cusp of forty form the second group of persons most likely to reside alone during the late nineteenth century. Their disproportionate distribution in the Canadian west reflects the labour conditions of the mining industry. In addition, foreign birth also increased the probability that a person would reside alone, whether male or female.

The exploration of the data found in the 1901 Census allowed us to describe more precisely the portrait of widows who lived alone regarding literacy, employment status and access to property. The analysis of the characteristics of these women suggests that they experienced a considerable level of independence.

An expected increased in the proportion of persons living alone across these decennial censuses was not found. The dynamics and precise circumstances which influenced the choice versus the obligation to live alone remain ambiguous, given the cross-sectional nature of census data which do not allow us to follow individuals and their decisions across the life course.

Key words: one-person dwellings, Canadian census, historical demography, widows, XIXth century, household structure

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	- iii
ABSTRACT	- iv
TABLES DES MATIÈRES	v
LISTE DES TABLEAUX	vii
REMERCIEMENTS	-ix
INTRODUCTION GÉNÉRALE	- 1
CHAPITRE 1: RECENSION DES ÉCRITS ET PROBLÉMATIQUE	- 4
1.1 État de la question	- 5
1.1.1 Prépondérance de l'étude de la famille nucléaire et de la famille étendue	5
1.1.1.1 La théorie fonctionnaliste	
1.1.1.2 L'opposition de Peter Laslett et du groupe de Cambridge	
1.1.1.3 Lutz Berkner et l'approche du cycle de vie	6
1.1.2 Lacunes au sein des études récentes sur les personnes seules dans une perspective historique	7
1.2 Revue de la littérature	8
1.3 Problématique de recherche et hypothèses de recherche	·15
l'âge	16
1.3.2 Hypothèse 2: influence de la zone de résidence	·17
CHAPITRE 2: CONTEXTE, SOURCES DE DONNÉES ET MÉTHODOLOGIE	-18
2.1 Contexte canadien de la seconde moitié du XIX ^è siècle : quelques repères	
historiques	-18
2.2 Historique des recensements au Canada	-20
2.2.1 Les recensements avant 1871	
2.2.2 Le recensement de 1871 : un point tournant dans le processus de	
recension de la population canadienne	-22
2.2.3 Le recensement de 1901	-24
2.3 Échantillonnage des recensements	-25
2.3.1 Le recensement de 1871	-26
2.3.2 Le recensement de 1881 dans son intégralité	
2.3.3 L'échantillonnage du recensement de 1901	-27
2.4 Critique des sources de données	-27
2.4.1 Inconvénients	
2.4.2 Avantages	-30

2.5 Définitions des termes et instructions aux recenseurs	
2.5.1 Définition du terme «famille»	
2.5.2 Définition du terme «ménage»	32
2.6 Méthodologie et description des variables	34
2.6.1 Méthodologie	34
2.6.1.1 Sélection des personnes seules dans les échantillons	35
2.6.1.2 Analyses statistiques	
2.6.2 Description des variables indépendantes	36
2.6.2.1 Le sexe	
2.6.2.2 L'âge	37
2.6.2.3 Le statut matrimonial	37
2.6.2.4 L'occupation	38
2.6.2.5 Le lieu de naissance	
2.6.2.6 Le groupe ethno-religieux	
2.6.2.7 La zone de résidence	
CHAPITRE 3 : PORTRAITS DES PERSONNES SEULES	41
3.1 Aperçu des tendances quant aux tailles des ménages et des logements	42
3.2 Qui sont les femmes et les hommes qui vivent seuls?	44
3.2.1 Tendances chez les femmes qui résident seules	44
3.2.1.1 Attrait du milieu urbain	49
3.2.1.2 Distribution selon l'occupation	51
3.2.2 Tendances chez les hommes qui résident seuls	53
3.2.2.1 Distribution géographique	58
3.2.3 Indices de dissimilarité	60
3.3 Analyses multivariées de la résidence seule	62
3.3.1 Les femmes âgées	63
3.3.2 Les hommes célibataires	64
3.4 Approfondissement des tendances chez les veuves à l'aide du recensement de 1901	68
3.4.1 Alphabétisation	69
3.4.2 Statut d'emploi	71
3.4.2.1 Catégorie «propres moyens»	
3.4.2.2 Catégorie «propre compte»	7⊿
3.4.3 Accès à la propriété	76
DISCUSSION. RÉSIDER SEUL: CHOIX OU OBLIGATION?	78
BIBLIOGRAPHIE	83
ANNEXE	
ANNEXE II	•

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1	Distribution de la taille des ménages et des logements et tailles moyennes, 1871, 1881, 1901	.42
TABLEAU 2	Répartition des femmes de 15 ans et plus qui résident seules en comparaison avec la population féminine totale, 1871, 1881, 1901	. 44
TABLEAU 3	Répartition des femmes seules de 15 ans et plus dans les 3 plus grandes villes canadiennes, 1881	. 50
TABLEAU 4	Occupations des femmes seules de 15 ans et plus, 1881, 1901	. 51
TABLEAU 5	Répartition des hommes de 15 ans et plus qui résident seuls en comparaison avec la population masculine totale, 1871, 1881, 1901	. 54
TABLEAU 6	Distribution géographique des hommes, 1901	. 58
TABLEAU 7	Indices de dissimilarité pour les hommes et les femmes seules, 1871, 1881, 1901	.60
TABLEAU 8	Régressions pour la probabilité de résider seul pour les hommes 1871, 1881, 1901	.64
TABLEAU 9	Régressions pour la probabilité de résider seule pour les femmes, 1871, 1881, 1901	. 67
TABLEAU 10	Distribution des veuves seules et des femmes de 50 ans et plus selon l'alphabétisation, 1901	.70
TABLEAU 11	Distribution des veuves seules et des femmes de 50 ans et plus selon le statut d'emploi, 1901	. 71
TABLEAU A.	l Résultats des régressions pour la probabilité de résider seul pour les hommes selon les 6 modèles, 1871	· x
TABLEAU A.	II Résultats des régressions pour la probabilité de résider seul pour les hommes selon les 6 modèles, 1881	xi
TABLEAU A.	III Résultats des régressions pour la probabilité de résider seul pour les hommes selon les 6 modèles, 1901	. xii
TABLEAU A.	IV Résultats des régressions pour la probabilité de résider seule pour les femmes selon les 6 modèles, 1871	. xiii
TABLEAU A.	V Résultats des régressions pour la probabilité de résider seule pour les femmes selon les 6 modèles, 1881	.xiv

TABLEAU A.VI Résultats des régressions pour la probabilité de résider seule pour les femmes selon les 6 modèles, 1901.....xv

REMERCIEMENTS

Merci à Lisa Dillon, ma directrice de recherche, pour son encadrement, ses idées et son ethousiasme constant. Elle a su me transmettre sa passion pour la démographie historique.

Merci à mes parents, qui ont souvent cru que je terminerais ce mémoire, qui en ont douté quelques fois, et pour cause, mais qui ont toujours été là pour m'encourager. Merci à ma sœur, mon modèle de persévérance et de rigueur.

Merci à Robert Bourbeau, qui m'a fait raccrocher à la démographie quant il était moins une. Merci à Louise Faulkner et Micheline Fréchette pour leur gentillesse sans borne.

Merci à tous ceux dont j'ai croisé le chemin durant mes longues, mais non moins agréables années d'étude en démographie. Je me rappelerai les moments que nous avons passés ensemble avec un plaisir assuré. Un merci spécial à Alexandre Bujold, mentor s'il en est un.

Merci à mon bel amoureux. Sans lui, je n'aurais eu ni la force ni la volonté de mener ce projet à terme.

Merci, enfin, à la danse, sans quoi, j'aurais perdu la tête depuis bien longtemps.

Introduction

Selon les données du dernier recensement, plus d'un Canadien sur 10 résidait seul en 2006. Dans certaines provinces comme le Québec, la Saskatchewan et le territoire du Yukon, les pourcentages frôlaient les 13%. Des phénomènes contemporains tels la baisse de la fécondité et de la nuptialité, l'augmentation du nombre de divorces, le désir d'indépendance et d'accomplissement personnel jumelé à la montée de l'individualisme sont des causes importantes identifiées par les sociologues et les démographes pour expliquer cette tendance. Ainsi, de plus en plus de Canadiens semblent préférer résider seuls et on ne peut qu'anticiper la prépondérance de ce phénomène dans les années à venir.

Comme nous venons de l'évoquer, cette tendance est largement associée aux dernières décennies du XXè siècle. Toutefois, on ne peut nier que, de tout temps, des Canadiennes et des Canadiens ont été contraints ou ont choisi d'habiter seuls durant une période plus ou moins longue de leur vie. L'étude des personnes seules dans une perspective historique n'a pas fait l'objet de recherches exhaustives au Canada. Certains chercheurs en ont brièvement fait mention dans leurs articles, mais nous n'en savons que très peu sur ces individus et sur leurs caractéristiques démographiques ou socio-économiques. Les lacunes à ce sujet sont telles qu'elles occultent presque entièrement les réalités entourant les personnes qui vivent seules.

Notre étude a donc pour objectif de faire la lumière sur les caractéristiques particulières des individus qui vivent seuls ainsi que sur les dynamiques qui leur sont rattachées et ce, dans le contexte canadien de la fin du

XIXè siècle et du tout début du XXè siècle. Il s'agira donc d'identifier les caractéristiques propres à ces personnes à l'aide des microdonnées nominatives des recensements canadiens de 1871, 1881 et 1901. En particulier, nous soulignerons les expériences des veuves âgées et des jeunes hommes célibataires qui vivaient seuls à l'époque. De plus, nous tenterons d'identifier certaines circonstances explicatives qui ont pu pousser ces hommes et ces femmes à vivre seuls.

Notre recherche comporte trois chapitres. Le premier consiste en une recension des écrits. Nous y présentons d'abord un état de la question en soulignant le manque de littérature consacrée aux personnes seules dans une perspective historique canadienne. Par la suite, nous procédons à la revue de littérature proprement dite. Nous terminons ce chapitre en posant la problématique centrale de notre recherche et en établissant deux hypothèses principales que nous testerons dans le cadre de nos analyses.

Le second chapitre expose, pour sa part, la méthodologie utilisée dans notre travail et les sources de données mises à profit. Au début de ce chapitre, nous fournissons un bref contexte historique canadien de l'époque à l'étude afin de bien mettre le lecteur en situation. Par la suite, nous présentons en détails les 3 recensements historiques que nous utilisons. Ces recensements offrent une image précise de la situation des personnes seules et nous fournissent plusieurs de renseignements sur leur statut à un moment précis. Nous précisons ensuite quelques définitions pertinentes pour enfin exposer la méthodologie que nous privilégions ainsi que les variables que nous avons retenues pour produire nos analyses.

C'est dans le troisième chapitre que nous présentons les différents résultats de nos analyses. Nous y décrivons de manière détaillée les diverses caractéristiques des individus qui résident seuls dans les recensements de 1871, 1881 et 1901. Nous explorons les facteurs qui semblent influer sur le fait de résider seul, notamment le sexe, l'âge et le statut matrimonial. Nous tentons également d'expliquer les tendances observées et d'identifier les aspects les plus déterminants à l'aide d'analyses multivariées. Étant donné que le recensement de 1901 contient certaines variables qui sont absentes des deux autres recensements, nous y chercherons des précisions menant à circonscrire davantage les traits distinctifs et les dynamiques qui se rattachent aux personnes seules, particulièrement en terme d'alphabétisation et d'accès à la propriété.

Au terme de ce mémoire, nous connaîtrons en détails les Canadiennes et les Canadiens qui vivaient seuls à la fin du XIX^è siècle et au tout début du XX^è siècle : ainsi, nous espérons parvenir à combler de nombreuses lacunes à ce sujet.

CHAPITRE 1 RECENSION DES ÉCRITS ET PROBLÉMATIQUE

Lorsque le recenseur visite la demeure de la famille Taylor en avril 1871, il y rencontre Ann et Thomas, un couple dans la jeune cinquantaine qui vit avec ses trois enfants. John a 16 ans et travaille comme journalier, Mary a 14 ans et David en a 13. Thomas Taylor est commerçant et habite avec sa famille dans une maison d'un étage, non loin d'Ottawa.

Dix ans plus tard, alors qu'un nouveau recenseur se rend chez les Taylor pour le recensement de 1881, leur ménage a beaucoup changé ; les trois enfants ont quitté la maison pour fonder leur propre famille et Thomas est décédé. À 63 ans, Ann réside seule et travaille comme couturière pour subvenir à ses besoins ; habiter seul en 1881 n'était pas monnaie courante et représentait une situation particulière pour une femme d'un tel âge. Pourquoi Ann n'a-t-elle pas plutôt choisi d'aller habiter chez l'un de ses enfants ? Pourquoi n'a-t-elle pas déménagé dans une résidence pour veuves ? Pourquoi a-t-elle plutôt décidé de vivre seule dans la maison familiale ?

Les questions sont nombreuses et, même si nous ne pouvons déterminer avec certitude pourquoi plusieurs Canadiens ont pris une telle décision, il est possible de suggérer de nombreuses pistes de réponses grâce aux sources exhaustives que constituent les recensements historiques. Cependant, il semble que les personnes qui résidaient seules dans le passé et les dynamiques les entourant n'ont pas attiré l'attention de beaucoup de chercheurs en sciences sociales. Ainsi, la grande majorité d'entre eux se sont plutôt attardés à l'étude des ménages plus populaires auprès des Canadiens d'autrefois.

1.1 État de la question

C'est dans les années 1960 que les premiers chercheurs en sciences sociales se sont intéressés à l'étude de la famille dans une perspective historique. Leurs efforts se sont largement concentrés sur la recherche de modèles universaux. Ainsi, un grand nombre de chercheurs ont tenté d'identifier une structure prépondérante qui serait répandue à travers le temps et les diverses régions du monde plutôt que de s'intéresser aux structures de ménages marginales. La famille nucléaire et la famille étendue ont clairement attiré l'attention de la majorité des chercheurs, éclipsant les autres types de ménage.

1.1.1 Prépondérance de l'étude de la famille nucléaire et de la famille étendue

Il appert intéressant de faire un bref survol de l'étude historique de la famille. Les vues des chercheurs s'étant intéressés au phénomène ont parfois été divergentes et de nombreux débats ont émergés avec, comme face à face central, l'opposition entre famille nucléaire et famille étendue.

1.1.1.1 La théorie fonctionnaliste

Un jalon marquant dans l'étude de la famille sur le plan historique a été l'application de la théorie fonctionnaliste à l'évolution de la structure familiale. Cette ligne de pensée stipule que la famille nucléaire est l'apanage de la société industrielle et urbanisée, alors que la famille étendue est caractéristique des sociétés paysannes d'antan. Ainsi, avant l'avènement de l'industrialisation, la cellule familiale avait des rôles et des devoirs spécifiques envers ses membres. Selon le sociologue W.F. Ogburn, la famille représentait l'unité économique de

base de la société et constituait l'agent principal attribuant à ses membres un statut au sein de la communauté. Elle répondait également au besoin de protection, d'éducation, de religion et de divertissement des individus qui la composait, en plus de combler leurs besoins émotifs (Ogburn, 1968). Tous ces rôles régissent et encadrent les individus faisant partie d'une cellule familiale et viennent se superposer aux règles imposées par la société.

1.1.1.2 L'opposition de Peter Laslett et du groupe de Cambridge

À partir des années 1960, cette vision fonctionnaliste fut la cible d'une forte opposition. Une réinterprétation de l'évolution de la famille et du ménage prit forme, entre autre grâce aux travaux d'un collectif de chercheurs, chapeauté par l'historien britannique Peter Laslett, le *Cambridge Group for History of Population and Social Structure*. Les chercheurs membres de ce groupe s'opposèrent vivement à l'adéquation entre la famille nucléaire et le développement de l'industrialisation. Suite à de nombreuses recherches, ils affirmèrent que la société industrielle ne détenait pas l'exclusivité de la famille nucléaire, mais plutôt que cette structure était largement dominante, peu importe l'époque à l'étude (Laslett, 1972). Les travaux de Laslett et ses collègues s'imposèrent et représentent encore aujourd'hui une étape fondamentale dans l'évolution de l'étude de la famille.

1.1.1.3 Lutz Berkner et l'approche du cycle de vie

Plusieurs chercheurs ont élargi le débat en critiquant les conclusions du groupe de Cambridge. De nouvelles recherches et une approche novatrice, celle du cycle de vie, ont mené à la modification de la vision simpliste et statique de la

famille et du changement social. Cette approche implique que la famille devient un processus qui s'échelonne sur l'ensemble de la vie de ses membres et n'est donc pas fixé dans le temps. Un des chercheurs ayant développé cette approche est l'historien Lutz Berkner. Ce dernier a affirmé que la famille s'étend et se contracte au gré de son cycle de vie et qu'ainsi, la plupart des individus ont fait partie, à un moment ou à un autre de leur vie, d'une forme de famille autre que nucléaire (Berkner, 1975). Ainsi, les schémas qui semblent constants varient plutôt significativement tout au long de la «vie» de l'unité familiale.

Suite à ce bref portrait de l'étude de la structure des ménages depuis les 50 dernières années, on constate rapidement que les structures nucléaires et étendues sont les deux types de ménages qui ont fait couler le plus d'encre. Ces grande majorité de chercheurs qui s'intéressent au passé (Flandrin, 1979; Darroch & Ornstein 1984; Janssens, 1993, Ruggles, 1987).

1.1.2 Lacunes au sein des études récentes sur les personnes seules dans une perspective historique

Les études qui s'attardent aux individus qui résident seuls sont rares et quasi inexistantes lorsque l'on veut traiter de cette réalité sur le plan historique. Nous avons constaté que, malgré que l'on retrouve des individus qui vivent seuls partout au Canada et à toutes les époques, aucune étude à caractère historique ne s'est consacrée entièrement aux Canadiens qui résidaient seuls dans le passé. Quelques études en font mention, mais elles ne sont que très peu nombreuses et rarement exhaustives quant à la description des caractéristiques et des dynamiques qui entourent ces personnes. La plupart des auteurs qui se sont intéressés aux différents types de ménages dans une perspective historique n'ont accordé qu'une attention minime à ces individus, trop souvent en ne les

insérant que dans une ligne d'un tableau général, en les incluant dans la catégorie « autres formes de ménages » et en négligeant d'analyser leurs réalités. La marginalité du phénomène et les faibles effectifs qui y sont associés expliquent sans doute, en grande partie, le désintérêt qu'ont démontré les chercheurs en sociologie, en histoire et en démographie envers les personnes qui vivent seules. Nous avons cependant trouvé deux articles traitant des ménages québécois en 1901, soit ceux de Valérie Laflamme (2001) et de Danielle Gauvreau (2001). Leurs recherches nous permettent de dégager certaines tendances chez les personnes seules dans un contexte historique.

Outre les travaux de ces deux démographes, la littérature sur les individus qui habitent seuls se concentre sur la période contemporaine. Ainsi, l'augmentation importante du nombre de personnes qui résident seules aux Canada et aux États-Unis depuis les années 1960 a fait l'objet de nombreux articles et recherches. Étant donné l'absence d'articles traitant des personnes seules au XIXème siècle, nous avons dû nous référer à des articles portant sur une période beaucoup plus récente. Or, les tendances actuelles sont sans doute révélatrices de certaines dynamiques anciennes. Nous puiserons donc dans cette littérature pour faire la lumière sur le passé, tout en demeurant conscients que les réalités entourant les personnes seules ont certainement changé en plus d'un siècle.

1.2 Revue de la littérature

L'ensemble des articles que nous avons consultés affirment sans équivoque que les facteurs qui ont le plus d'influence sur le fait de résider seul sont le sexe, l'âge et le statut matrimonial. Ainsi, deux grands portraits semblent

se dessiner lorsque l'on étudie les individus qui vivent seuls et Belcher, dans l'article qu'il consacre aux ménages solitaire au États-Unis (1967), décrit ces deux groupes. Le premier comprend les veuves qui n'ont pas d'enfants ou dont les enfants ont quitté la maison alors que l'on retrouve, dans le second groupe, les célibataires qui ont perdu leurs parents et qui sont sans conjoint. Belcher insiste sur le fait que le statut matrimonial, en l'occurrence le veuvage et le célibat prolongé, ainsi que l'âge sont incontestablement les caractéristiques les plus déterminantes. Il souligne également que les individus qui sont nés à l'extérieur des États-Unis sont davantage susceptibles de vivre seul, notamment à cause de l'isolation géographique que peut entraîner une migration.

Le fait de vivre seul est également grandement influencé par le nombre d'enfants qu'a eu, au cours de sa vie, la personne qui réside seule. Ainsi, Kobrin (1981) a établi cette constatation en démontrant que plus un parent a eu d'enfants, plus faible sera son risque de résider seul, étant donné le nombre d'enfants susceptible de l'accueillir. Chevan et Korson (1972) vont plus loin dans leur conclusion et démontrent qu'avoir un seul enfant diminue de manière considérable le fait de vivre seul lorsqu'on compare avec les individus qui n'ont eu aucun enfant.

Laflamme (2001) a dénoté des tendances fort similaires dans son étude sur les modes de résidences dans la ville de Québec en 1901. Elle appuie d'abord l'influence qu'exerce le sexe et affirme que le seul type de ménage qui a le plus souvent à sa tête une femme est le ménage solitaire. Ainsi, une femme chef de ménage sur cinq réside dans un ménage de type solitaire alors que, chez les hommes, cette proportion n'est que d'un sur 100. La moitié de ces femmes seules sont veuves, alors que la même proportion d'hommes seuls sont

célibataires, ce qui vient appuyer ce qu'évoque Belcher par rapport au statut matrimonial. Laflamme note également que la proportion de chefs de ménage solitaires évolue en lien direct avec l'âge; ainsi, on retrouve une plus forte proportion de ménages solitaires dans les groupes d'âges les plus élevés. Ceci s'explique par ce que nous avons évoqué plus haut, soit le fait que les veuves sont surreprésentées au sein des ménages solitaires et que le veuvage survient généralement à un âge avancé.

Un dernier aspect intéressant de l'article de Laflamme est le lien qu'elle établit entre le groupe ethno-religieux et la propension à vivre seul. Selon ses analyses, les différences selon l'origine et la confession sont peu nombreuses, mais elle retient que les Français catholiques sont moins portés à vivre seuls que les Irlandais catholiques et que les Anglais non-catholiques. Toutefois, étant donné que Laflamme combine le groupe ethnique et la confession, il est difficile de distinguer l'impact attribuable à chacune de ces caractéristiques. De plus, elle n'utilise que des tableaux croisés pour effectuer ses analyses, ce qui diminue considérablement la portée de ses conclusions. Pour leur part, Chevan et Korson sont davantage précis dans leur analyse car ils insistent sur l'influence spécifique de la religion, en l'occurrence la religion catholique :

« Persons from strongly traditional Catholic backgrounds-Ireland, Italy, Poland, and Spain- live alone least [...]. A traditional Catholic background is thus a protection against living alone during widowhood because familistic orientations appear strongest among these groups. » (Chevan et al., 1972, p.50)

Ces deux mêmes auteurs fournissent une précision supplémentaire à propos des personnes seules. Ainsi, ils tentent de détruire l'image des veuves et des veufs éplorés, isolés, voire même rejetés par leur famille et par la société qui croupissent seuls dans la misère. Au contraire, ils évoquent certaines enquêtes récentes menées auprès d'individus ayant perdu leur conjoint qui démontrent plutôt qu'une majorité d'entre eux préfère résider seul, dans leur propre maison plutôt que de se joindre au ménage d'un de leurs enfants.

« Maintenance of an independent household is for many of the widowed the symbolic bastion within which they define their roles. To think of living any other way is abhorrent, entailing a loss of privacy as well as independence, and thereby threatening the integrity of personal adjustment. » (Chevan et al., 1972, p.46)

Ainsi, vivre seul semble s'accompagner d'un degré élevé d'indépendance, d'intimité et d'autonomie que les personnes âgées ne négligent pas lorsque vient le moment de décider s'ils vivront seuls ou avec des co-résidents. Malgré que nous ne disposions que de très peu de témoignages provenant du passé qui puissent nous révéler les perceptions et les sentiments des veuves et des veufs qui vivaient seuls au XIXè siècle, peut-être trouverons-nous, lors de nos analyses, des indices qui s'accorderont avec cette constatation.

Cependant, il semble que les veufs ne suivent pas nécessairement cette voie et s'adaptent souvent péniblement à la perte de leur conjointe. Toujours selon Chevan et Korson, les hommes qui deviennent veufs doivent, en plus de leurs

obligations quotidiennes et de leur emploi, s'occuper des tâches ménagères. Cet ajustement se révèle souvent difficile à effectuer et les veufs choisissent davantage de vivre en institution ou de se remarier, ce qui diminue considérablement la proportion de veufs qui résident seuls.

Le facteur économique n'est pas en reste dans la série de caractéristiques déterminantes évoquées dans les articles que nous avons dépouillés. Plusieurs articles évoquent ainsi l'influence considérable du revenu sur le choix de résider seul. Pampel (1983) et Kramarow (1995) décrivent bien cette tendance qui veut que plus les individus ont un revenu élevé, plus ils seront en mesure de pouvoir se «permettre» de résider seuls, étant donné l'indépendance financière que procure un salaire élevé. Par exemple, les personnes âgées ayant accumulé de l'argent durant plusieurs années et les individus qui bénéficient d'une profession lucrative sont généralement davantage représentés dans le groupe des personnes seules. Toutefois, certains auteurs mettent en doute cette tendance puisqu'elle suppose que les gens qui ont un salaire élevé désirent habiter seuls (Michael et al., 1980 ; Hughes & Gove, 1981). Or, même si un revenu important fournit la capacité financière de résider seul, cela ne signifie en rien qu'un individu ayant un salaire élevé voudra et choisira de vivre seul, comme l'indique Kramarow: «These arguments [economic arguments] imply that privacy has always been a desired good...» (Kramarow, 1995, p.337).

En lien avec l'impact du salaire, le niveau d'éducation semble également jouer un rôle dans la propension à résider seul selon Pampel. Ainsi, les mieux nantis et les plus éduqués résident plus souvent seuls, ce qui vient contredire, encore une fois, l'image misérabiliste souvent attribuée aux gens qui vivent seuls.

Une autre tendance intéressante dans l'étude des personnes seules est l'attrait considérable que semblent représenter les villes pour les personnes seules plus jeunes. D'après l'étude de Gauvreau (2001) sur les populations rurales et urbaines québécoises en 1901, il semble que les villes attirajent davantage les femmes non mariées à l'époque puisqu'elles offraient plus de possibilités d'emploi. Ainsi, les emplois de domestique et d'ouvrière en manufacture étaient très nombreux en 1901 dans quelques grandes villes québécoises. Les femmes célibataires partaient ainsi souvent seules vers la ville pour s'y établir durant une période plus ou moins longue, le temps d'accumuler de l'argent ou de trouver un mari. Gauvreau ajoute que les zones rurales agricoles sont celle où l'on retrouve le moins de femmes seules. Elle explique ceci par la difficulté, pour une femme sans conjoint, de s'occuper, en plus des tâches ménagères, de l'ensemble des tâches agricoles qui nécessitent une force physique importante. Belcher abonde dans le même sens en affirmant que les individus qui habitent en zones urbaines, plus particulièrement les femmes, résident plus fréquemment seuls.

À ces ouvrages rédigés par des chercheurs contemporains, il appert intéressant de greffer le récit d'une femme ayant vécu seule au début du XXè siècle. En 1914, Georgina Binnie-Clark, une jeune célibataire, publia Wheat and Woman, un ouvrage faisant état de son expérience en tant que fermière exploitant seule une ferme en Saskatchewan. En 1905, Georgina acheta 320 acres de terres et prouva que, malgré les nombreuses embûches qui entravaient son parcours, il était possible pour une femme sans époux et sans emploi d'exploiter une ferme au Canada. Comme elle l'écrivit :«...what men had done for themselves in agricultural pursuits on the prairies, [women] could also do for

themselves. » (Binnie-Clark, 2007, p.304-305). Il appert donc qu'exploiter une ferme, pour une femme seule, ne relève pas de l'impossible.

Avant de terminer cette revue de la littérature et de passer à la problématique de recherche proprement dite, soulignons un dernier élément, soit l'impact qu'exerce le temps sur l'ouverture d'esprit face à la réalité des gens qui résident seuls. Étant donné que l'augmentation drastique du nombre de personnes seules aux États-Unis s'est produite après la Seconde Guerre Mondiale, Kramarow a comparé les dynamiques avant et après la guerre en utilisant les données socio-démographiques de 4 recensements américains, soit ceux de 1910, 1940, 1960 et 1990. Ainsi, il semble que le relâchement des liens familiaux, le recul de la popularité de la famille étendue et les changements dans les normes et les perceptions liées aux individus qui résident seuls ont joué un rôle dans la popularité croissante du phénomène au cours du XXè siècle. À cela s'ajoute le désir d'indépendance et d'accomplissement personnel induit par l'individualisme croissant ainsi que les changements dans les politiques publiques américaines améliorant la sécurité économique des aînés. Cependant, Kramarow souligne que tous ces changements sociaux prennent des dizaines d'années à se développer avant de contribuer à la modification des préférences des individus en terme de ménage. Kramarow a donc mesuré l'impact du temps et a pu conclure, comme l'ont fait avant elle Kobrin (1976), Pampel (1983) et Ruggles (1991, 1994) que: « Time [...] has a positive effect on the probability of living alone, independent of the effect of rising income over time.» (Kramarow, 1995, p.349). Pampel en vient également à la même conclusion dans son étude des tendances de 1960 à 1976.

•

Il convient de dire un mot sur l'article de Kramarow afin d'en souligner la qualité. Cet article nous semble le plus complet et le plus pertinent dans le cadre de ce qui nous intéresse ici. Ainsi, l'auteure base son étude sur une très longue période, soit près de 80 ans. Elle sait également identifier les bouleversements historiques, démographiques et socioculturels qui ont eu un impact sur les dynamiques entourant les personnes qui vivent seules en utilisant des données censitaires. Or, cela représente ce que nous tenterons d'accomplir, à une échelle réduite, dans le cadre de notre travail.

1.3 Problématique et hypothèses de recherche

Ann Taylor, la femme que nous avons présentée au tout début de ce chapitre, vivait seule dans sa maison en 1881 suite au décès de son mari et au départ de ses enfants. Elle représente ainsi les milliers d'individus que nous désirons connaître par le biais de notre étude. Ainsi, qui sont les Canadiens et les Canadiennes qui résident seuls à la fin du XIXè siècle et au tout début du XXè siècle? Voilà la question principale qui constitue le point d'encrage de toutes les réflexions et de toutes les analyses que nous effectuerons. L'objectif principal de notre étude est donc de mettre en évidence les caractéristiques particulières de ceux et celles qui résident seuls afin de tracer leurs portraits.

Nous tenterons également, en restant très vigilant dans nos analyses, d'identifier certains facteurs qui ont potentiellement pu mener ces gens à vivre seuls. Puisque nous travaillons avec des données historiques et transversales, il sera parfois ardu d'identifier les réelles motivations, causes et circonstances qui ont influencé les individus qui nous intéressent à résider seuls. Toutefois, les contextes socio-économiques et démographiques de l'époque à l'étude nous

fourniront certainement de bonnes pistes d'explications. Bref, en identifiant d'abord *qui* réside seul, nous espérons faire la lumière sur le *pourquoi*.

Grâce à la revue de littérature que nous avons effectuée, nous constatons que les auteurs identifient certaines caractéristiques spécifiques qui semblent avoir une influence importante sur le fait de résider seul. Nous nous sommes donc inspirés de toutes ces constatations pour établir l'ensemble du travail et donner une orientation plus définie à notre recherche et à nos analyses. Malgré que les études citées plus haut s'intéressent au XXè siècle et qu'elles traitent presque toutes des États-Unis, elles nous permettent cependant d'établir des perspectives transcontinentales et de dégager des hypothèses que nous vérifierons dans nos analyses du chapitre 3. Nous avons élaboré ces trois hypothèses selon la possibilité de les analyser à partir des sources de données que nous utilisons, soit les microdonnées des recensements de 1871, 1881 et 1901.

1.3.1 Hypothèse 1 : tendances fortes selon le sexe, l'âge et le statut matrimonial

L'ensemble des articles que nous avons lus affirment que le sexe, l'âge et le statut matrimonial représentent les caractéristiques les plus déterminantes lorsque l'on observe les gens qui habitent seuls. Nous nous attendons donc à retrouver davantage de femmes que d'hommes qui vivent seuls, plus précisément des veuves âgées. Nous croyons que les hommes, pour leur part, seront probablement plus jeunes et majoritairement célibataires pour les raisons que nous avons soulignées dans notre revue de littérature. Ces deux profils bien distincts semblent s'imposer et il apparaît probable que nous retrouvions ces

grands groupes dans le Canada de la seconde moitié du XIXè siècle et de l'aube du XXè siècle.

1.3.2 Hypothèse 2 : influence de la zone de résidence

Tel que l'expose Gauvreau dans son article, davantage de femmes seules sont présentes en milieu urbain, étant donné les nombreux emplois disponibles en ville. Étant donné que notre période d'étude chevauche la fin du XIXè siècle et le début du XXè siècle et donc les débuts de l'industrialisation au Canada, nous nous attendons à retrouver cette tendance dans notre étude.

Chapitre 2 Contexte, sources de données et méthodologie

Dans le présent chapitre, nous voulons d'abord présenter le contexte historique canadien de l'époque à l'étude ainsi que quelques repères quant à l'histoire du processus de recension de la population au XIXè siècle. Par la suite, nous décrivons en détail les diverses considérations méthodologiques entourant les recensements choisis, puis, nous mettons en lumière les avantagés ainsi que les inconvénients de l'utilisation des recensements anciens comme source principale de données. La dernière partie de ce chapitre est consacrée à la précision de divers aspects méthodologiques tels la sélection des personnes seules dans les trois échantillons censitaires et la description des variables indépendantes retenues pour les analyses élaborées dans le chapitre suivant.

2.1 Le contexte canadien de la seconde moitié du XIX^è siècle : quelques repères historiques

La seconde moitié du XIXè siècle fut une période de grands changements sociaux et économiques pour le Canada. La Révolution Industrielle en était à ses débuts et le Canada entrait tranquillement dans l'ère moderne en voyant des villes comme Montréal et Toronto prendre de l'expansion. Le pays demeurait cependant largement rural et très axé sur l'exploitation agricole durant cette période; d'après McInnis (2000), seulement 13% de la population vivait dans des municipalités comptant plus de 2 500 habitants en 1861.

Suite à la création de la Confédération canadienne en 1867, le pays nouvellement créé fut plongé dans la tourmente d'un cycle économique dépressif qui dura jusqu'en 1896. À partir de 1865, on assista à une forte vague

d'émigration vers les États-Unis qui culmina en 1881 avec 125 450 Canadiens qui traversèrent alors la frontière (Lavoie, 1972). Parallèlement à cet exode massif chez nos voisins du sud, le Canada attirait de moins en moins de nouveaux arrivants, passant de 133 000 en 1883 à moins de 17 000 en 1896. Ces deux phénomènes conjugués eurent pour effet direct de ralentir la croissance de la population canadienne (Cardin et Couture, 1996). Cependant, le renversement de la mauvaise conjoncture économique internationale à partir de 1896 favorisa une immigration importante et ce, jusqu'à l'aube de la Première Guerre mondiale.

La période qui débuta en 1896 fut caractérisée par un essor économique sans précédent marqué par l'industrialisation et l'urbanisation. De nombreux facteurs contribuèrent à la croissance économique du pays soit, entre autre, l'exploitation de norribreuses mines, l'émergence de l'hydro-électricité et la prolifération des usines de pâtes et papiers. Le pays vit alors sa population changer graduellement alors qu'un nombre grandissant d'individus quittaient la campagne pour aller s'établir dans les centres urbains en émergence. Dans ces nouvelles villes, le nombre de manufactures doubla en 20 ans et les ouvriers passèrent de 182 000 à 351 000, si bien qu'en 1901, 34,9% des Canadiens habitaient en milieu urbain (Cardin et Couture, 1996).

Toutefois, les conditions de vie dans les villes en pleine expansion comme Montréal et Toronto n'étaient en rien enviables. Les milliers de ménages vivant sous le seuil de pauvreté à cette époque devaient composer avec un régime alimentaire déficient et parfois même avec une malnutrition chronique, sans parler des logements très souvent surpeuplés et insalubres (Lavoie, 1972). Directement lié à ces conditions de vie exécrables, le taux de mortalité pouvait

atteindre 70‰ dans « ... les ruelles malsaines et surpeuplées des grandes villes comme Montréal. » (Bradbury, 1992, p.92) et baisser à 13‰ dans les zones favorisées. La mortalité infantile, quand à elle, avoisinait 27% en milieu urbain entre 1899 et 1901 (Bumsted, 2004).

C'est donc sur cette toile de fond que s'inscrivent les recensements dont nous allons traiter. On peut d'ores et déjà supposer que les soubresauts économiques, les vagues migratoires, les débuts de l'industrialisation et de l'urbanisation et l'importance encore prépondérante du monde rural qui façonnèrent alors le Canada sauront transparaître au sein des dynamiques liées aux individus qui résident seuls. Ces phénomènes sociaux seront utiles afin d'identifier quelques pistes pour les constats que nous établirons.

2.2 Historique des recensements au Canada

Encore aujourd'hui, les recensements constituent des opérations d'une envergure considérable qui requièrent énormément d'argent et qui font appel au travail de centaines d'individus, en plus d'exiger une planification de longue haleine. Les recensements du XIXè siècle ne sont pas en reste, d'autant plus que l'absence de technologie informatique rendait alors la charge de travail colossale, multipliant les risques d'erreurs.

2.2.1 Les recensements avant 1871

À partir de 1666 et ce jusqu'à la Confédération en 1867, près d'une centaine de recensements régionaux et coloniaux furent menés. Les questions posées ne concernaient que rarement les individus eux-mêmes, mais plutôt leurs

biens tels les habitations, le bétail, les cultures et l'armement qu'ils possédaient par exemple (site Internet de Bibliothèque et Archives Canada, 2007). Dans les recensements antérieurs à 1852, les recenseurs ne devaient noter que le nom du chef de la famille ainsi que le nombre de personnes dans chaque logement; quelques-uns des recensements plus anciens omettaient même le nom de famille et ne fournissaient que les totaux d'individus pour chaque district.

Or, c'est en 1852 que, pour la toute première fois, le recensement devient nominatif; le recenseur devait donc recueillir des informations précises sur tous les individus des ménages auxquels il rendait visite. Ce changement dans la manière de recenser les individus avait comme objectif principal de contrôler le travail des recenseurs et d'ainsi pouvoir vérifier si chacun d'eux visitait réellement toutes les maisons dans les districts qui lui étaient attribués. Le nom, le prénom, le lieu de naissance, l'appartenance religieuse, l'âge et l'état matrimonial de chaque personne venaient ainsi s'ajouter aux informations concernant les biens que l'on avait l'habitude de recueillir.

Étant donné que le recensement de 1852 fut le premier à recueillir des informations nécessitant davantage de rigueur de la part des recenseurs, de nombreux problèmes ont émergé. Parmi ceux-ci, on peut noter une quasi absence d'uniformité dans le processus général de recension des individus, un manque de clarté dans l'énoncé de certaines questions, une absence de règle et de balise laissant une trop grande place à l'interprétation et à une compréhension erronée de la tâche à accomplir ainsi qu'un chevauchement des modes de recension de jure et de facto (Curtis, 2001). La méthode de jure stipule que chaque individu doit être recensé à l'intérieur de son lieu de résidence habituel, même s'il y est absent momentanément lors du passage du recenseur,

alors qu'un recensement *de facto* recense les individus où ils se trouvent. Le recensement de 1852 avait donc un objectif louable, soit de dénombrer de la manière la plus exhaustive possible la population du territoire, mais l'expérience s'avéra davantage exploratoire que concluante.

2.2.2 Le recensement de 1871 : un point tournant dans le processus de recension de la population canadienne

Alors que le recensement de 1861 représente une amélioration par rapport à celui de 1852 tout en souffrant de certaines lacunes semblables, il en fut tout autrement pour celui de 1871. Dans son ouvrage sur l'histoire des recensements canadiens, le sociologue Bruce Curtis retrace en détails comment ont été orchestrés les recensements menés entre 1840 et 1875. Ainsi, il explique que c'est largement grâce à Joseph-Charles Taché, sous-ministre de l'Agriculture et de la Statistique à partir de 1864, que le recensement de 1871 devint un exemple à suivre. Dans le cadre de ses fonctions, Taché se pencha sur les recensements de 1852 et 1861 et eut tôt fait de constater les multiples problèmes qui leur étaient rattachés. Suite à ses observations, il produisit un rapport d'analyse détaillé du processus de recension de la population où il critiqua les pratiques déficientes des recensements antérieurs et fit des recommandations importantes visant à encadrer cette gigantesque entreprise que représentait le recensement. Le gouvernement accepta le document de Taché et ce dernier fut donc chargé de la conduite en bonne et due forme du recensement de 1871.

L'apport de Taché fut considérable pour le déroulement de ce recensement ainsi que pour les recensements subséquents comme le souligne d'ailleurs Curtis : «Taché's census planning worked in a remarkably systematic

way to establish consistent observational protocols; this is partly what allows us to speak of the 1871 census as "scientific"» (Curtis, 2001, p.267). Parmi les améliorations notables que l'on peut attribuer à Taché, il faut d'abord mentionner la mise en place d'une équipe d'experts compétents, judicieusement sélectionnés et suffisamment payés, qui supervisèrent l'ensemble du processus, répondant aux interrogations des recenseurs sur le terrain et contrôlant la qualité des formulaires complétés qui leur étaient renvoyés. De plus, Taché effectua une division précise du territoire, il fournit des définitions standards et uniformes des termes utilisés afin d'éliminer le plus possible la part précédemment laissée à l'interprétation individuelle de chacun. Il interdit également aux recenseurs de recopier «au propre» les informations recueillies sur un autre formulaire, ce qui arrivait très fréquemment auparavant et qui créait une multitude d'erreurs de transcription. Il favorisa également un maximum de clarté dans les questions posées et adopta de façon stricte la formule de recension de jure. Taché accorda également une grande importance à la collecte rigoureuse d'informations concernant les naissances, les mariages et les décès. Ces informations venaient combler le manque alors créé par l'absence d'état civil généralisé à l'ensemble du Canada.

Taché s'est renseigné sur les erreurs commises dans les recensements précédents et s'est assuré, le plus possible, de ne pas les reproduire. Il a aussi su pallier les lacunes et encadrer le processus de recension de la population afin qu'il soit compréhensible, simple, efficace et qu'il décrive adéquatement la réalité de l'époque. Comme le souligne si bien Bruce Curtis dans son ouvrage :

«It was the overcoming of logistical problems, the clear definition of the object of inquiry, the specifying of clear observational protocols, and the systematic limitation of the interpretive discretion of enumerators that distinguished the 1871 enumeration from those which preceded it.» (Curtis, 2001, p. 274)

Bref, le recensement de 1871 constitue une étape charnière dans l'histoire des recensements canadiens puisque c'est à partir de ce moment que le processus de recension de la population s'est raffiné et est devenu plus encadré, fournissant ainsi des données exploitables dans un contexte scientifique.

2.2.3 Le recensement de 1901

Le premier recensement du XX^è siècle se distingue par le large éventail d'informations qu'il rassemble, soit 11 questionnaires regroupant 561 questions au total (site Internet de Bibliothèque et Archives Canada, 2007). Les individus n'avaient pas à remplir tous les questionnaires ni même toutes les sections, mais les questions qui leur étaient adressées couvraient davantage de domaines que ne le faisaient les recensements précédents. Par exemple, l'un des questionnaires était consacré à la collecte d'informations sur les individus décédés depuis le dernier recensement, alors que d'autres sections s'attardaient à la valeur de la production agricole du ménage ou aux produits issus de l'exploitation de la forêt et du commerce des fourrures. Ce recensement contient donc beaucoup d'informations qui demeuraient jusque là inaccessibles pour les chercheurs d'aujourd'hui.

Maintenant que nous avons brièvement fait la lumière sur le contexte général canadien de la seconde moitié du XIXè siècle et que nous avons souligné les grandes lignes qui ont marqué le raffinement du processus de recension de la

population, penchons-nous sur le processus d'échantillonnage des trois recensements que nous avons choisis.

2.3 Échantillonnage des recensements

Étant donné que les recensements rassemblent des informations sur l'ensemble des Canadiens, il est plus aisé de travailler avec des échantillons qui représentent adéquatement la population totale. C'est d'ailleurs le cas pour deux des trois recensements que nous utilisons, celui de 1881 faisant exception puisqu'il a été saisi en entier.

Puisque les échantillons ont été sélectionnés et traités par plusieurs organismes ou universités ayant des échéances, des moyens financiers et un nombre d'employés ou de bénévoles différents, la taille des échantillons varie. L'échantillon du recensement de 1871 représente 1,7% de la population canadienne totale cette année-là, celui de 1901 représente 5% de l'ensemble des Canadiens alors que toutes les personnes recensées en 1881 ont été saisies. Or, la taille des échantillons n'affecte en rien leur portée scientifique puisqu'ils ont été extraits aléatoirement et qu'ils respectent la représentativité géographique du territoire canadien de la décennie qu'ils dépeignent. De plus, ils ont été saisis en suivant des balises claires et strictes et ils ont subi les vérifications et les ajustements nécessaires afin que les données qu'ils offrent soient pleinement utilisables dans un but scientifique.

2.3.1 Le recensement de 1871

On doit à Gordon Darroch et Michael Ornstein la création, en 1979, de l'échantillon du recensement de 1871 à l'Institute of Social Research à l'Université York de Toronto. Comme nous l'avons déjà précisé, cet échantillon représente 1,7% de la population totale du Canada cette année-là, ce qui représente plus de 62 000 individus répartis dans les provinces de l'Ontario, du Québec, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse. Le recensement de 1871 a été entièrement microfilmé et l'échantillon a été stratifié géographiquement. Le processus d'échantillonnage a débuté par la mise en ordre de tous les districts, les sous-districts, les divisions et les ménages sur chaque bobine de microfilm. La combinaison des sous-districts, des divisions et des ménages a formé des cellules à l'intérieur de chacun des 206 districts de recensement. Par la suite, deux ménages dans chaque cellule ont été sélectionnés aléatoirement pour créer l'échantillon. Enfin, tous les individus à l'intérieur des logements faisant partie de l'échantillon ont été saisis.

2.3.2 Le recensement de 1881 dans son intégralité

Grâce aux bénévoles de la Genealogical Society of Utah, le recensement de 1881 a été entièrement saisi et contient des microdonnées concernant près de 4,3 millions de Canadiens. Ce recensement couvre l'ensemble de chacune des provinces de l'époque, soit la Colombie-Britannique, le Manitoba, l'Ontario, le Québec, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard. À ces sept provinces s'ajoutent les territoires du Yukon et du Nord-Ouest et le district de Keewatin formé par une large partie de l'Alberta, de l'ouest de l'Ontario et de l'extrême est des Territoires du Nord-Ouest.

La première phase de vérification et de nettoyage des données fut effectuée par un groupe de bénévoles et d'étudiants en histoire de l'Institut d'études canadiennes de l'Université d'Ottawa. Pour sa part, la deuxième phase a été prise en charge par l'équipe du Programme de recherche en démographie historique (PRDH) de l'Université de Montréal. C'est d'ailleurs ce groupe qui gère maintenant la base de données et son accessibilité au grand public ainsi qu'aux chercheurs.

2.3.3 L'échantillonnage du recensement de 1901

En 1998, Eric Sager et les chercheurs du Projet de recherche sur les familles canadiennes (PRFC) de l'Université de Victoria en Colombie-Britannique ont constitué un échantillon représentatif de 5% de tous les logements visités par les recenseurs en 1901. Cet échantillon, qui comprend 265 757 personnes, fut mis à la disposition de la communauté scientifique en 2001. Le processus d'échantillonnage utilisé pour ce recensement est très semblable à celui utilisé en 1871. Des numéros d'identification aléatoires ont été attribués à chacun des microfilms. Par la suite, la variable «numéro de logement» a été utilisée afin de sélectionner aléatoirement des ménages sur chaque microfilm, tout en respectant la représentativité géographique des provinces et des territoires de l'époque. Enfin, comme dans le cas du recensement de 1871, tous les individus des logements choisis ont été saisis.

2.4 Critique des sources de données

Dans le cadre de tout travail à caractère scientifique, il est primordial de poser un regard critique sur les sources de données utilisées. Nos sources de

données, en l'occurrence les recensements historiques, revêtent deux caractéristiques particulières, soit leur transversalité et leur caractère historique. Ces deux attributs impliquent des inconvénients, mais également certains avantages considérables. Il est à noter que la critique des sources effectuée ici en est une externe.

2.4.1 Inconvénients

Comme nous venons de le mentionner, l'inconvénient principal est le caractère transversal inhérent aux recensements. Ces derniers n'étant que des images instantanées de la journée précise où est passé le recenseur, ils ne nous permettent malheureusement pas de connaître les éléments qui ont changé avec le temps. La situation des individus ne fait donc référence qu'au moment précis du recensement et peut avoir changé drastiquement le jour suivant, sans que le recensement ne puisse en tenir compte. Dans le cas qui nous concerne ici, une personne peut vivre seule de manière momentanée à cause d'un événement particulier et retourner vivre avec des co-résidents quelques jours après le passage du recenseur. Les individus qui résident seuls représentent donc un certains pourcentage de la population, mais un nombre considérablement plus élevé de gens vivront cette situation au cours de leur vie. Or, le recensement, puisqu'il est statique, « ...ne constitue pas la source idéale pour l'étude des dynamiques, mais il est susceptible, par les contrastes qu'il permet d'établir entre différents groupes, de servir de révélateur des processus en cours ainsi que du degré de différenciation qui les caractérise. » (Gauvreau, 2001, p.172)

Un autre inconvénient à ne pas négliger est la distorsion que des données anciennes peuvent contenir. Les données censitaires historiques sont

couvertes de nombreuses « couches d'interprétations »: les informations que fournissent les individus ont d'abord souvent été interprétées de manière plus ou moins consciente par le recenseur. Par la suite, l'observation attentive des manuscrits originaux nous indique que les informations recensées ont parfois été modifiées par les agents du Bureau du recensement de l'époque. Enfin, ces mêmes informations peuvent avoir été transformées involontairement lors de la saisie et de la vérification des données, à cause de la difficulté à déchiffrer l'écriture cursive par exemple. Ainsi, les informations ne sont plus parfaitement fidèles à la réalité, ce qui a pour effet de masquer certains éléments potentiellement révélateurs. De plus, les recensements ne révèlent que ce qu'ils sont en mesure de révéler; autrement dit, l'extrapolation est limitée et il ne faut en aucun cas appliquer les raisonnements et les normes du XXI è siècle à ces documents qui se rapportent à des époques passées.

Enfin, tout recensement, qu'il soit ancien ou récent, est un produit politique largement influencé par les visions, les buts et les portefeuilles des gouvernements au pouvoir. Toutefois, selon ce que nous avons décrit dans la section sur l'historique des recensements au Canada, les trois recensements que nous utilisons sont nettement plus encadrés et systématisés que les recensements antérieurs à celui de 1871.

Ces inconvénients impliquent une vigilance très particulière qu'il est impératif de développer afin de travailler correctement avec des sources de données transversales et historiques. Toutefois, lorsque l'on est pleinement conscient de ces difficultés, il est possible d'effectuer une multitude de travaux et d'analyses à partir de ces données.

2.4.2 Avantages

De manière générale, le caractère transversal et parfois limitatif des recensements peut être contrebalancé par le fait qu'ils constituent des sources de données impressionnantes sur une large variété d'aspects de la société à laquelle ils se rapportent. Les recensements de la seconde moitié du XIXè siècle nous ouvrent donc une porte directe sur les individus et la société canadienne, sur les tendances et les particularités de la vie de l'époque et ce, pour l'ensemble du territoire. Les informations que livre le recensement permettent de reconstruire de multiples facettes de la population d'alors et ce, des centaines d'années plus tard: aucune autre source ancienne n'est aussi exhaustive. Enfin, le fait que ces recensements aient été informatisés par diverses équipes chapeautées par des chercheurs chevronnés nous permet d'exploiter les données qu'ils renferment à des fins scientifiques.

2.5 Définitions des termes et instructions aux recenseurs

Chacun des recensements que nous étudions ici a fait appel au travail de centaines de recenseurs qui visitaient chaque maison afin d'y recueillir un grand nombre d'informations sur chaque individu. Afin que le processus de collecte des informations soit le plus uniformisé possible et que les recenseurs effectuent leur travail adéquatement, chacun d'eux recevait des instructions leur indiquant, de manière plus ou moins précise, comment recueillir et noter les informations requises.

D'un recensement à l'autre, les instructions ont été modifiées, parfois de manière subtiles mais non moins révélatrices des changements qui s'opéraient

au sein des perceptions et des mentalités de chacune des époques. Ces modifications pouvaient ainsi orienter la recension des informations dans un sens ou dans un autre. En ce qui a trait aux personnes qui vivaient seules, les quelques modifications faites d'une décennie à l'autre quant aux définitions données au ménage et à la famille méritent qu'on leur accorde une attention particulière. Ceci nous aidera à bien comprendre ce dont il est question dans chaque recensement et à être conscients des biais possibles dans les informations récoltées par les recenseurs.

2.5.1 Définition du terme «famille»

Nous traiterons ensemble des recensements de 1871 et 1881 car ils fournissent aux recenseurs la même définition de la famille. Il est important de noter que c'est en 1871 que l'on a vu apparaître une définition stricte du mot famille pour les fins spécifiques du recensement.

Famille: «Une famille, dans le sens attaché à ce mot pour les fins du recensement, peut n'être composée que d'une seule personne vivant seule et, d'autre part, d'un nombre quelconque de personnes vivants ensemble sous le même toit et nourries à la même cuisine.» (Instructions aux recenseurs, Recensement canadien de 1871)

Ces précisions sur la famille sont très larges et stipulent clairement qu'une personne seule doit être considérée comme une famille. Ceci implique que les recenseurs ont sans doute bien recensé ces individus puisqu'ils ne requéraient pas de directives particulières ou ne faisaient pas partie d'une classe à part. Cette définition est idéale puisqu'elle n'impose aucun standard préférable,

aucune notion de normalité à un type de famille en particulier. Toutefois, il en est tout autrement pour la définition fournie dans le cadre du recensement de 1901.

Famille: «Dans le sens restreint de l'expression, une famille se compose de parents et de fils et filles vivant ensemble en communauté; mais dans un sens plus large elle peut comprendre les parents et serviteurs.» (Instructions aux officiers en chef, commissaires et énumérateurs, Recensement canadien de 1901, voir Annexe II)

Cette description privilégie la famille nucléaire (parents et enfants) et accorde implicitement une notion de normalité à ce type de famille par opposition aux autres formes que peut prendre la famille. Dans ce cas, la définition utilisée dans les recensements de 1871 et 1881 est préférable puisqu'elle n'octroie pas de statut « *normal* » à un type de famille plutôt qu'à un autre.

2.5.2 Définition du terme «ménage»

La définition de la famille fournie en 1901 ne fait pas mention des personnes seules puisque ces dernières ne sont pas considérées comme une famille, mais plutôt comme un ménage. C'est d'ailleurs dans ce recensement que l'on a distingué, pour la première fois, la famille du ménage. Toutefois, il faut préciser que, dans les cas où une famille ne cohabite pas avec d'autres individus non-apparentés, la famille correspond alors au ménage. Ceci s'avère dans la grande majorité des cas.

Ménage: «Un ménage peut comprendre toutes personnes vivant en commun, qu'elles soient ou non unies par les liens du sang, mais dont un de leur

nombre occupe ordinairement la position de chef. Mais les célibataires vivant seuls, qui ont une habitation spéciale et tiennent leur propre ménage, doivent aussi être considérés comme ménages.» (Instructions aux officiers en chef, commissaires et énumérateurs, Recensement canadien de 1901, voir Annexe II).

Enfin, une dernière précision incluse dans les instructions données aux recenseurs en 1901 nous donne davantage d'éclairage quant à la manière dont les personnes seules devaient être recensées : «D'autres qui vivent seuls, tels que ceux qui louent des chambres et ne font que coucher dans la maison, seront compris dans la liste des ménages chez qui ils logent, bien qu'ils prennent leur repas ailleurs.» (Instructions aux officiers en chef, commissaires et énumérateurs, Recensement canadien de 1901, voir Annexe II).

Les précisions fournies ici font mention «d'autres qui vivent seuls» et donnent comme exemple les logeurs. Il est difficile de croire que de tels individus n'avaient aucun échange, aucun contact avec les individus dont ils partageaient le logement. Ils ne faisaient probablement pas partie intégrante de la famille chez qui ils habitaient, mais, à proprement parler, ils ne résidaient pas seuls : ainsi, ils n'entrent pas dans notre groupe d'intérêt.

À la lumière de ces quelques précisions données aux recenseurs, on constate un effort de la part des autorités en charge du recensement d'imposer des balises, de façon plus ou moins subtiles, afin d'uniformiser les choses. Ceci représente un objectif louable en soit, mais qui peut également masquer grandement certaines réalités du passé. En ce qui concerne les personnes seules, on peut craindre un léger risque de sous-dénombrement dans les cas où

la personne vivant seule n'était pas à son domicile au moment du passage du recenseur; personne ne pouvait alors répondre aux questions du recenseur à sa place. De plus, certains recenseurs peuvent avoir omis de visiter la demeure de certains individus habitant seuls dans des logements marginaux ou difficiles d'accès comme une maisonnette éloignée du rang principal par exemple. Cependant, on peut supposer que, dans l'ensemble, la recension des personnes seules a été effectuée de manière adéquate et rien ne porte à croire que le sous-dénombrement est tel qu'il implique des biais pouvant fausser nos analyses.

2.6 Méthodologie et description des variables

Dans cette section, nous présenterons les bases méthodologiques que nous utiliserons dans le prochain chapitre de ce travail. Nous décrivons également en détail chacune des variables que nous avons choisies afin de bien établir ce dont il est question. L'objectif principal de ce mémoire, rappelons-le, est de dégager les caractéristiques individuelles qui influencent la propension à résider seul. Le fait de vivre seul sera donc mis en relation avec de multiples variables afin de dégager des facteurs déterminants.

2.6.1 Méthodologie

Comme nous l'avons déjà mentionné à plusieurs reprises, l'étude systématique des Canadiens et des Canadiennes qui vivent seuls n'a jamais été entreprise dans une perspective historique. Ceci signifie que nous nous attarderons principalement à la présentation et à l'analyse des caractéristiques liées à ces individus. L'identification des personnes seules a été effectuée à partir des fichiers de microdonnées censitaires.

2.6.1.1 Sélection des personnes seules dans les échantillons

Les personnes seules ont été sélectionnées dans les fichiers censitaires en utilisant la variable précisant la taille du logement; ainsi, seuls les logements ne comptant qu'une personne ont été sélectionnés. Toutefois, le recensement de 1881 ne comporte pas de variables décrivant la taille du logement, mais uniquement une variable qui précise la taille du ménage. Même si le ménage et le logement sont fréquemment synonymes lorsqu'un seul ménage habite un seul logement, la distinction est importante ici puisque toute notre analyse est basée sur la sélection préalable des individus qui résident seuls. Ainsi, le logement est défini comme le lieu physique où résident un ou plusieurs individus, alors que le ménage représente une personne ou un regroupement de personnes. Donc, il est fort possible qu'un jeune logeur réside avec une famille de huit individus sans leur être apparenté, auquel cas, un même logement abrite deux ménages. Toutefois, comme nous l'avons précisé dans la section sur les définitions fournies aux recenseurs, les individus seuls et non-apparentés qui résident chez une famille, comme dans le cas des logeurs par exemple, ne font pas partie des personnes qui nous intéressent car ils ne résident pas seuls à proprement parler.

En ce qui a trait aux caractéristiques des individus que nous avons sélectionnés, nous avons imposé une restriction uniquement en ce qui concerne l'âge. Nous n'avons pris en compte que les individus de 15 ans et plus car aucun individu âgé de moins de 15 ans ne résidait seul dans nos échantillons, le premier groupe d'âge en contenant étant celui des 15-19 ans.

2.6.1.2 Analyses statistiques

Nous débuterons nos analyses par une compilation des données avec des tableaux croisés, compilées à l'aide du logiciel SPSS¹. Grâce aux variables de base que nous détaillerons dans la section qui suit, les tableaux croisés nous permettrons de décrire la répartition des personnes seules, d'identifier leurs caractéristiques principales et d'élaborer des comparaisons dans le temps entre les recensements de 1871, 1881 et 1901. Nous résumerons les différences trouvées entre les personnes seules et la population générale à l'aide du calcul de l'indice de dissimilarité. Par la suite, nous effectuerons des régressions multivariées afin de mesurer l'impact des différentes caractéristiques individuelles sur le risque de résider seul.

2.6.2 Description des variables indépendantes

Les six variables dont nous observerons l'impact sur le fait de résider seul sont : le sexe, l'âge, l'état matrimonial, l'occupation, le groupe ethno-religieux et la zone de résidence. Certaines de ces variables proviennent directement du recensement, alors que d'autres ont été créées en combinant certaines variables originales. Il faut souligner que les catégories de réponse sont quasiment identiques d'un recensement à l'autre, ce qui rend les comparaisons possibles.

¹ SPSS-11.5 Windows: Satistical Package for the Social Sciences

36

2.6.2.1 Le sexe

Le sexe est la variable de base que nous utilisons puisque toutes nos analyses seront menées en séparant les hommes des femmes. Selon ce que nous avons noté dans notre revue de la littérature, les portraits des individus qui vivent seuls sont largement différents selon le sexe et il appert donc incontournable d'effectuer cette séparation.

2.6.2.2 L'âge

Puisque les individus ont déclaré leur âge à l'unité près, nous les avons rassemblés en groupes de cinq ans. Nous avons privilégié une division quinquennale afin de bénéficier d'un plus grand niveau de précision, étant donné que l'âge semble être un facteur déterminant qui influence la propension à vivre seul.

2.6.2.3 Le statut matrimonial

Le statut matrimonial comprend trois catégories principales, soit célibataire, veuf et marié. Cette dernière catégorie indique que la personne seule est mariée, mais que son conjoint est absent au moment du recensement. En 1901, il était possible pour un couple, dans de rares cas uniquement, de divorcer. Dans l'échantillon que nous utilisons, seulement une femme et sept hommes ont déclaré être divorcés. Puisqu'il est impossible de tirer des conclusions scientifiques satisfaisantes à partir de huit individus, nous les avons éliminés de nos fichiers, d'autant plus qu'aucune personne n'était divorcée dans les deux autres recensements, ce qui limitait tout potentiel de comparaison.

2.6.2.4 L'occupation

Les centaines d'occupation déclarées ont été rassemblées en sousgroupes pour permettre de les analyser. La classification des professions que
nous utilisons est basée sur les grands groupes crées par l'équipe de Gordon
Darroch et Michael Ornstein pour les microdonnées censitaires de 1871. Les
sept catégories sont les suivantes : manufacturier, marchand ou commerçant;
professionnel (policier, membre du clergé, vétérinaire, etc); col blanc
(photographe, commis d'épicerie, conducteur de tramway, etc); artisan (forgeron,
ferblantier, cuisinier, etc); semi-qualifié ou non-qualifié (mineur dans les
exploitations de charbon ou d'or, pêcheur, barbier, etc); journalier et enfin,
domestique. Ces catégories impliquent une hiérarchie et fournissent une
indication quant à la classe sociale à laquelle appartiennent les individus. Il est à
noter qu'il n'y a pas de catégorie « fermier » dans cette classification car cette
occupation est définie par l'une des zones de résidence, comme nous le
préciserons dans la section sur cette variable.

2.6.2.5 Le lieu de naissance

Par cette variable, nous cherchons à distinguer la présence de différence selon que l'individu qui vit seul est né au Canada ou à l'extérieur du pays. Nous aurons donc, grâce à cette variable, une idée du rôle que peut jouer une migration sur le fait de résider seul dans le pays d'accueil. Nous avons décidé de ne pas utiliser la division selon le pays puisque durant la période qui nous intéresse, soit la seconde moitié du XIX^è siècle et l'aube du XX^è siècle, le bassin de pays d'immigration pour le Canada était assez restreint et se limitait presque uniquement au Royaume-Uni et à une poignée d'autres pays européens.

2.6.2.6 Le groupe ethno-religieux

Nous avons créé des regroupements ethno-religieux à même les fichiers SPSS en nous inspirant des cinq groupes dominants de l'époque : Français catholique, Irlandais catholique, Anglais anglican, Anglais méthodiste et Écossais presbytérien. Étant donné que le recensement de 1881 ne possède aucune variable qui décrit l'appartenance ethnique des individus, il n'a pas été possible de former de groupes ethno-religieux pour ce recensement.

2.6.2.7 La zone de résidence

Enfin, la variable zone de résidence nécessite quelques précisions. Elle comporte deux grandes catégories; la zone rurale regroupe les villes comptant moins de 3 000 individus, alors que les villes ayant 3 000 habitants et plus sont comprises dans le milieu urbain. Le milieu rural a ensuite été divisé en deux sous-groupes, soit le sous-groupe « agricole », où le chef du ménage, en l'occurrence l'individu qui réside seul, est fermier, et le sous-groupe « autre », dans lequel l'individu n'exerce pas la profession de fermier. Cette division a été effectuée car la zone rurale est fréquemment analysée comme si elle formait un tout homogène, alors que le milieu rural n'est pas nécessairement synonyme d'exploitation agricole.

Une dernière précision s'impose avant de passer au chapitre de présentation des résultats. Il aurait été très intéressant d'analyser le statut socio-économique des personnes qui résident seules. Toutefois, le recensement de 1901 est le seul des trois recensements que nous utilisons à contenir certaines

informations quant aux caractéristiques socio-économiques des individus. Après avoir observé ces variables plus en profondeur, il a été clair qu'elles ne pouvaient nous fournir d'informations fiables et pertinentes. Par exemple, les variables décrivant le nombre et le type de biens immobiliers tels les logements, les commerces et les étables contiennent un pourcentage très élevé de non-réponse ou de réponses illisibles, allant de 56% à près de 97%, ce qui rend ces variables inutilisables. Une variable dans le recensement de 1901 se rapporte au revenu des répondants. Cependant, les réponses sont, là encore, souvent illisibles ou incompréhensibles. De plus, cette question n'a été posée qu'aux personnes classées dans la catégorie « employé », ce qui représente 18% des femmes seules et 25% des hommes seuls.

CHAPITRE 3 PORTRAITS DES PERSONNES SEULES

Dans ce chapitre, nous identifions les tendances et les caractéristiques individuelles des personnes qui résident seules afin de dégager des facteurs déterminants. Les hommes et les femmes qui vivent seuls présentent des caractéristiques fort différentes de l'ensemble de la population, notamment en ce qui a trait au statut matrimonial et à l'âge. De manière générale, deux portraits s'imposent et nous les décrirons en profondeur. Nous nous tournons ensuite vers l'approfondissement de certains volets particuliers, soit l'attrait qu'exerce la ville envers les femmes seules, les emplois qu'elles occupent et la distribution provinciale des hommes seuls. Le chapitre se termine par des analyses multivariées qui mettent en lumière certaines caractéristiques supplémentaires.

Les fluctuations dans les tailles et les types de ménage sont influencées par des facteurs démographiques tels le mariage, le décès du conjoint, le départ des enfants du foyer parental et la situation socio-économique des individus. Au XIX^è siècle, la forte mortalité, l'âge, le sexe et le statut matrimonial se conjuguent pour former des réalités qui sont loin d'être uniformes : ainsi, les jeunes hommes célibataires et les veuves, par exemple, sont plus susceptibles de vivre seuls. Étant donné sa rareté et son caractère marginal, on peut croire que ce type de ménage s'accompagnait d'une connotation négative à l'époque, notamment parce que le mariage et la création d'une famille, préférablement nombreuse, étaient fortement encouragés, sinon imposés. Michael Katz vient appuyer cette réalité lorsqu'il affirme que: «...it was extremely unusual for people to live alone; everyone was expected to live within a family setting.» (Katz, 1975, p.274). Ces individus qui résident seuls ont été largement négligés par les chercheurs et nous

voulons contribuer à combler cette lacune grâce aux analyses que nous avons menées et aux résultats que nous présentons dans ce chapitre.

3.1 Aperçu de la taille des ménages et des logements

Avant de traiter en profondeur des personnes qui habitent seules, jetons d'abord un coup d'œil à la répartition des ménages et des logements selon le nombre de personnes qu'ils rassemblent ainsi qu'aux tailles moyennes qui prévalaient à chacune des années qui nous intéressent. Ceci nous permettra de bien saisir les tendances de l'époque, en plus de mettre en perspective la marginalité que représentent les ménages et les logements qui ne contiennent qu'une seule personne. De manière générale, les ménages du passé sont composés d'un nombre plus élevé d'individus que ceux d'aujourd'hui et les ménages canadiens de la seconde partie du XIXè siècle ne font pas exception.

Tableau 1 <u>Distribution de la taille des ménages et des logements et tailles moyennes, 1871, 1881, 1901</u>

	1871		1881	1901		
Taille (en nombre d'individus)	% des ménages	% des logements	% des ménages*	% des ménages	% des logements	
1	1,0	0,7	1,6	1,6	1,5	
2-3	15,8	12,4	16,8	19,8	17,9	
4-5	24,5	22,0	24,4	27,8	27,0	
6-7	25,0	24,7	23,9	22,8	23,1	
8-9	18,4	19,3	17,8	14,1	14,7	
10+	15,3	21,0	15,5	13,9	15,8	
Taille moyenne	6,5	7,2	6,8	12,6	12,9	
Taille moyenne (<=30)	6,9	7,5	6,9	6,4	6,7	

^{*} Il est à noter que, pour le recensement de 1881, les bénévoles qui ont travaillé à la saisie des données pour la Genealogical Society of Utah n'ont pas saisi le numéro du logement, ce qui a empêché la création de la variable « taille du logement ».

<u>Source</u> : Calculs inédits tirés des fichiers de microdonnées des recensements canadiens de 1871, 1881 et 1901.

Comme nous l'avons mentionné dans le chapitre précédent, le ménage fait référence à une personne ou à un regroupement de personnes qui vivent ensemble, alors que le logement se rapporte au lieu physique, à l'habitation. Cette précision faite, on dénote une légère augmentation du nombre de personnes qui résident seules de 1871 à 1901 en même temps que les ménages de huit personnes et plus diminuent légèrement (de 33,7% à 28%). Au sein des trois recensements, les ménages et les logements composés de quatre à sept individus sont les plus populaires et représentent environ 50% de l'ensemble.

Les tailles moyennes, quant à elles, se situent autour de sept personnes, autant pour les ménages que pour les logements. Cependant, les tailles moyennes oscillent plutôt autour de 12 individus en 1901, ce qui s'explique par un nombre non-négligeable de ménages et de logements de très grande taille, soit les ménages collectifs. Par exemple, les pensionnats et les campements de bûcherons de plus de 150 personnes ne sont pas rares en 1901. Afin d'éliminer cette distorsion, nous avons calculé les moyennes en imposant une limite de 30 individus en nous basant sur les travaux de l'Integrated Public Use Microdata Series (IPUMS) du Minnesota Population Center. Les tailles moyennes en 1901 se rapprochent ainsi davantage de celles que l'on obtient pour les deux autres recensements, soit un peu moins de sept personnes.

Après avoir constaté la grande popularité des ménages de plus de quatre personnes ainsi que des tailles moyennes assez élevées, on ne peut que réitérer la marginalité dans laquelle se retrouvent les gens qui habitent seuls. Toutefois, ces femmes et ces hommes qui ont résidé seuls durant la fin du XIXè siècle et au tout début du XXè siècle nous révèlent des informations sur une réalité particulière de par sa marginalité.

3.2 Qui sont ces femmes et ces hommes qui vivent seuls?

Voyons donc maintenant les tendances importantes qui se dégagent chez les personnes seules. Rappelons que, comme nous l'avons expliqué dans le chapitre 2, les personnes seules dans les recensements de 1871 et 1901 ont été identifiées en utilisant la taille du logement, alors que, pour le recensement de 1881, il a fallu utiliser la taille du ménage qui s'avère être un critère de sélection moins strict. Cette distinction peut entraîner de légères divergences dans les mesures et les analyses; cependant, les logements en 1871 et 1901 ne comptaient généralement qu'un seul ménage, ce qui devrait donc minimiser les écarts.

3.2.1 Tendances chez les femmes qui résident seules

Les femmes qui résident seules présentent des caractéristiques qui se distinguent grandement de l'ensemble des femmes de 15 ans et plus.

Tableau 2 <u>Répartition des femmes de 15 ans et plus qui résident seules en</u> comparaison avec la population féminine totale, 1871, 1881, 1901

	1871		1881		1901	
	seules	total	seules	total	seules	total
Fréquences	75	18 473	14 768	1 295 069	719	84 511
% par rapport au total	0	,4		1,1	0,8	
Âge				in Wi		
15-19	0,0	18,8	2,9	18,4	2,6	15,9
20-24	6,7	17,0	6,9	16,9	6,4	14,8
25-29	2,7	13,2	5,3	12,7	6,1	12,4
30-34	5,3	10,6	4,6	10,2	3,8	10,1
35-39	1,3	8,5	4,5	8,6	3,8	9,5
40-44	6,7	7,5	5,6	7,5	4,7	8,3
45-49	9,3	6,3	5,9	6,2	6,4	6,6
50-54	9,3	5,2	7,6	5,4	8,2	5,9
55-59	9,3	3,7	7,4	4,0	8,4	4,6
60-64	14,7	3,4	11,9	3,6	13,8	4,1
65-69	6,7	2,3	11,4	2,4	11,8	3,1
70-74	16,0	1,7	11,5	1,8	11,1	2,3
75-79	5,3	0,9	7,6	1,1	8,2	1,3

80+	6,7	0,8	6,8	1,0	4,6	1,1
Âge moyen	56,3	34,0	54,5	34,7	54,7	36,4
État matrimonial	aliki			1 10000	in in it days.	
Mariée	8,0	53,5	4,9	52,1	8,9	53,1
Veuve	64,0	7,9	57,5	8,1	57,4	8,8
Célibataire	28,0	38,6	37,5	39,7	33,0	38,0
Occupation			- 14			
Manufacturier, marchand,	2,7	0,3	2,1	0,3	3,2	0,8
commerçant						
Professionnel	5,3	8,0	8,45	1,4	12,5	2,7
Col blanc	0,0	0,1	0,4	0,1	0,7	1,1
Artisan	9,3	2,6	11,4	2,9	7,5	3,7
Semi ou non-qualifié	2,7	0,3	1,9	0,2	3,7	1,0
Journalier	1,3	0,1	2,0	0,5	0,7	0,4
Domestique	1,3	3,8	1,5	3,4	2,2	4,8
Aucune occupation	74,7	91,2	69,3	89,9	60,1	83,4
Lieu de naissance	And April	AAAAA				
Né au Canada	44,0	75,2	64,1	80,3	72,4	84,3
Né à l'extérieur du Canada	56,0	24,8	35,9	19,7	27,6	15,7
Groupes ethno-religieux*	***					The same stay
Anglais anglican	8,0	6,8	-	_	6,7	7,2
Anglais méthodiste	5,3	5,7	-	_	7,2	8,5
Écossais presbytérien	9,3	9,1	-	_	12,8	9,8
Irlandais catholique	9,3	11,4	-	-	5,3	7,0
Français catholique	18,7	23,3	-	-	28,1	27,4
Autre/inconnu	49,3	43,7	-	-	39,8	40,1
Zone de résidence	a versely styles	· (4)	1 488 No. 1		Contracting Parameter	(PAC.»
Rurale agricole	2,7	48,4	3,5	49,6	9,4	40 <u>,6</u>
Rurale (autre)	72,0	24,3	66,0	20,7	64,6	29,1
Urbaine	25,3	27,3	30,5	29,6	25,9	30,3

*Il est à noter que cette variable n'a pu être créée pour le recensement de 1881.

<u>Source</u>: Calculs inédits tirés des fichiers de microdonnées des recensements canadiens de 1871, 1881 et 1901.

En premier lieu, les différences quant au statut matrimonial sont notables. D'abord, les veuves s'imposent et forment clairement un groupe fort important au sein des femmes qui résident seules puisqu'elles sont de neuf à 13 fois plus présentes que dans la population générale, selon le recensement que l'on observe. Étant donné le lien entre le veuvage et l'âge, on remarque que les groupes d'âge au-delà de 50 ans renferment les plus forts pourcentages, alors que, dans la population générale féminine, ces groupes d'âges ne renferment qu'un nombre limité de femmes. À titre de comparaison, entre 64% et 68% des veuves ont 50 ans et plus, alors que dans la population féminine, ce pourcentage se situe entre 18% et 23%. Les âges moyens reflètent également cette différence

entre les femmes seules et l'ensemble des femmes, puisque l'âge moyen des femmes seules avoisine 55 ans alors que celui de l'ensemble de la population féminine se situe entre 34 ans et 36,4 ans. Cet écart de près de 20 ans est largement influencé par la forte proportion de veuves âgées dans le groupe des femmes seules. Cette surreprésentation des veuves chez les femmes seules est sans doute attribuable à de nombreux facteurs tels le remariage plus fréquent des veufs et l'espérance de vie davantage favorable pour les femmes qui implique qu'elles sont plus à risque que les hommes de subir la perte de leur conjoint. À titre d'exemple et selon les estimations de Bourbeau, Légaré et Émond (1997), une femme âgée de 65 ans en 1901 pouvait espérer vivre encore près de 19 ans, alors qu'un homme du même âge n'avait que 14 années devant lui.

Pour leur part, les femmes célibataires sont légèrement moins nombreuses dans le bassin des femmes seules. Ainsi, elles représentent entre 28% et 37,5%, selon le recensement, alors qu'elles sont près de 40% dans le reste de la population féminine. Ces femmes seules célibataires ont un âge moyen compris entre 39 ans et 42 ans. Ceci implique qu'elles n'ont que de faibles chances de se marier puisqu'elles dépassent de près de 20 ans l'âge moyen au mariage pour les femmes de l'époque, qui se situe autour de 22 ans (Henripin, 2003, p.41). Bettina Bradbury, dans son ouvrage sur les familles ouvrières à Montréal, fait état de cette réalité lorsqu'elle explique que : «Dans la foulée de la Grande Dépression qui frappe le Québec en 1874, les femmes qui ont passé le cap de la trentaine et sont toujours célibataires ont peu de chances de se marier.» (Bradbury, 1995, p.63). Ainsi, ces femmes célibataires vivront seules une plus grande partie de leur vie si l'on compare avec les veuves.

On remarque que peu de femmes qui résident seules sont mariées (moins de 9%) par rapport à la population féminine totale où plus de 50% d'entre elles sont en union. Or, selon la définition stricte fournie aux recenseurs, les femmes seules mariées sont des femmes dont le conjoint est absent du ménage au moment précis du recensement. Ainsi, les recensements du XIXè siècle adoptaient, théoriquement, la méthode *de jure*, ce qui signifie que chaque conjoint devaient donc être recensé dans le même ménage que sa conjointe, qu'il y soit présent ou non lors de la visite du recenseur. Cependant, il y a fort à parier que certains recenseurs n'ont pas correctement suivi cette consigne et ont plutôt recensé la personne là où elle se trouvait au moment du recensement, appliquant alors la méthode *de facto*.

Un deuxième problème qui vient s'ajouter à celui-ci se retrouve dans les éléments que les individus désiraient camoufler aux recenseurs. Puisque le divorce n'était pas légalement permis à l'époque et que la séparation n'était pas socialement acceptable, les couples dont le mariage ne fonctionnait plus n'avaient qu'à déclarer au recenseur que leur conjoint était absent afin de masquer la vérité. En jetant un coup d'œil à la variable «commentaire du recenseur» dans les bases de données, on peut trouver des mentions telles que «husband left his wife» ou encore la mention «abandonned», ce qui suppose que ce genre de situation était plus commune que les recensements ne le laissent transparaître. Cela étant dit, on ne peut donc établir si les époux étaient séparés pour une plus ou moins longue période.

Toujours selon le tableau 2, les femmes seules sont beaucoup plus nombreuses à être nées à l'extérieur du pays, soit entre 27% et 56%. De façon générale, elles sont environ deux fois plus nombreuses que l'ensemble des

femmes pour lesquelles les pourcentages se situent entre 15,7% et 24,8%. Ainsi, la migration peut s'être effectuée avec un nombre restreint d'apparentés, réduisant les possibilités de co-résidence. Le fait de quitter son pays d'origine peut également retarder une union, y mettre fin ou, inversement, la dissolution d'une union peut mener à une migration.

Enfin, on ne remarque pas de différence importante dans les répartitions selon les groupes ethno-religieux. Pour sa part, la zone de résidence est très différente si l'on compare les femmes seules et la population féminine totale. Ainsi, une forte proportion de femmes seules résident dans une zone rurale « autre » (entre 64% et 72%). Il faut toutefois émettre une réserve quant à ces femmes. Il n'était pas rare qu'une femme laisse la ferme à l'un de ses fils, mais qu'elle continue à résider dans la maison adjacente et, ainsi, qu'elle soit recensée en zone rurale agricole alors qu'elle n'exploite pas elle-même la ferme. En ce qui a trait aux femmes seules en milieu rural agricole, on en retrouve très peu, soit entre 2,7% et 9,4%, probablement parce qu'exploiter une ferme pour une femme seule, veuve et âgée de surcroît, était extrêmement ardu à l'époque. Pour leur part, entre 40% et 50% des femmes du reste de la population résident en milieu rural agricole puisqu'elles ont généralement un conjoint, des enfants, ou à tout le moins des co-résidents, avec lesquels elles peuvent partager les nombreuses tâches agricoles. Enfin, le milieu urbain ne semble pas attirer grandement les femmes seules puisque les pourcentages qui leur sont associés sont presque identiques à ceux des femmes dans l'ensemble de la population, soit entre 25% et 30%.

3.2.1.1 Attrait du milieu urbain

On aurait pu croire, selon certains textes évoqués dans la revue de littérature, notamment celui de Danielle Gauvreau, que les femmes seules, ayant une plus grande chance de trouver un emploi en ville (domestique, employée d'une manufacture ou d'une usine) s'y seraient établies davantage :

« ... les villes sont connues pour attirer une population féminine non mariée qui y trouve plus facilement de l'emploi, qu'il s'agisse de filles célibataires vivant avec leur famille ou non, ou encore de femmes ayant déjà été mariées et devant désormais assurer leur propre subsistance. Cela est vrai dans le cas des grandes villes en cette période d'industrialisation [1901]... ». (Gauvreau, 2001, p.176)

Or, au premier coup d'œil, cette tendance ne semble pas s'avérer ici. Nous avons donc voulu approfondir l'étude des femmes en zone urbaine puisque cette catégorie rassemble les villes qui comptent 3 000 individus et plus. Les villes canadiennes entre 1871 et 1901 étaient de tailles très divergentes, allant de Sainte-Hyacinthe à Montréal, de Moncton à Toronto. L'imposition d'une telle limite minimale de 3 000 personnes peut masquer considérablement le véritable attrait que pouvaient alors exercer les très grandes villes de l'époque sur les femmes seules. Nous avons donc utilisé les données du recensement de 1881, étant donné qu'il a été saisi en entier, afin d'examiner si les trois plus grandes villes canadiennes du XIXè siècle, soit Montréal, Québec et Toronto, accueillaient un grand nombre de femmes seules. En 1881, la ville de Québec comptait 60

000 habitants, Montréal rassemblait 219 000 personnes et on dénombrait près de 180 000 Torontois.

Tableau 3 <u>Répartition des femmes seules de 15 ans et plus dans les 3 plus grandes villes canadiennes, 1881</u>

	F	Femmes seules			Population féminine totale			
	Québec	Montréal	Québec	Québec	Montréal	Toronto		
Pourcentage	6,0	6,0	3,9	20 (3)				
Célibataire	49,9	49,4	43,0	30,6	29,5	30,1		
Mariée	2,7	4,4	6,7	61,0	64,3	61,1		
Veuve	47,4	46,2	50,3	8,4	6,2	8,8		
Âge moven	49.4 ans	47.0 ans	47.1 ans	33.2 ans	35.2 ans	32. 0 ans		

Source : Calculs inédits tirés des fichiers de microdonnées des recensements canadiens de 1871, 1881 et 1901.

On dénote deux éléments intéressants ici. D'abord, les pourcentages de femmes seules dans ces trois villes (entre 4% et 6%) sont plus élevés que les pourcentages de femmes seules à travers le pays qui dépassent à peine 1%. Les femmes seules semblent donc se concentrer davantage dans les grandes villes. Le second élément important est la forte proportion de femmes seules qui sont célibataires. Ces pourcentages, qui frôlent les 50%, sont considérablement plus élevés que les pourcentages de femmes seules célibataires que nous avons observés dans le tableau 2 qui se situent entre 28% et 37,5%. Dans la population féminine totale, les pourcentages de célibataires sont plus faibles et plus de 60% des femmes en villes sont mariées. Les fortes proportions de femmes seules célibataires dans ces trois grandes villes semblent confirmer l'attraction du milieu urbain pour les femmes qui désirent se trouver un conjoint ou pour celles qui désirent travailler comme domestiques ou ouvrières de manufacture, emplois largement féminins et très nombreux en ville.

3.2.1.2 Distribution selon l'occupation

Comme on pouvait s'y attendre, un plus grand nombre de femmes qui résident seules occupent un emploi: 25,3% en 1871, 30,7% en 1881 et 39,9% en 1901 alors que, dans l'ensemble de la population féminine, entre 8,8% et 16,6% des femmes ont une occupation. Ainsi, on peut supposer que les femmes seules ont besoin d'un revenu de subsistance et qu'elles n'ont d'autre choix que d'occuper un emploi puisqu'elles ne bénéficient pas d'un salaire provenant de leur conjoint ou de co-résidents. Cependant, la situation peut aussi s'avérer inverse : certaines de ces femmes avaient peut-être un emploi avant de se retrouver seules et cet emploi leur a fourni la liberté financière leur permettant de faire le choix de résider seules. Or, il faut demeurer vigilant en ce qui a trait à la direction de la causalité. Toutefois, au-delà de ce problème d'endogénéité, nous avons voulu voir de plus près quels emplois occupent ces femmes. Puisque les regroupements utilisés dans le tableau 2 masquent la précision des réponses données lors du recensement, nous avons décidé d'explorer les occupations déclarées par les femmes seules en comptabilisant les intitulés professionnels. Nous avons cependant dû exclure les observations quant à l'occupation pour le recensement de 1871, étant donné la faiblesse des effectifs.

Tableau 4 Occupations des femmes seules de 15 ans et plus, 1881, 1901

	188	1	1901		
Occupation	Fréquence	%	Fréquence	%	
Institutrice	1 076	20,2	78	22,8	
Couturière	697	13,1	9	2,6	
Rentière	592	11,1	10	2,9	
Agricultrice	403	7,5	68	19,9	
Tailleuse de robe	232	4,3	24	7,0	
Domestique	213	4,0	12	3,5	
Journalière	209	3,9	4	1,2	
Blanchisseuse	193	3,6	32	9,4	
Chapelière	173	3,2	8	2,3	

Tailleuse	120	2,2	3	0,9
Bourgeoise	115	2,1	6	1,7
Tenancière de magasin	75	1,4	1	0,3
Tisserande	72	1,3	4	1,2
Infirmière	70	1,3	7	2,0
Marchande	57	1,1	9	2,6
Épicière	44	0,8	3	0,9
Total	4 410	81,3	278	81,3
N (femmes ayant une occupation)	5 341	-	342	-

Source : Calculs inédits tirés des fichiers de microdonnées des recensements canadiens de 1871, 1881 et 1901.

On constate une très grande homogénéité dans les catégories les plus populaires au sein des deux recensements puisque ces 16 catégories rassemblent plus de 81% des femmes seules. La nature de ces professions n'est pas surprenante puisqu'elles sont fortement féminines. Au sommet de cette liste, on retrouve le métier d'institutrice qui regroupe 20,2% des femmes en 1881 et 22,8% en 1901. Qu'une femme sur cinq soit enseignante à cette époque n'est pas surprenant. Les écoles publiques se multiplient à la fin du XIXè siècle et passent de 13 300 en 1871 à 40 400 en 1910 (Sager, 2007, p.204). Le ¾ du corps enseignant est alors composé de femmes et la profession d'institutrice est considérée comme un choix plus qu'acceptable pour une femme (Francis, 1988, p.161). Dans son article sur la féminisation du travail d'enseignant au Canada entre 1881 et 1901, Eric W. Sager écrit que : «Women were being drawn into an occupation in which they were subordinates [...] but their movement into teaching was also a movement towards material independance, intellectual self-realization, and social responsability.» (Sager, 2007, p.201).

Il faut souligner que de nombreuses femmes se sont déclarées rentières : cette catégorie se situe au 3^è rang en 1881 et au 6^è rang en 1901. Or, il faut mentionner que le veuvage impliquait une émancipation juridique considérable au XIX^è siècle. Au moment du décès de leur mari, les femmes se voyaient dégagées de la majorité des aspects de l'incapacité légale qu'engendraient les

liens du mariage dans la seconde partie du XIXè siècle. Ainsi, les veuves de propriétaires immobiliers, d'ouvriers qualifiés et celles qui s'étaient mariées en communautés de biens avaient une chance de disposer d'une base économique suffisante pour survivre et à laquelle elles n'avaient pas droit lorsque leur mari vivait encore. Elles avaient également le droit d'administrer leurs biens et d'en disposer librement et la capacité d'agir en justice (Bradbury, 1995, p.247). Enfin, les « sociétés d'entraide » dirigées fréquemment par les Églises se développèrent rapidement dans les années 1860 si bien qu'une douzaine de ces organismes étaient actifs en 1871 dans la seule ville de Montréal. Ces sociétés versaient un montant aux veuves afin de couvrir les frais d'enterrement, généralement entre 20\$ et 30\$, et certaines veuves se voyaient octroyer une prestation avoisinant 3\$ par semaine (Bradbury, 1995, p.248).

Ainsi se dégage un premier portrait, celui des femmes seules. Ces dernières sont majoritairement des veuves dans la cinquantaine. Elles résident en milieu rural et elles travaillent souvent comme institutrices, couturière ou sont alors rentières tandis que les plus jeunes vivent en villes afin de se trouver un emploi ou un époux.

3.2.2 Tendances chez les hommes qui résident seuls

Les hommes seuls présentent des caractéristiques très différentes de celles que nous venons de voir pour les femmes seules. Voyons donc quels éléments il est possible de dégager chez les hommes qui résident seuls afin de pouvoir les mettre en contraste avec ceux identifiés chez les femmes seules.

Tableau 5 Répartition des hommes de 15 ans et plus qui résident seuls en comparaison avec la population masculine totale, 1871, 1881, 1901

	18	71	1881		19	01
	seuls	Total	seuls	total	seuls	total
Fréquences	167	18 291	27 250	1 321 891	1 869	89 268
% par rapport au total	0,		2,1		2	,1
Âge	September 1		1 / O /		er yar a	
15-19	0,6	17,8	2,0	18,0	1,6	15,6
20-24	13,8	15,2	15,4	16,0	9,7	14,2
25-29	18,6	12,4	17,7	12,3	14,2	12,1
30-34	12,0	10,5	11,8	10,1	14,3	10,6
35-39	10,2	8,8	8,6	8,5	11,8	9,7
40-44	7,2	7,4	7,4	7,6	8,5	8,4
45-49	6,0	7,0	6,3	6,5	7,1	7,0
50-54	6,0	5,7	5,9	5,6	6,8	6,0
55-59	4,8	4,3	4,4	4,2	7,1	4,6
60-64	9,0	4,2	5,8	4,1	5,8	4,1
65-69	3,0	2,6	4,4	2,7	4,2	3,0
70-74	3,6	2,1	4,1	2,0	4,9	2,2
75-79	3,0	1,1	2,9	1,2	2,2	1,3
80+	2,4	1,0	3,0	1,1	1,8	1,1
Âge moyen	41,4	35, <i>4</i>	41,2	35,3	42,6	36,6
État matrimonial				1774	Miles i	
Marié	9,6	54,0	9,6	51,4	13,4	51,2
Veuf	18,0	3,6	19,1	3,8	14,8	4,0
Célibataire	72,5	42,3	71,2	44,7	70,9	44,7
Occupation -	Congress Congress of the Congr			was a second	and the second	
Manufacturier, marchand,	4,8	4,8	6,6	4,5	6,8	6,8
commerçant	·	,		,		,
Professionnel	6,0	2,9	4,2	3,1	5,5	5,6
Col blanc	1,8	2,6	2,2	2,7	1,9	4,0
Artisan	13,2	16,2	13,7	14,3	8,7	13,2
Semi ou non-qualifié	5,4	6,3	6,5	5,9	12,3	10,5
Journalier	6,6	10,4	9,7	11,9	9,7	13,0
Domestique	0,6	0,9	0,3	0,8	0,2	0,8
Fils d'agriculteur	0,0	10,8	-	_	0,0	8,9
Aucune occupation	4,2	14,5	10,9	15,5	7,6	13,0
Lieu de naissance	1		10 to			
Né au Canada	62,9	73,0	65,8	77,4	66,0	80,6
Né à l'extérieur du Canada	37,1	27,0	34,2	22,6	33,0	19,4
Groupes ethno-religieux		(48)	100		i	
Anglais anglican	7,8	7,6	_	_	10,1	7,7
Anglais méthodiste	3,6	5,5	-	_	7,3	8,4
Écossais presbytérien	11,4	9,4	_	-	13,8	10,3
Irlandais catholique	11,4	10,4	_	_	6,4	6,6
Français catholique	15,6	23,3	_	-	17,0	28,8
Autre/inconnu	50,3	43,9	_	_	45,5	40,2
Zone de résidence	30,0	40,5			70,0	40,2
	57.5		E4.0	2.00.000	470	
Rurale agricole	57,5	52,9	54,0	47,1	47,0	44,3
Rurale (autre) Urbaine	29,9	22,9	17,7	14,0	41,2	29,5
Urbaine Il est à noter que la catégorie « f	12,6	24,2	28,3	38,9	11,8	26,2

Il est à noter que la catégorie « fils d'agriculteur » et la variable « groupe ethno-religieux » n'ont pu être créées pour le recensement de 1881.

<u>Source</u> : Calculs inédits tirés des fichiers de microdonnées des recensements canadiens de 1871, 1881 et 1901.

Tout d'abord, deux fois plus d'hommes que de femmes résident seuls. Même si les pourcentages restent faibles, les femmes seules représentant entre 0,4% et 1,1% de la population féminine totale alors que chez les hommes, ces proportions vont de 0,9% à 2,1%. En ce qui concerne le statut matrimonial, un nombre relativement important d'hommes seuls sont veufs, si l'on compare avec le reste de la population masculine; toutefois, les pourcentages ne sont aucunement aussi élevés que chez les femmes seules puisqu'ils ne dépassent pas les 20%. Ceci s'explique largement parce que les hommes sont davantage susceptibles de se remarier, notamment car le remariage est plus aisément accepté socialement chez les hommes que chez les femmes.

C'est plutôt dans le groupe des célibataires que l'on retrouve la majorité des hommes seuls. Les pourcentages ne diffèrent pas grandement de l'ensemble de la population masculine, mais ils sont très importants, soit autour de 70%. Si l'on jette un coup d'œil à l'âge moyen de ces hommes seuls célibataires, on constate qu'il se situe entre 34,5 ans et 37,7 ans, selon le recensement que l'on observe. Ainsi, l'âge moyen au mariage pour les hommes oscille entre 26 ans (1861) et 27,2 ans (1891) (Henripin, 2003, p.41). Puisqu'ils ne dépassent que d'une dizaine d'années l'âge moyen au mariage, une certaine portion de ces hommes seuls retardent peut-être leur entrée en union ou sont alors ce que l'on appelle des «vieux garcons». À la fin du XIXè siècle, les individus qui ne se mariaient pas et plus particulièrement les hommes, étaient «...associated with a variety of images, almost all of them negative.» (Chudacoff, 1999, p.3) La religion et le mariage étant très importants à cette époque, ces hommes étaient considérés comme déviants puisqu'aux yeux de leur farrille et de leur communauté, ils rejetaient l'ensemble des valeurs et des vertus du mariage et contribuaient au «suicide de la race» en encourageant indirectement le déclin du

taux de fécondité. Arrogants, égoïstes, voir même dégénérés, on attribuait à ces hommes la responsabilité du désordre social. Comme l'explique Chudacoff dans son ouvrage sur la réalité des célibataires de 1880 à 1930 :«Unmarried men, because of their presumed contrary relationship toward marriage, suffered from a socially-constructed stigma.» (Chudacoff, 1999, p.18) Il affirme même que «...bachelors were generally considered social outcasts, if not outright threats.» (Chudacoff, 1999, p.22).

Le dernier élément à souligner quant au statut matrimonial est la proportion d'hommes mariés dont la conjointe n'est pas présente au moment du recensement. Cette proportion est plus élevée que dans l'ensemble de la population, mais ressemble beaucoup à celle que l'on retrouve chez les femmes seules ; aussi, les mêmes précisions que nous avons élaborées plus tôt s'appliquent ici.

Les hommes seuls se retrouvent dispersés dans les différentes catégories d'emplois selon des proportions fort similaires à celles de l'ensemble des hommes. Tout comme nous l'avons noté chez les femmes, très peu d'hommes qui vivent seuls n'ont pas d'occupation lorsque l'on compare avec la population masculine totale. Toutefois, il faut demeurer vigilant ici car l'âge vient probablement influencer les pourcentages dans cette catégorie puisque les hommes seuls sont assez jeunes (entre 20 et 35 ans) et travaillent donc dans une grande proportion, alors que l'ensemble des hommes inclut ceux qui sont plus âgés et qui sont donc moins nombreux à occuper un emploi.

En ce qui a trait à la zone de résidence, les hommes seuls résident en milieu rural dans une proportion légèrement plus élevée que l'ensemble des

hommes et sont deux fois moins présents en milieu urbain. Pour sa part, l'appartenance à un groupe ethno-religieux ou à un autre ne semble pas modifier grandement le portrait des hommes seuls. Le seul groupe qui diffère est celui des français catholiques puisque les écarts entre les pourcentages des hommes seuls et ceux de l'ensemble des hommes de 15 ans et plus sont importants dans cette catégorie. Ainsi, les Franco-catholiques représentent entrent 15,6% et 17,0% des hommes seuls, alors que l'ensemble des hommes Franco-catholiques sont 23,3% en 1871 et 28,8% en 1901. Cette constatation s'explique notamment par la forte propension des jeunes hommes francophones catholiques à se marier à un plus jeune âge. Sherry Olson et Patricia Thornton ont constaté le même phénomène dans leur étude sur la croissance naturelle à Montréal au XIXè siècle. Dans leur analyse allant de 1860 à 1919, elles ont observé que les «Canadiens-français» se mariaient de deux à trois ans plus jeunes que leurs confrères Anglo-protestants et Irlando-catholiques (Olson et Thornton, 2001, p.219). Le mariage précoce fait passer les hommes de manière plus directe du fover parental à leur propre fover conjugal, éliminant la phase où ces jeunes hommes auraient pu résider seuls.

Finalement, les différences quant au lieu de naissance sont moins marquées que chez les femmes seules. On retrouve toutefois de 10% à 15% plus d'hommes seuls nés à l'extérieur du Canada lorsque l'on compare avec l'ensemble de la population masculine. Comme nous l'avons évoqué dans le cas des femmes, la migration peut entraîner le report du mariage, une rupture ou une reprise tardive de la vie de couple et par conséquent créer une période où les hommes sont davantage susceptibles de vivre seuls.

3.2.2.1 Distribution géographique

Suite à certaines observations préliminaires que nous avons effectuées à même les fichiers SPSS, nous avons remarqué un élément particulier qui nécessite que l'on s'y attarde brièvement. Ainsi, la distribution provinciale et territoriale des hommes seuls en 1901 est très différente de celle de l'ensemble des hommes et ce, pour deux provinces et deux territoires en particulier.

Tableau 6 Distribution géographique des hommes, 1901

	Pourcentages				
Provinces	Hommes seuls	Population masculine totale			
Alberta	0,2	0,1			
Colombie-Britannique	13,9	3,8			
Manitoba	11,9	5,0			
Nouveau-Brunswick	3,7	6,2			
Nouvelle-Écosse	4,9	8,6			
Territoires du Nord-Ouest	8,9	2,8			
Ontario	33,8	40,7			
lle-du-Prince-Edouard	1,1	1,9			
Québec	16,6	30,1			
Yukon	4.9	0.7			

Source : Calculs inédits tirés des fichiers de microdonnées des recensements canadiens de 1901.

Il semble d'abord que la Colombie-Britannique et le Manitoba sont deux provinces fort populaires auprès des hommes seuls lorsqu'on compare avec la répartition géographique de la population masculine totale. Le développement du chemin de fer transcanadien à cette époque, qui relia Winnipeg en 1880 et Vancouver en 1886 au reste du pays, conjugué à la multitude de terres fertiles et disponibles à prix modique dans les provinces de l'ouest et du centre du Canada ont eu pour effet d'attirer les hommes seuls vers ces régions. Lynne Marks en témoigne dans le chapitre qu'elle signe dans l'ouvrage collectif sur les ménages et les familles canadiennes en 1901:

«This overrepresentation of non-aboriginal men in British Columbia has been clearly documented. The availability of jobs in primary resource industries such as lumbering and mining attracted many men to BC. Some of them brought their wives, but many others did not, while large numbers of single men came to BC to try and make their fortune. » (Sager et al, 2007, p.381)

Les hommes seuls ne sont donc pas en reste quant à cette tendance et ont visiblement emboîté le pas dans les premières années de ce mouvement migratoire. Conséquemment, on remarque que cette diversification provinciale des hommes seuls semble se faire au profit de l'Ontario et du Québec, deux provinces très populeuses, mais où l'on retrouve moins d'hommes seuls, particulièrement en ce qui concerne le Québec.

En ce qui a trait aux deux territoires où l'on retrouve un pourcentage élevé d'hommes seuls, il semble que ceux du Nord-Ouest et du Yukon sont les plus populaires. La ruée vers l'or, qui se déroula à la fin du XIXè siècle explique cette attraction des hommes seuls pour ces deux territoires nordiques. Ainsi, après la découverte de pépites d'or dans le ruisseau Bonanza au Yukon en 1896, quelque 100 000 prospecteurs d'or ont pris le chemin du nord et, très vite, une grande partie du nord-ouest canadien fut parsemée d'hommes en quête du précieux métal dans les années qui ont suivi.

3.2.3 Indices de dissimilarité

Afin de synthétiser l'ensemble des constatations que nous venons d'effectuer, nous avons choisi d'utiliser l'indice de dissimilarité (ID). Cet indice mesure l'écart entre deux valeurs ou deux groupes de valeurs et se calcule à l'aide de la formule suivante :

$$ID = 0.5 * \Sigma | X_i - Y_i |$$

Ici, nous l'avons utilisé pour résumer les différences entre les pourcentages des individus seuls et ceux de la population totale, selon les cinq variables de base. L'interprétation de cet indice est simple : plus il est élevé, plus la différence entre les personnes seules et l'ensemble de la population est importante.

Tableau 7 <u>Indices de dissimilarité pour les hommes et les femmes seules,</u> 1871, 1881, 1901

	18	71_	1881		1901	
Variables	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Age État	50,0	19,8	44,8	16,8	43,8	18,5
État						
matrimonial	56,1	44,5	49,4	41,8	48,9	37,4
Occupation	19,2	30,0	22,5	8,3	26,3	24,9
Groupe ethno-						
religieux	7,1	9,7	-	-	3,8	10,8
Zone de résidence	47,7	11,6	46,1	10,5	35,5	14,4

<u>Source</u> : Calculs inédits tirés des fichiers de microdonnées des recensements canadiens de 1871, 1881 et 1901.

Il semble donc que l'état matrimonial est la caractéristique pour laquelle les différences sont les plus marquées par rapport aux populations totales, et ce pour les deux sexes, quoique plus élevées chez les femmes. Les autres indices confirment que le portrait diffère selon le sexe. L'âge des femmes qui résident

seules est un critère très important qui les distinguent de leurs consœurs et c'est d'ailleurs ce que nous avions constaté dans le tableau 2 en comparant les pourcentages selon les différents groupes d'âges ainsi que les âges moyens. Aussi, la distribution des femmes seules selon les zones de résidence se démarque largement de celles de l'ensemble des femmes. Chez les hommes seuls, on ne remarque pas d'indice très élevé, à part pour l'âge et légèrement pour la classification professionnelle en 1871. Ceci corrobore, dans l'ensemble, ce que nous avons vu dans le tableau 5, soit la similarité relative entre les caractéristiques des hommes seuls et celles de la population masculine en général.

À la lumière de toutes les tendances que nous avons dégagées, nous pouvons conclure cette section en puisant dans les expériences concrètes d'individus que nous avons pu identifier dans les fichiers nominatifs des recensements. Ainsi, le portrait général des femmes seules que nous avons observées ressemble par exemple à celui de Jane Finlayson, une veuve qui célébra sont 52ème anniversaire en 1881, qui résidait seule en Ontario et travaillait en milieu semi-rural, ou alors celui d'Octavie Leduc, une institutrice célibataire de 38 ans qui habitait seule en milieu semi-rural québécois en 1871. Pour leur part, les hommes seuls que nous avons analysés ont un profil semblable à celui d'Edward Mitchell, un célibataire de 24 ans qui travaillait comme agriculteur au Manitoba en 1901, ou encore à Jacques Forest, un agriculteur célibataire de 40 ans qui résidait au Québec en 1871.

3.3 Analyses multivariées de la résidence seule

Les régressions logistiques que l'on présente ici visent à mesurer l'impact de différentes caractéristiques individuelles sur le risque de résider seul, à comparer la force relative des diverses variables dont nous avons discuté jusqu'ici et à tester nos hypothèses. La première insistait sur l'importance déterminante que jouent l'âge, le sexe et le statut matrimonial sur la propension à résider seul alors que la seconde stipulait que nous retrouverions davantage de fernmes seules en milieu urbain. Nous avons donc produit des régressions à partir d'un fichier de travail combinant les échantillons des recensements de 1871 et 1901, ainsi que d'un échantillon de 20% du recensement de 1881, étant donné la difficulté de travailler avec le fichier complet.

Dans les tableaux 2 et 5 que nous avons commentés plus haut, nous avons constaté que les portraits sont forts différents selon le sexe et le statut matrimonial; ainsi, les célibataires au début de la quarantaine et les femmes au milieu de la cinquantaine ayant perdu leur mari sont deux grandes tendances qui semblent s'imposer. Nous avons aussi noté que les hommes seuls habitent moins fréquemment en zone urbaine et que le groupe ethno-religieux ne semble pas avoir d'influence sur la propension à résider seul autant chez les hommes que chez les femmes. Enfin, l'occupation et la zone de résidence chez les femmes sont deux variables qu'il faut analyser avec prudence car il est difficile d'établir si ces 2 variables sont des causes ou des conséquences de la résidence seule.

Cependant, l'analyse descriptive ne permet pas de constater la force de chacun des facteurs ni la nature des liens qui unissent ces derniers. L'analyse de

régression se présente donc comme une option fort intéressante puisqu'elle permet d'identifier les déterminants les plus importants pour expliquer les variations observées dans la variable dépendante, soit le fait de résider seul ou non. Elle permet également d'identifier les variables qui sont significatives ainsi que le sens de la relation. Étant donné que notre variable dépendante est dichotomique et que nos variables indépendantes sont catégoriques, nous avons privilégié la régression logistique.

Avant de présenter les résultats de nos régressions, quelques précisions sont de mises. Nous avons d'abord effectué des régressions en réunissant les deux sexes; nous avons constaté que les femmes ont entre 40% et 50% moins de risque que les hommes de résider seules et ce, peu importe les variables que l'on fait interagir. Or, au-delà de cette différence notable, nous avons remarqué que les différences entre les hommes et les femmes sont fortes et nombreuses; or, analyser les deux sexes ensemble brouille ces différences fondamentales. Il appert donc plus pertinent de présenter l'analyse de régression en séparant les sexes. Aussi, nous avons exploré dans les régressions l'impact de la province de résidence et n'avons décelé aucune différence notable : le modèle pan-canadien est donc pertinent et suffisant. Enfin, il faut préciser que le nombre de femmes seules en 1871 est très faible (75) ce qui diminue la puissance des conclusions possibles à dégager de la régression qui suit pour ce recensement.

3.3.1 Les femmes âgées

Chez les femmes, l'âge a un impact très marqué, augmentant jusqu'à 12 fois le risque de vivre seul. Les veuves ont un risque significativement plus élevé de résider seules par rapport aux célibataires. Pour sa part, l'occupation

augmente le risque de résider seul pour les femmes, notamment dans le cas des professionnelles, des artisanes et des travailleuses semi ou non-qualifées où le risque de vivre seules est jusqu'à 7,2 fois plus élevé.

Le lieu de naissance présente des coefficients semblables à ceux dont nous avons discuté pour les hommes. Les coefficients sont significatifs pour les trois années et les femmes nées à l'extérieur du Canada ont un risque de 1,3 à 1,9 fois plus élevé de résider seules. Tout comme nous l'avons signalé dans le cas des hommes, l'influence du groupe ethno-religieux est ambiguë. Pour la majorité des groupes, le risque de résider seul est diminué par rapport au groupe Français catholique.

En ce qui a trait à la zone de résidence, les femmes qui vivent en milieu urbain sont près de 86% moins susceptibles de résider seules, ce qui confirme ce que nous avons vu précédemment dans le tableau 2. Ainsi, certaines grandes villes, comme nous l'avons constaté dans le tableau 3, offrent peut-être de bonnes opportunités d'emplois aux femmes, mais la promiscuité, la forte densité et le manque de logement disponibles dans les grands quartiers urbains forcent sans doute les femmes à résider avec d'autres individus ou à louer une chambre dans une pension par exemple.

Tableau 8 <u>Régressions pour la probabilité de résider seule pour les femmes, 1871, 1881, 1901</u>

	Femmes				
	1871	1881	1901		
État matrimonial			The same state of the		
Veuve	2,613***	1,477***	1,915***		
Mariée	1,257	1,382*	1,649*		
Célibataire	1	1	1		
Âge		an American	C. C. MAIL MAN CONTRACT		
15-19	0,145**	0,256***	0,245***		
30-39	2,305**	2,440***	1,555***		

40-49	5,914***	4,003***	3,313***
50-59	8,679***	8,175***	5,101***
60-69	11,189***	12,350***	8,268***
70-79	12,764***	11,109***	8,638***
80+	11,345***	12,936***	4,842***
20-29	1	1	1
Groupe ethno-religieux		and the second	
Anglais anglican	0,662	0,428***	0,719**
Anglais méthodiste	0,558	0,540***	0,715**
Écossais presbytérien	0,331***	0,481***	0,747**
Irlandais catholique	0,438**	0,555***	0,477***
Autre ou inconnu	0,641**	0,571***	0,765***
Français catholique	1	1	1
Occupation		The same of the same	Tamat.
Manufacturier/marchand//commerçant	2,752*	2,556***	2,747***
Professionnel	7,273***	6,992***	6,601***
Col blanc	5,918***	4,919	1,091
Artisan	4,868***	5,765***	2,933***
Semi ou non-qualifié	4,980***	5,453***	4,427***
Journalier	1,540	2,719**	1,269
Domestique	1,996*	0,391**	0,599**
Agriculteur	0,777	1,100	1,780***
Aucune occupation	1	1	1
Lieu de naissance			
Né à l'extérieur du Canada	1,936***	1,695***	1,312***
Né au Canada	1	1	1
Zone de résidence			
Urbain	0,948	0,961	0,648***
Rural	1	1	1

^{**} significatif au seuil 0,05

3.3.2 Les hommes célibataires

Comme nous l'avions constaté dans les tableaux 2 et 5, l'âge constitue le facteur le plus déterminant sur le risque de résider seul. Ainsi, l'âge augmente considérablement le risque d'habiter seul dans les trois recensements et ce, peu importe le nombre et la nature des variables que l'on inclut dans le modèle (voir Annexes I, II et III). Le risque est jusqu'à 5,6 fois plus important, notamment pour les hommes de 80 ans et plus, et est significatif pour tous les groupes d'âges lorsque l'on compare avec les hommes dans la vingtaine.

^{***} significatif au seuil 0,001

Le veuvage est considérablement important puisqu'on remarque que les veufs ont entre 46% et 67% moins de risque de résider seul par rapport aux célibataires. Ainsi, les hommes qui subissent le décès de leur conjointe semblent plus enclins à résider avec d'autres individus. En ce qui a trait à l'occupation, la majorité des catégories augmente significativement le risque de résider seul.

Le lieu de naissance, pour sa part, indique que les hommes nés à l'extérieur du Canada ont un risque 16% plus élevé d'habiter seuls par rapport à leurs confrères natifs du pays. Cette influence du lieu de naissance est significative en 1881 et en 1901, mais pas en 1871. L'influence du groupe ethnoreligieux est peu significative. Pour certains groupes comme les Écossais presbytériens en 1871 et les Irlandais catholiques en 1901, le risque de résider seul est diminué de 54% à 68% par rapport aux Français catholiques. Toutefois, en 1881, tous les groupes ethno-religieux présentent un risque plus faible de résider seul lorsque mis en comparaison avec le groupe franco-catholique et ce risque est toujours significatif, sans doute à cause de la largeur des effectifs. Ainsi, ces constatations sont en contradiction avec ce que nous avions identifié dans le tableau croisé présenté à la page 53 dans lequel les hommes francocatholiques étaient en proportions plus faibles parmi les hommes seuls. En faisant interagir la variable ethno-religieuse avec une variable à la fois, nous avons pu identifier que c'est l'âge qui fait renverser la vapeur. Or, l'impact de l'âge est si fort qu'il supplante celui du groupe ethno-religieux.

Enfin, la zone de résidence urbaine abaisse le risque de résider seul de 48%. Ceci s'accorde avec ce que nous avons relevé précédemment en ce qui a trait à la ruée vers l'or et à la popularité de l'industrie minière à l'époque qui attirent davantage d'hommes seuls que ne le font les villes.

En somme, ce sont l'âge et le veuvage qui sont les facteurs les plus puissants, viennent ensuite l'occupation, le lieu de naissance, le groupe ethnoreligieux et la zone de résidence.

Tableau 9 Régressions pour la probabilité de résider seul pour les hommes <u>1871, 1881, 1901</u>

	Hommes				
	1871	1881	1901		
État matrimonial					
Veuf	0,463**	0,674***	0,554***		
Marié	1,340	0,528***	0,991		
Célibataire	1	1	1		
Âge		5 mm			
15-19	0,85***	0,059***	0,123***		
30-39	2,491***	2,855***	2,268***		
40-49	2,051***	4,181***	2,402***		
50-59	3,110***	4,318***	3,072***		
60-69	4,760***	4,831***	2,888***		
70-79	4,337***	4,020***	2,973***		
80+	5,041***	5,655***	1,909***		
20-29	1	1	1		
Groupe ethno-religieux	* ac 7 a a	X . 7	Marie Carlo		
Anglais anglican	0,636	0,689***	0,924		
	0,480*	0,461***	0,871		
Écossais presbytérien	0,540**	0,539***	0,802**		
Irlandais catholique	0,636*	0,469***	0,68***		
Autre ou inconnu	0,770	0,612***	0,889*		
Français catholique	1	1	1		
Occupation			7:2 × 2:3		
Manufacturier/marchand//commerçant	3,948***	3,985***	2,883***		
Professionnel	5,199***	2,376***	2,045***		
Col blanc	1,379	1,992***	1,160		
Artisan	3,820***	2,594***	1,616***		
Semi ou non-qualifié		2,154***	1,861***		
Journalier	2,289**	1,400***	1,151		
Domestique	2,063	2,109***	0,278**		
Agriculteur	7,414***	2,685***	6,215***		
Aucune occupation	1	1	1		
Lieu de naissance					
Né à l'extérieur du Canada	1,278	1,600***	1,603***		
Né au Canada	1	1	1		
Zone de résidence					
Urbain		7 181	0,480***		
Rural	1	1	1		
Groupe ethno-religieux Anglais anglican Anglais méthodiste Écossais presbytérien Irlandais catholique Autre ou inconnu Français catholique Occupation Manufacturier/marchand//commerçant Professionnel Col blanc Artisan Semi ou non-qualifié Journalier Domestique Agriculteur Aucune occupation Lieu de naissance Né à l'extérieur du Canada Né au Canada Zone de résidence Urbain	5,041*** 1 0,636 0,480* 0,540** 0,636* 0,770 1 3,948*** 5,199*** 1,379 3,820*** 3,574*** 2,289** 2,063 7,414*** 1 1,278 1 0,709*	5,655*** 1 0,689*** 0,461*** 0,539*** 0,469*** 0,612*** 1 3,985*** 2,376*** 1,992*** 2,154*** 1,400*** 2,109*** 2,685*** 1 1,600*** 1	1,909*** 1 0,924 0,871 0,802** 0,68*** 0,889* 1 2,883*** 2,045*** 1,160 1,616*** 1,861*** 1,151 0,278** 6,215*** 1 0,480***		

^{**} significatif au seuil 0,05
*** significatif au seuil 0,001

3.4 Approfondissement des tendances chez les veuves seules à l'aide des variables du recensement de 1901

Suite aux analyses que nous avons présentées précédemment, nous avons identifié deux sous-groupes prépondérants, soit les hommes célibataires à l'aube de la quarantaine et les veuves ayant passé le cap de la cinquantaine. De ces deux sous-groupes, le plus important en termes d'effectifs est celui des veuves. À juste titre, les quelques 9 000 veuves qui résident seules en 1871, 1881 et 1901 représentent un cinquième de l'ensemble des personnes seules. Ces femmes sont dans une situation particulière par le fait qu'elles ont perdu leur époux et qu'elles résident seules plutôt qu'avec un de leurs enfants ou avec des co-résidents comme il était fréquent d'observer à l'époque. Ainsi, les variables que contient le recensement de 1901 nous permettent d'identifier de nouvelles caractéristiques chez les veuves qui habitent seules. Ces variables nous fournissent des précisions supplémentaires quant à leur alphabétisation, leur statut d'emploi et leur accès à la propriété.

Nous avons donc sélectionné le sous-groupe des veuves de 50 ans et plus en 1901, étant donné que l'âge moyen des femmes qui résident seules est de 54,7 ans et que les pourcentages de femmes qui résident seules s'élèvent à partir du groupe d'âge 50-54 ans. Nous obtenons ainsi un groupe composé de 352 veuves. Bien que ceci ne représente qu'un faible effectif, cela nous permet d'identifier de nouvelles caractéristiques et d'approfondir le portrait de ces femmes. Nous avons choisi de comparer la situation de ces veuves avec l'ensemble des femmes âgées de 50 ans et plus.

3.4.1 Alphabétisaton

Dans le cadre du recensement de 1901, les individus devaient indiquer si oui ou non, ils savaient lire et écrire. Toutefois, les recenseurs n'étaient aucunement tenus d'évaluer le degré d'habileté de chacun en la matière et on peut supposer que certaines personnes ont eu une tendance à répondre par l'affirmative, même s'ils n'étaient pas réellement en mesure de lire ou d'écrire. On ne peut cependant pas connaître l'étendue des déclarations erronées des individus quant à cette variable, mais rien ne porte à croire que l'ensemble des femmes aurait menti dans une plus grande proportion que les veuves seules de 50 ans et plus ou inversement. Ainsi, peu importe l'ampleur des fausses déclarations, on suppose qu'elle est du même ordre pour les deux groupes pris en compte.

En jetant un coup d'œil au tableau suivant, on note d'abord que les proportions de personnes qui savaient lire et écrire sont très élevées pour les deux groupes de femmes et tout particulièrement en ce qui a trait à la lecture, où les pourcentages dépassent les 82%. Dans l'ensemble, les veuves seules de 50 ans et plus ont des pourcentages légèrement plus faibles que l'ensemble des femmes de 50 ans et plus pour ces 2 variables. Or, 13,9% des veuves seules de 50 ans et plus ne savent pas lire et 18,4% d'entre elles ne savent pas écrire contre 10,3% et 14,4% en ce qui concerne les femmes âgées de 50 ans et plus. En considérant les deux variables ensemble, on remarque enfin que près de 14% des veuves seules de 50 ans et plus ne savent ni lire ni écrire, alors que 10% des femmes de 50 ans et plus sont analphabètes ; inversement, 73,6% des veuves seules et 77,2% de l'ensemble des femmes de 50 ans et plus savent lire et écrire. De manière générale, les veuves qui résident seules et qui sont âgées

de 50 ans et plus semblent légèrement moins favorisées en ce qui a trait à l'alphabétisation.

On constate donc qu'une large proportion des femmes de cette époque savaient lire ou écrire, ou encore étaient pleinement alphabétisées. Or, jusqu'au milieu du XIXè siècle, les familles canadiennes de classe moyenne engageaient souvent une gouvernante ou un précepteur pour faire instruire leurs enfants à la maison. Pour leur part, les enfants appartenant à des classes moins favorisées allaient dans de petites écoles de villes ou de campagne, mais les tâches ménagères les retenaient souvent à la maison, en particulier les jeunes filles. Ce n'est que dans les années 1860-1870 que les proportions de garçons et de fillettes sont devenues sensiblement équivalentes dans les écoles primaires canadiennes (Axelrod, 1997).

Tableau 10 <u>Distribution des veuves seules et des femmes de 50 ans et plus selon l'alphabétisation, 1901</u>

	Veuves seules 50 ans et plus (%)	Population féminine 50 ans et plus (%)
Sait lire		
Oui	82,1	83,9
Non	13,9	10,3
Manquant	4,0	5,8
Sait écrire		
Oui	73,9	77,3
Non	18,4	14,4
Manquant	7,7	8,3
Sait lire ET écrire	73,6	77,2
Ne sait ni lire, ni écrire	13,6	10,2
N	352	18 903

<u>Source</u>: Eric Sager et Peter Baskerville, 1901 Canadian National File, Projet des familles canadiennes, (University of Victoria, 2001)

3.4.2 Statut d'emploi

À la lumière de ce que nous avons constaté dans le chapitre 3, les femmes seules occupent plus fréquemment un emploi. Il n'est donc pas surprenant de retrouver ici de forts pourcentages dans les divers statuts d'emploi pour les veuves seules lorsque l'on compare avec l'ensemble de la population féminine de 50 ans et plus. D'ailleurs, on remarque que seulement 15,5% de la population féminine de 50 ans et plus a précisé son statut d'emploi, alors que plus de la moitié des veuves seules ayant passé le cap de la cinquantaine ont donné un statut d'emploi (57%). Les pourcentages dans les catégories «employeur» et «employé» sont forts similaires chez les deux groupes. Pour leur part, les fortes proportions que l'on retrouve dans les catégories «propres moyens» et «propre compte» pour les veuves de 50 ans et plus attirent l'attention. Ces deux catégories hors du commun requièrent davantage de précisions.

Tableau 11 <u>Distribution des veuves seules et des femmes de 50 ans et plus selon le statut d'emploi, 1901</u>

	Veuves seules 50 ans et plus (%)	Population féminine 50 ans et plus (%)			
Statut d'emploi»					
Propres moyens	37,2	6,9			
Propre compte	12,2	3,5			
Employé	6,5	4,1			
Employeur	0,3	0,5			
Statuts multiples	0,8	0,5			
Total	57	15,5			
Aucun statut spécifié	43	84,5			
N	352	18 903			

<u>Source</u>: Eric Sager et Peter Baskerville, 1901 Canadian National File, Projet des familles canadiennes, (University of Victoria, 2001)

3.4.2.1 Catégorie «propres moyens»

Les instructions aux recenseurs spécifiaient clairement que le recenseur devait indiquer qu'une personne vivait grâce à ses propres moyens « Pour les personnes qui n'ont pas d'emploi rémunératif et vivent de leurs propres ressources, comme de revenus, rentes, annuités, pensions, etc. » (voir p. xxvi, Annexe II, Instructions aux officiers en chef, commissaires et énumérateurs, Recensement du Canada, 1901). Or, on remarque dans le tableau que près de 37% des veuves seules de 50 ans et plus subviennent à leurs besoins grâce à leurs propres moyens. Chez ces dernières, une brève exploration des occupations déclarées nous indique d'abord que 62% des veuves se retrouvant dans la catégorie «propres moyens» ont déclaré être rentière ou retraitée alors qu'une femme a précisé être «veuve d'agriculteur» et que deux autres se sont dites «lady». Quelques veuves seulement ont fourni une occupation telle «infirmière» ou «agricultrice», ce qui semble dénoter une mauvaise compréhension de leur part, ou de celle du recenseur, quant à ce que signifiait «propres moyens». Toutefois, Dillon et al. ont identifié, à partir du recensement de 1901, qu'entre 20% et 25% des hommes septuagénaires et octogénaires déclaraient avoir une occupation tout en se déclarant retraités et que cette propension était fortement associée au statut d'agriculteur, à la catégorie « propres moyens » et au fait de résider dans un ménage autre que nucléaire. Ainsi, il semble en être de même pour ces veuves qui ont déclaré vivre de leurs propres moyens, tout en fournissant une occupation.

Enfin, 70% des veuves qui sont classées dans la catégorie «propres moyens» n'ont déclaré aucune occupation, ce qui laisse croire que la majorité de ces femmes subviennent sans doute à leurs besoins grâce à l'aide financière que

leur fournit certains membres de leur famille ou à une quelconque forme d'héritage que leur aurait laissé leur conjoint. Or, étant donné que la première loi des pensions de vieillesse du Canada ne voit le jour qu'en 1927 et que le Régime de pension du Canada n'est mis sur pied qu'en 1966, on ne peut identifier le type de rentes dont ont bénéficié celles qui ont été identifiées comme rentières. (Ressources humaines et développement social Canada).

Il convient de dire un mot sur les veuves seules résidant en milieu rural et vivant selon leurs propres moyens. Ces dernières ont probablement bénéficié d'un arrangement avec un membre de la famille, un enfant par exemple. Cette forme d'arrangement populaire à l'époque impliquait que l'enfant devait prendre soin de sa mère en échange de la ferme familiale. Ainsi, l'enfant versait une rente viagère à sa mère afin qu'elle continue à résider seule et à subvenir à ses besoins. Certaines veuves pouvaient aussi vendre la ferme à la mort de leur mari et vivre grâce au revenu généré par cette vente. (Dillon *et al.*, soumis)

Dans son ouvrage sur les familles ouvrières à Montréal, Bettina Bradbury nous offre d'autres indices en ce qui a trait aux sources de revenu des veuves qui vivaient grâce à leurs propres moyens. Elle indique d'abord que le clivage entre les démunis et les mieux nantis persiste dans le veuvage. Ainsi, les veuves dont le mari était ouvrier ou propriétaire immobilier étaient susceptibles de bien s'en tirer, entre autre parce qu'elles avaient davantage de chance de recevoir une pension provenant de l'employeur de leur défunt mari (Bradbury, 1995, p.247). Cependant, cette pratique n'était pas répandue et : «Les employeurs n'assument que rarement une responsabilité légale face à leurs employés ou leur famille.» (Bradbury, 1995, p.249). Les sociétés de prévoyance mutuelle organisées par les travailleurs ou les organismes religieux sont deux autres

. 73

ressources auxquelles pouvaient avoir recours les veuves dans le besoin. Les sociétés caritatives et de prévoyance versaient souvent aux veuves des prestations ainsi qu'un montant pour l'enterrement de leur époux (Bradbury, 1995, p.247). La situation de chacune des veuves est donc particulière. Il est difficile d'établir si les veuves qui déclaraient vivre grâce à leurs propres moyens jouissaient d'un degré élevé d'indépendance ou de prospérité. Celles qui recevaient l'aide d'organismes de charité ou de congrégations religieuses venant en aide aux démunis étaient probablement dans des situations plus précaires que celles dont le mari avait été prévoyant durant sa vie en économisant de l'argent pour son épouse.

3.4.2.2 Catégorie «propre compte»

De la même façon qu'une définition claire était donnée dans les instructions au recenseur pour la catégorie «propres moyens», on retrouve une définition en ce qui a trait à la catégorie «propre compte». Ainsi, les recenseurs devaient inclure dans ce groupe «... personnes occupées à un travail rémunératif, faisant leur propre ouvrage...» (voir p. xxvi, Annexe II, Instructions aux officiers en chef, commissaires et énumérateurs, Recensement du Canada, 1901). Cette définition est très succincte, mais on peut penser qu'elle correspond probablement aux travailleurs autonomes d'aujourd'hui. Or, 12,2% des veuves seules de 50 ans et plus se retrouvent dans cette catégorie, contrairement à 3,5% pour l'ensemble des femmes de 50 ans et plus (tableau 12). Des 43 veuves seules classées dans la catégorie « propre compte », 35 d'entre elles ont précisé leur occupation; plus de la moitié on déclaré être fermière (58%), alors que les dix veuves restantes ont chacune déclaré une occupation différente (pâtissière, couturière, chasseuse, colporteuse, magasinière, professeur de musique,

tisserande, modiste, employée d'une manufacture et blanchisseuse). Or, la plupart de ces professions peut s'effectuer à titre de travailleur autonome, à contrat par exemple, et même parfois à partir de chez soi.

Comme nous venons de le noter, plus de la moitié des veuves seules qui travaillent à leur compte ont déclaré être des fermières. Étant donné la forte proportion d'individus habitant les zones rurales au début du siècle, il n'est pas surprenant de constater une telle proportion. On peut supposer que ces veuves se sont vues léguer la ferme à la mort de leur mari. Par la suite, deux options s'offraient à elles: certaines femmes bénéficiaient d'une certaine forme d'aide pour exploiter leur ferme en ayant recours à des journaliers ou à l'aide périodique de certains membres de leur famille résidant à proximité par exemple. Certaines d'entre elles ont peut-être même continué à habiter seules dans la maison adjacente à leur ferme en léguant l'exploitation à un fils. En observant les pages manuscrites du recensement de 1901, il est possible de trouver une telle situation où une veuve seule et un jeune homme partageant le même nom de famille sont recensés sur la même page, mais dans deux ménages adjacents. Toutefois, on peut croire que, si tant de veuves ont déclaré être fermière à leur compte (58%), ces dernières exploitaient réellement la ferme et qu'elles ont effectivement pris en charge une bonne partie si ce n'est l'ensemble des tâches agricoles. Ainsi, ces veuves qui ont pris la peine de préciser qu'elles étaient fermières obtenaient probablement une forme de revenu suffisante grâce aux produits de leur ferme.

On peut trouver un éclairage sur les femmes seules qui exploitaient une ferme au début du XX^è siècle grâce à une femme ayant laissé un témoignage écrit de son expérience. En 1914, Georgina Binnie-Clark, une jeune célibataire

dans la trentaine, a publié un livre intitulé <u>Wheat and Woman</u> faisant état de son expérience en tant que fermière exploitant seule une ferme en Saskatchewan. En 1905, Georgina acheta 320 acres de terres et décida de prouver que, malgré les nombreuses embûches entravant son parcours, il était possible pour une femme sans époux et sans emploi d'exploiter seule une ferme au Canada. Comme elle en témoigne : «... what men had done for themselves in agricultural pursuits on the prairies, [women] could also do for themselves. » (Binnie-Clark, 1914, pp.304-305).

3.4.3 Accès à la propriété

On remarque que 92% des veuves seules sont propriétaires, alors que l'on ne retrouve que 16% des femmes dans cette situation dans l'ensemble de la population féminine de 50 ans et plus. Ce pourcentage très élevé de veuves seules étant propriétaires représente une réalité très particulière et semble mettre de l'avant une image d'indépendance des femmes seules. À l'aube du XXè siècle, une femme n'était pas en mesure d'être propriétaire, à moins d'être veuve puisqu'au décès de son mari, elle se trouvait émancipée de la plupart des aspects de l'incapacité juridique dont elle avait été frappée suite à son mariage (Bradbury, 1995, p.247).

Le recensement de 1901 offre des précisions sur les types de propriétés et distingue celles qui sont louées de celles dont le répondant est véritablement propriétaire. Que ce soit le nombre d'acres, de lots en milieu rural et en milieu urbain, de logements, d'étables, de magasin, d'entrepôts ou de hangars, les recenseurs devaient recueillir ces informations. Toutefois, entre 80% et 90% des réponses que contient la base de données pour ces variables sont inintelligibles

alors que plusieurs autres de ces variables ont un nombre trop élevé de réponses manquantes.

DISCUSSION RÉSIDER SEUL: CHOIX OU OBLIGATION?

Cette étude a permis d'examiner les caractéristiques particulières des personnes seules au Canada. Le manque d'études à caractère historique traitant des personnes résidant seules occultait auparavant les aspects révélateurs liés à ces individus. Les recensements historiques de 1871, 1881 et 1901 constituent des sources de données d'une grande richesse qui nous ont permis de dégager les multiples particularités de ces individus; nous avons ainsi été en mesure d'identifier deux portraits prépondérants.

D'abord, les hommes qui habitent seuls sont en général célibataires et leur âge moyen se situe autour de 41 ans, bien qu'entre 15% et 20% des hommes seuls soient veufs. Les hommes seuls sont plus présents dans les provinces de l'Ouest et les territoires au nord du pays, principalement à cause de la popularité de l'industrie minière à l'époque. Il semble, selon nos analyses, que le risque de résider seul chez les hommes est davantage important pour ceux qui sont nés hors du pays, sans doute parce que quitter son pays d'origine crée fréquemment une déchirure dans la vie conjugale et familiale ou, inversement, la rupture d'une union peut favoriser la migration. Pour sa part, le groupe ethnoreligieux semble avoir un impact uniquement chez les franco-catholiques puisque ces derniers sont légèrement moins présents dans le bassin des hommes seuls. En fouillant dans la littérature, nous avons pu conclure que les jeunes francocatholiques se marient un peu plus tôt que leurs homologues des autres groupes ethno-religieux (Thornton et Olson, 2002). Ainsi, ils transitent de façon plus directe du ménage de leur parent vers leur propre ménage, éliminant la période où ils pourraient potentiellement résider seuls avant d'entrer en union.

Cependant, nous avons également noté que la tendance s'inverse dans les régressions; ainsi, les hommes franco-catholiques ont alors un risque plus élevé que les autres groupes ethno-religieux d'habiter seuls et nous avons pu établir que c'est l'âge qui vient contrecarrer l'effet du groupe ethno-religieux.

Chez les femmes qui habitent seules, une large proportion d'entre elles sont des veuves dont l'âge moyen avoisine les 55 ans. Nous avons remarqué que deux fois plus de femmes seules ont une occupation en comparaison avec l'ensemble de la population féminine. Il faut cependant demeurer prudent quant à cette constatation car il est difficile d'établir la direction de la causalité. Or, nous n'avons pu établir si ces femmes ont pu résider seules grâce au revenu que leur procurait un emploi qu'elles occupaient avant de se retrouver seules, ou si elles ont plutôt décidé de trouver un travail après avoir perdu leur conjoint et vu leurs enfants quitter la maison. Aussi, nous avons constaté la même tendance que chez les hommes seules en ce qui a trait au lieu de naissance puisque davantage de femmes seules sont nées à l'extérieur du pays. Enfin, on retrouve plus de femmes seules dans les trois métropoles canadiennes de l'époque, soit Montréal, Toronto et Québec, mais ces femmes seules sont plus jeunes d'environ 6 à 8 ans et près de 50% d'entre elles sont célibataires, contrairement aux veuves âgées qui vivent davantage en milieu rural.

Dans les portraits que nous venons de décrire, l'importance des facteurs démographiques est primordiale. Le statut matrimonial est déterminant dans la caractérisation des individus qui habitent seuls. Or, le veuvage augmente considérablement le risque de résider seul chez les femmes, alors qu'il diminue ce risque chez les hommes. De plus, l'âge est également un facteur important et, chez les femmes, la longévité qui leur est favorable augmente leur risque de

survivre à leur conjoint. Les femmes sont donc plus susceptibles de contempler la possibilité de résider seules aux grands âges.

Bien que nous ayons identifié deux portraits bien spécifiques, il n'en reste pas moins que de nombreux cas de figure sont possible en ce qui a trait au gens qui résident seuls. Une bonne proportion d'hommes seuls est dans la vingtaine (entre 10% et 18%). Ainsi, ces hommes ne sont pas encore entrés dans la portion de leur vie qui sera marquée par la fondation d'une famille puisqu'ils résident seuls et n'ont donc fort probablement ni épouse, ni enfants. Lorsque l'on s'attarde à l'âge moyen des hommes seuls, ont constate alors un second groupe, soit celui des hommes qui resteront vraisemblablement célibataires toute leur vie. De leur côté, les femmes qui résident seules sont en grande majorité veuves, comme nous l'avons largement souligné. Par la force de l'interdit moral de l'époque, une femme ne pouvait être seule avant d'avoir atteint la fin de sa vie féconde, soit autour de 45 ans, ce qui explique pourquoi très peu de femmes plus jeunes ou célibataires résident seules.

Il convient d'effectuer un retour sur les deux hypothèses que nous avons élaborées dans le premier chapitre. D'abord, nous pensions trouver une forte influence du sexe, de l'âge et du statut matrimonial. Nous nous attendions à retrouver davantage de femmes que d'hommes vivant seuls, plus précisément des veuves âgées. Nous croyions également que les hommes seraient plus jeunes et majoritairement célibataires, étant donné ce que nous avions lu dans les articles traitant du sujet. Il est clair que ces tendances se sont avérées dans nos observations puisque nous avons identifié les mêmes deux portraits à l'aide des trois recensements que nous avons utilisés. Afin de peaufiner ces portraits et de pouvoir expliquer plus en profondeur pourquoi ces gens vivent seuls, il serait

pertinent de se tourner vers le jumelage des données entre deux ou plusieurs recensements. Ceci permettrait d'identifier les changements qui s'opèrent dans la vie d'une personne, la faisant passer d'un ménage multiple à la résidence seule. Nous avons d'ailleurs effectué quelques explorations de ce côté et les résultats se révèlent prometteurs.

Notre deuxième hypothèse avait trait à la zone de résidence. Nous avions lu, notamment dans l'article de Gauvreau (2001), que davantage de femmes seules étaient présentes en milieu urbain au XIXè siècle, étant donné les nombreux emplois disponibles en ville. Nous avons observé cette tendance chez les femmes seules résidant dans les trois plus grandes villes canadiennes en 1881. Toutefois, l'étude exhaustive des caractéristiques des femmes seules en milieu urbain pourrait constituer un mémoire de maîtrise. Une division précise et détaillée des villes selon leurs tailles, l'analyse des occupations de ces femmes seules et des types de logements qu'elles habitaient dans les villes, tous ces éléments pourraient répondre plus finement à notre hypothèse de départ sur l'impact de la zone de résidence urbaine.

À la veille du dépôt de ce mémoire, une session complète a été dédiée à la démographie des ménages solitaires dans le cadre de la *European Social Science History Conference*. Danielle Gauvreau et Sherry Olson, deux chercheures renommées dans l'étude historique des dynamiques au sein des ménages canadiens, y ont fait une présentation intitulée «*An unusual residential pattern: solitary households in Montreal 1881-1901*» dans laquelle elles identifient quels individus vivaient seuls dans la métropole québécoise en 1881 ainsi que les changements dans les dynamiques et les caractéristiques de ces personnes entre 1881 et 1901. Il appert que ce type de ménage commence

vraisemblablement à attirer davantage l'attention des chercheurs en sciences sociales.

Nous aurions souhaité être davantage en mesure d'identifier les dynamiques et les circonstances particulières ayant mené ces individus à vivre seuls. Les recensements historiques constituent des sources de données inestimables afin de connaître les individus ayant vécu dans le passé. Toutefois, ils ont leurs limites qui nous empêchent d'aller au-delà des informations qui ont été récoltées. Par exemple, les recensements offrent seulement une image instantanée des ménages à un moment donné. Cependant, dans cette étude, nous avons pu explorer la question que nous posons dans le titre de cette discussion, à savoir si la résidence seule est un choix ou une obligation dans le cas des Canadiennes et Canadiens que nous avons observés. Au terme de notre étude, cette interrogation demeure complexe et il est difficile de se prononcer de façon claire et définitive. Il semble que certaines circonstances comme le décès du conjoint ou le célibat prolongé sont venues modeler et orienter la vie de ces individus, les menant à vivre seuls durant une période plus ou moins longue. Il n'en reste pas moins que la majorité d'entre eux avaient sans doute d'autres options qui s'offraient à eux en terme de types de résidence et qu'ils ont décidé, pour une raison ou une autre, de ne pas les considérer pour plutôt vivre seuls.

I

BIBLIOGRAPHIE

ANDERSON, M. 1971. Family Structure in Nineteenth Century Lancashire. Cambridge, Cambridge University Press, 230 p.

ARCURY, T. A. et J. D. PORTER. 1985. «Household composition in Appalachian Kentucky in 1900», *Journal of Family History*, 10:183-195.

AXELROD, P. 1997. The Promise of Schooling. Education in Canada, 1800-1914, University of Toronto Press, 155 p.

BASKERVILLE, P. A. 1993. «She Has Already Hinted at 'Board': Enterprising Urban Women in British Columbia, 1863-1896», *Histoire Sociale* [Canada], 26 (52): 205-227.

BELCHER, J. C. 1967. «The One-Person Household: A Consequence of the Isolated Nuclear Family?», *Journal of Marriage and the Family*, 29 (3): 534-540.

BERKNER, L. K. 1975. «The Use and Misuse of Census Data for the Historical Analysis of Family Structure», *Journal of Interdisciplinary History*, 4: 721-38.

BINNIE-CLARK, G. 1914. Wheat and woman, Toronto: University of Toronto Press, 313 p.

BOUCHARD, G. 1981. «L'étude des structures familiales pré-industrielles : pour un renversement des perspectives», Revue d'histoire moderne et contemporaine, 28 : 545-571.

BOURBEAU, R., LÉGARÉ, J. et V. ÉMOND. 1997. New Birth Cohort Life Tables for Canada and Quebec, 1801-1991. Demographic Document no 3, Statistique Canada, catalogue 91F0015MPE.

BRADBURY, B. 1995. Familles ouvrières à Montréal. Montréal, Boréal, 368 p.

BRADBURY, B. et T. MYERS. 2005. *Negotiating Identities in 19th- and 20th-Century Montreal*. Vancouver, UBC Press, 310 p.

BUMSTED, J.M. 2004. *The Peoples of Canada: a post-confederation history*. New York, Oxford University Press, 640 p.

CHEVAN, A. et J. H. KORSON. 1972. « The Widowed Who Live Alone: An Examination of Social and Demographic Factors», *Social Forces*, 51: 45-53.

CHUDACOFF, H.P. 1999. The Age of the Bachelor: Creating an American Subculture. Princeton, Princeton University Press, 341 p.

COMACCHIO, C.R. 1999. The Infinite Bonds of Family: Domesticity in Canada, 1850-1940. Toronto, University of Toronto Press, 180 p.

CURTIS, B. 2001. The politics of population: state formation, statistics, and the census of Canada, 1840-1875. Toronto, University of Toronto Press, 385 p.

DARROCH, A. G. et M. ORNSTEIN. 1984. «Family and Household in Nineteenth-century Canada: Regional Patterns and Regional Economies», *Journal of Family History*, 9: 158-177.

DILLON, L. Y. 2000. «Women and the Dynamics of Marriage, Household status, and Aging in Victorian Canada and the United States», *The History of the Family: An International Quaterly*, 4: 447-483.

DILLON, L. Y. 2000. «International Partners, Local Volunteers and Lots of Data: The 1881 Canadian Census Project», *History and Computing*, 12 (2): 163-176.

DILLON, L. Y. et S. RUGGLES. 2001. «Creating Historical Snapshots of North America in 1880/1: Collaboration between Historians and the Church of Jesus Christ

of Latter-day Saints on the 1880/1 Census Databases of the United States and Canada», *Genealogical Journal*, 29 (3): 107-113.

DILLON, L. Y., GRATTON, B. et J. MOEN. (soumis). «Retirement and the turn-of-the-century: a Canadian Perspective», Canadian Historical Review.

ELLIOT, F. R. 1986. The Family: Change or Continuity?, New Jersey, Humanities Press International, 235 p.

FLANDRIN, J-L. 1979. Families in Former Times: Kinship, Household and Sexuality, Cambridge, Cambridge University Press, 265 p.

FRÉCHETTE, M. 1983. Composition et structure des ménages en milieu rural québécois au XIXème siècle: le cas de Saint-Damase, 1852 et 1861, Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures, Université de Montréal, 135 p.

GAUVREAU, D. 2001. «Rats des villes et rats des champs» : populations urbaines et populations rurales du Québec au recensement de 1901», *Cahiers québécois de démographie*, 30 (2) : 171-190.

GJERDE, J. et A. McCANTS. 1999. «Individual Life Chances, 1850-1910: A Norwegian-American Example», *Journal of Interdisciplinary History*, 33: 377-405.

HABER, C. et B. GRATTON. 1993. «In Search of 'Intimacy at a Distance': Family History from the Perspective of Elderly Women», *Journal of Aging Studies*, 7 (2): 183-194.

HAREVEN, T. 1991. «The History of the Family and the Complexity of Social Change», *The American Historical Review*, 96 (1): 95-124.

HENRIPIN, J. 2003. *La métamorphose de la population canadienne*, Montréal, Les éditions Varia, 295 p.

JANSSENS, A. 1993. Family and Social Change: the household as a process in an industrializing community, New York, Cambridge University Press, 317 p.

KATZ, M. B. 1975. The People of Hamilton, Canada West: Family and Class in a Mid-Nineteenth-Century City, Cambridge, Harvard University Press, 381 p.

KOBRIN, F. E. 1976. «The fall in household size and the rise of the primary individual in the United States», *Demography*, 13 (1): 127-138.

KOBRIN, F. E. 1976. «The Primary Individual and the Family: Changes in Living Arragements in the United States Since 1940», *Journal of Marriage and the Family*, 38 (2): 233-239.

KRAMAROW, E. A. 1995. «The Elderly Who Live Alone in the United States: Historical Perspectives on Household Change», *Demography*, 32 (3): 335-350.

LAFLAMME, V. 2001. «Familles et modes de résidence en milieu urbain québécois au début du XXème siècle : l'exemple de la ville de Québec, 1901», Cahiers québécois de démographie, 30 : 261-88.

LASLETT, P. 1972. Household and Family in Past Time. Cambridge, Cambridge University Press, 623 p.

MEDJUCK, S. 1979. «Family and Household Composition in the Nineteenth century; the case of Moncton, New Brunswick 1851 to 1871», *The Canadian Journal of Sociology*, 4 : 275-86.

OGBURN, W. F. 1968. «The changing functions of the family», *Selected Studies in Marriage and the Family*, New York, Holt, Rinehart and Winston, 58-63.

OLSON, S et P. THORNTON. 2002. «The Challenge of the Irish Catholic Community in Nineteenth-Century Montreal», *Histoire Sociale* [Canada], 35 (70): 331-362.

OLSON, S. 2004. «Ethnic Partition of the Work Force in 1840s Montreal», *Labour/Le Travail* [Canada], 53: 159-202.

PAMPEL, F. C. 1983. «Changes in the Propensity to Live Alone: Evidence from the Consecutive Cross-Sectional Surveys, 1960-1976», *Demography*, 20 (4): 433-447.

RUGGLES, S. 1994. «The Transformation of American Family Structure», *American Historical Review*, 99:103-28.

SAGER, E. W. et P. BASKERVILLE. 2000. Historical Methods: A Journal of Quantitative and Interdisciplinary History, The Canadian Families Project: Exploring the 1901 Census of Canada, 33 (4).

SAGER, E. W. et P. BASKERVILLE. 2007. *Household Counts. Canadian Households and Families in 1901*. Toronto, University of Toronto Press, 486 p.

SEWARD, R. R. 1978. *The American Family : A Demographic History*, Beverly Hills, Sage Publications, 223 p.

SMITH, D. S. 1979. «Life Course, Norms, and the Family System of Older Americans in 1900», *Journal of Family History*, 4 : 285-97.

SMITH, D. S. 1992. «The Meaning of Family and Household: Change and Continuity in the Mirror of the American Census», *Population and Development Review*, 18: 421-56.

SMITH, D. S. 1993. «The Curious History of Theorizing about the History of the Western Nuclear Family», *Social Science History*, 17 (3): 325-53.

Site Internet de Bibliothèque et Archives Canada, consulté à plusieurs reprises entre mars et juillet 2007.

ANNEXE I

Note: L'ensemble des tableaux suivants résultent des calculs de l'auteure faits à partir des fichiers de microdonnées des recensements canadiens de 1871, 1881 et 1901.

Tableau A.I <u>Résultats des régressions pour la probabilité de résider seul pour les hommes selon les 6 modèles, 1871</u>

	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 4	Modèle 5	Modèle 6
Statut matrimonial	The Man			***		
Veuf	3,260***	0,606**	0,602**	0,473***	0,465***	0,463**
Marié	5,901***	1,786**	1,767	1,400	1,354	1,340
Célibataire	1	1	1	1	1	1
Groupe d'âge	man francisco de la constitución					Tarabella Africa
15-19		0,550***	0,540***	0,830***	0,840***	0,85***
30-39		3,176***	3,248***	2,521***	2,478***	2,491***
40-49		3,466***	3,535***	2,161***	2,059***	2,051***
50-59		5,527***	5,554***	3,288***	3,137***	3,110***
60-69		7,227***	7,307***	5,007***	4,752***	4,760***
70-79		6,142***	6,165***	4,635***	4,372***	4,337***
80+		5,394***	5,591***	5,541***	5,151***	5,041***
20-29		1	1	1	1	1
Groupe ethno-religieux	and a complete of the complete		All birthead	and it had a part		
Anglais anglican			0,726	0,678	0,615	0,636
Anglais méthodiste			0,564	0,515*	0,475*	0,480*
Écossais presbytérien			0,675	0,602*	0,543**	0,540**
Irlandais catholique			0,741	0,684	0,612*	0,636*
Autre ou inconnu			0,896	0,825	0,774	0,770
Français catholique			1	1	1	1
Occupation			A STATE OF THE STA		55	
Manufacturier/marchand/				3,626**	3,588***	3,948***
Commerçant		. Private share	A COLUMN TO THE PARTY OF THE PA		Ī.	
Professionnel				4,894***	4,800***	5,199***
Col blanc				1,211	1,196	1,379
Artisan			and the same of th	3,564***	3,511***	3,820***
Semi ou non-qualifié		To the state of th	P. S.	3,578***	3,615***	3,574***
Journalier			100	2,298	2,258**	2,289**
Domestique		No.	and the second	2,145	2,075	2,063
Fermier				7,857***	7,919***	7,414***
Aucune occupation				1	1	1
Lieu de naissance			Sanda Carlo			
Né à l'extérieur du Canada					1,239	1,278
Né au Canada					1	1
Zone de résidence	Walter Williams Williams					(1 / 1 / 1 / 1 / 1 / 1 / 1 / 1 / 1 / 1
Urbain			1	1	1	0.7004
Rural					-	0,709*

Tableau A.II <u>Résultats des régressions pour la probabilité de résider seule pour les hommes selon les 6 modèles, 1881</u>

	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 4	Modèle 5	Modèle 6
Statut matrimonial	1 43. 1					
Veuf	3,575***	0,753***	0,734***	0,668***	0,665***	0,674***
Marié	3,384***	0,685***	0,649***	0,587***	0,593***	0,528***
Célibataire	1	1	1	1	1	1
Groupe d'âge		, , · · · · · · ·	A share it			, samo as Assaultant,
15-19		0,049***	0,048***	0,059***	0,059***	0,059***
30-39		2,968***	3,042***	2,978***	2,852***	2,855***
40-49		4,440***	4,564***	4,663***	4,206***	4,181***
50-59		4,764***	4,875***	5,065***	4,344***	4,318***
60-69		5,014***	5,173***	5,823***	4,868***	4,831***
70-79		6,932***	6,992***	4,569***	4,204***	4,020***
80+		4,650***	4,673***	6,081***	5,800***	5,655***
20-29		1	1	1	1	1
Groupe ethno-religieux		r estr	in Eleks tortasi	2 3		
Anglais anglican			0,835	0,832	0,679***	0,689***
Anglais méthodiste			0,540***	0,534***	0,460***	0,461***
Écossais presbytérien			0,696***	0,643***	0,542***	0,539***
Irlandais catholique			0,542***	0,550***	0,455***	0,469***
Autre ou inconnu		ļ	0,708***	0,701***	0,615***	0,612***
Français catholique			1	1	1	1
Occupation			PARTY CALLS			
Manufacturier/marchand/				3,769***	3,662***	3,985***
Commerçant						
Professionnel				2,319***	2,254***	2,376***
Col blanc				1,813***	1,749***	1,992***
Artisan				2,515***	2,423***	2,594***
Semi ou non-qualifié			ļ	2,259***	2,128***	2,154***
Journalier	1		****	1,484***	1,405***	1,400***
Domestique				1,029***	2,948***	2,109***
Fermier				2,841***	2,822***	2,685***
Aucune occupation				1	1	11
Lieu de naissance				Taki.	TO SERVICE OF THE	100 Carlotting 100 Ca
Né à l'extérieur du Canada					1,574***	1,600***
Né au Canada					1	1
Zone de résidence			THAT			Riving .
Urbain						0,711
Rural						1

Tableau A.III <u>Résultats des régressions pour la probabilité de résider seule pour les hommes selon les 6 modèles, 1901</u>

	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 4	Modèle 5	Modèle 6
Statut matrimonial	**************************************		0.000		1.70	
Veuf	2,683***	0,690***	0,687***	0,552***	0,547***	0,554***
Marié	3,068***	1,038	1,017	1,051	0,993	0,991
Célibataire	1	1	1	1	1	1
Groupe d'âge	The Links	100	1.2		Control of the second of the s	Section .
15-19		0,086***	0,086***	0,119***	0,121***	0,123***
30-39		3,484***	3,473***	2,402***	2,324***	2,268***
40-49		4,302***	4,329***	2,557***	2,453***	2,402***
50-59		5,984***	6,008***	3,364***	3,163***	3,072***
60-69		6,058***	6,140***	3,239***	2,975***	2,888***
70-79		6,410***	6,448***	3,471***	3,026***	2,973***
80+		4,048***	4,131***	2,282***	1,947***	1,909***
20-29		1	1	1	1	1
Groupe ethno-religieux						
Anglais anglican		**************************************	1,181*	1,122	0,909	0,924
Anglais méthodiste			1,071	0,970	0,878	0,871
Écossais presbytérien			1,097	0,924	0,817**	0,802**
Irlandais catholique		1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	0,719***	0,723***	0,649***	0,68***
Autre ou inconnu			1,139**	1,045	0,911	0,889*
Français catholique			1	1	1	1
Occupation			3, 2, 2, 2, 2, 2, 2, 2, 2, 2, 2, 2, 2, 2,	1		<u> </u>
Manufacturier/marchand/				2,403***	2,347***	2,883***
Commerçant				4	1	0.045+++
Professionnel				1,778***	1,735***	2,045***
Col blanc				0,872	0,867	1,160
Artisan				1,382***	1,338**	1,616***
Semi ou non-qualifié				1,904***	1,741***	1,861***
Journalier				1,222	1,160	1,151
Domestique			199	0,300**	0,286**	0,278**
Fermier				6,772***	6,881***	6,215***
Aucune occupation				1	1	1
Lieu de naissance	and the second	37. "	at all all all all all all all all all a			Same Line
Né à l'extérieur du Canada			A A A A A A A A A A A A A A A A A A A		1,565***	1,603***
Né au Canada					1	1
Zone de résidence		m		* * * * * * * * * * * * * * * * * * * *	A. A.	Later and the
Urbain				-		0,480***
Rural						1

Tableau A.IV <u>Résultats des régressions pour la probabilité de résider seul pour les femmes selon les 6 modèles, 1871</u>

	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 4	Modèle 5	Modèle 6
Statut matrimonial						
Veuf	8,965***	1,310	1,320	1,329	1,256	1,257
Marié	9,149***	2,755***	2,781***	2,680*	2,607**	2,613*
Célibataire	1	1	1	1	1	1
Groupe d'âge					Carlo Country of the form	
15-19		0,120***	0,118***	0,143**	0,145**	0,145**
30-39		2,466**	2,451**	2,441**	2,299**	2,305**
40-49		6,195***	6,224***	6,523***	5,897***	5,914***
50-59		8,814***	8,872***	10,192***	8,675***	8,679***
60-69		9,993***	9,824***	12,670***	11,213***	11,189***
70-79		12,037***	12,180***	12,757***	11,787***	11,764***
80+		12,886***	12,996***	12,738***	11,391***	11,345***
20-29		1	1	1	1	1
Groupe ethno-religieux	**************************************					
Anglais anglican			0,942	0,919	0,658	0,662
Anglais méthodiste			0,718	0,763	0,559	0,558
Écossais presbytérien			0,481**	0,494*	0,333***	0,331***
Irlandais catholique			0,789	0,710	0,434**	0,438**
Autre ou inconnu			0,845	0,852	0,644*	0,641**
Français catholique			1	1	1	1
Occupation			stus.	As IN		1 1 1 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2
Manufacturier/marchand/				2,892**	2,709*	2,752*
Commerçant				-		
Professionnel				7,321***	7,176***	7,273***
Col blanc		ĺ		3,928**	4,029**	5,918***
Artisan		**		4,732***	4,789***	4,868***
Semi ou non-qualifié			A A Paragraphia	5,551***	4,929***	4,980***
Journalier			7. T.	1,516	1,534***	1,540
Domestique			The state of the s	2,128*	1,972	1,996*
Fermier			A Paragraphic Control of the Control	0,790	0,787*	0,777
Aucune occupation				1	1	1
Lieu de naissance	See and the see			* Fr. 1		1. 2.2.
Né à l'extérieur du Canada				Annual Parish	1,92***	1,936***
Né au Canada				4 4 4	1	1
Zone de résidence				43.00 V	P. Corpus of a	12 1 10) 14
Urbain				-		0,948
Rural			and the state of t			1

Tableau A.VI <u>Résultats des régressions pour la probabilité de résider seul pour les femmes selon les 6 modèles, 1881</u>

	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 4	Modèle 5	Modèle 6
Statut matrimonial			Control of the second			
Veuf	8,333***	1,328***	1,381***	1,545***	1,474***	1,477***
Marié	8,973***	2,015***	1,987***	1,420***	1,293***	1,382***
Célibataire	1	1	1	1	1	1
Groupe d'âge	3.77		***	. ,	, , ,	· · ·
15-19		0,205***	0,204***	0,255***	0,256***	0,256***
30-39		2,956***	2,877***	2,538***	2,436***	2,440***
40-49		4,532***	4,424***	4,278***	3,996***	4,003***
50-59		8,260***	8,182***	9,191***	8,161***	8,175***
60-69		11,098***	10,913***	14,261***	12,355***	12,350***
70-79		12,064***	11,786***	11,329***	11,127***	11,109***
80+		11,020***	10,597***	12,099***	12,986***	12,936***
20-29		1	1	1	1	1
Groupe ethno-religieux	washing to have	The state of the s	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	tanga v		S. Johnson, Jan.
Anglais anglican			0,526***	0,564***	0,427***	0,428***
Anglais méthodiste			0,631**	0,687**	0,542***	0,540***
Écossais presbytérien			0,570***	0,648***	0,483***	0,481***
Irlandais catholique			0,717**	0,794*	0,552***	0,555***
Autre ou inconnu			0,628***	0,704***	0,573***	0,571***
Français catholique			1	1	1 _	1
Occupation	3	4, 35				
Manufacturier/marchand/				2,565***	2,529***	2,556***
Commerçant			* * * * * * * * * * * * * * * * * * *			
Professionnel				7,056***	6,929***	6,992***
Col blanc				4,766***	4,839**	4,919
Artisan				5,668***	5,693***	5,765***
Semi ou non-qualifié			l	5,610***	5,384***	5,453***
Journalier				2,766**	2,683**	2,719**
Domestique	1	***		0,399**	0,388***	0,391**
Fermier				1,094***	1,111	1,100
Aucune occupation				1	1	1
Lieu de naissance	Som the st	Mary Mary Company of the Company of	S. S. A. S.			Bahar my a no
Né à l'extérieur du Canada					1,687***	1,695***
Né au Canada				-	1	1
Zone de résidence	and any a management of the same of the sa		Abrigation in	1		***************************************
Urbain						0,961
Rural		f .			Į.	,

Tableau A.VI <u>Résultats des régressions pour la probabilité de résider seule pour les femmes selon les 6 modèles, 1901</u>

Veuf 7,999*** 1,794*** 1,776*** 1,911*** 1,872*** 1,915*** Marié 4,321*** 1,530*** 1,539*** 1,738*** 1,685*** 1,649***		Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 4	Modèle 5	Modèle 6
Marié	Statut matrimonial	The state of the s		1000 C 1500 1		****	
Marié	Veuf	7,999***	1,794***	1,776***	1,911***	1,872***	1,915***
Groupe diage	Marié	4,321***	1	1,539***	i .	7	1,649***
15-19	Célibataire	1	1	1	1	1	1
30-39	Groupe d'âge		COMPANIES	[281] pr "	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,		
30-39	15-19		0,206***	0,200***	0,248***	0,247***	0,245***
Solution	30-39		1,555***	1,573***	1,534		
60-69 6,704**** 6,802**** 8,581**** 8,268**** 70-79 6,774**** 6,805**** 9,265**** 8,842**** 8,638*** 80+ 3,697**** 3,728**** 5,415**** 5,099**** 4,842**** 20-29 1 1 1 1 1 1 Groupe ethno-religieux 1 1 1 1 1 1 1 Anglais anglican 0,723 0,763* 0,693*** 0,719*** 0,719*** 0,719*** 0,719*** 0,715*** 0,719*** 0,719*** 0,719*** 0,719*** 0,747*** 0,747**** 0,748**** 0,758***** 0,758****	40-49		3,102***	3,154***	3,270***	3,261***	3,313***
To-79	50-59		4,594***	4,681***	5,112***	5,029***	5,101***
To-79	60-69		6,704***	6,802***	8,581***	8,318***	8,268***
80+ 20-29	70-79		6,774***	6,805***	9,265***	8,842***	
Anglais anglican	80+		3,697***		5,415***	5,099***	4,842***
Anglais anglican 0,723 0,763* 0,693** 0,719** Anglais méthodiste 0,719 0,769* 0,725** 0,715** Écossais presbytérien 0,793* 0,835 0,774*** 0,747*** Irlandais catholique 0,488*** 0,494**** 0,448**** 0,477*** Autre ou inconnu 0,791*** 0,831*** 0,783**** 0,765*** Français catholique 1 1 1 1 1 Occupation 2,528*** 2,508**** 2,747*** Manufacturier/marchand/ Commerçant 6,189**** 6,152**** 6,601**** Professionnel 0,927 0,924 1,091 Col blanc 0,927 0,924 1,091 Artisan 2,586*** 2,933**** Semi ou non-qualifié 3,917*** 3,839*** 4,427*** Journalier 0,591*** 0,579** 0,599** Fermier 1,997**** 2,015**** 1,780**** Aucune occupation 1 1 1 1 Lieu-de-naissance 1 1 1 1	20-29		1	1	1	1	1
Anglais méthodiste	Groupe ethno-religieux	in in				The second secon	
Écossais presbytérien 0,793* 0,488*** 0,494*** 0,448*** 0,477*** 0,747*** 0,448*** 0,477*** 0,448**** 0,494*** 0,448*** 0,477*** 0,448**** 0,477*** 0,791**** 0,831*** 0,783*** 0,765*** 0,765**** 0,765**** 0,793*** 0,783*** 0,765**** 0,765**** 0,765**** 0,793*** 0,783*** 0,783*** 0,765**** 0,601****<	Anglais anglican			0,723	0,763*	0,693**	0,719**
Irlandais catholique	Anglais méthodiste		1949 10-10-10-10-10-10-10-10-10-10-10-10-10-1	0,719	0,769*	0,725**	0,715**
Autre ou inconnu	Écossais presbytérien		and the state of t	0,793*	0,835	0,774**	0,747**
Français catholique 1 1 1 1 Occupation 2,528*** 2,508*** 2,747*** Manufacturier/marchand/ Commerçant Professionnel 6,189**** 6,152*** 6,601*** Col blanc Artisan 0,927 0,924 1,091 Artisan 2,606*** 2,586*** 2,933*** Semi ou non-qualifié 3,917*** 3,839*** 4,427*** Journalier 1,244 1,237 1,269 Domestique 0,591*** 0,579*** 0,599** Fermier 1,997**** 2,015*** 1,780*** Aucune occupation 1 1 1 Lieu de naissance 1 1 1 Né à l'extérieur du Canada 1,251*** 1,312*** Né au Canada 1 1 1 Zone de résidence 0,648****	Irlandais catholique		***************************************	0,488***	0,494***	0,448***	0,477***
Occupation 2,528*** 2,508*** 2,747*** Commerçant Professionnel 6,189*** 6,152*** 6,601*** Col blanc Artisan 0,927 0,924 1,091 Artisan 2,606*** 2,586*** 2,933*** Semi ou non-qualifié 3,917*** 3,839*** 4,427*** Journalier 1,244 1,237 1,269 Domestique 0,591** 0,579** 0,599** Fermier 1,997**** 2,015*** 1,780*** Aucune occupation 1 1 1 Lieu de naissance 1 1 1 Né à l'extérieur du Canada 1 1 1 Zone de résidence 0,648*** 0,648****	Autre ou inconnu			0,791***	0,831**	0,783***	0,765***
Manufacturier/marchand/ 2,528*** 2,508*** 2,747*** Commerçant 6,189*** 6,152*** 6,601*** Professionnel 0,927 0,924 1,091 Artisan 2,606*** 2,586*** 2,933*** Semi ou non-qualifié 3,917*** 3,839*** 4,427*** Journalier 1,244 1,237 1,269 Domestique 0,591** 0,579** 0,599** Fermier 1,997*** 2,015*** 1,780*** Aucune occupation 1 1 1 Lieu de naissance 1,251*** 1,312*** Né au Canada 1,251*** 1,312*** Né au Canada 1 1 Urbain 0,648***				1	1	1	1
Commerçant 6,189*** 6,152*** 6,601*** Col blanc 0,927 0,924 1,091 Artisan 2,606*** 2,586*** 2,933*** Semi ou non-qualifié 3,917*** 3,839*** 4,427*** Journalier 1,244 1,237 1,269 Domestique 0,591** 0,579** 0,599** Fermier 1,997*** 2,015*** 1,780*** Aucune occupation 1 1 1 Lieu de naissance 1 1 1 Né à l'extérieur du Canada 1,251*** 1,312*** Né au Canada 1 1 1 Zone de résidence 0,648***	Occupation						
Professionnel 6,189*** 6,152*** 6,601*** Col blanc 0,927 0,924 1,091 Artisan 2,606*** 2,586*** 2,933*** Semi ou non-qualifié 3,917*** 3,839*** 4,427*** Journalier 1,244 1,237 1,269 Domestique 0,591** 0,579** 0,599** Fermier 1,997*** 2,015*** 1,780*** Aucune occupation 1 1 1 Lieu de naissance 1,251** 1,312*** Né au Canada 1,251** 1,312*** Né au Canada 0,648***					2,528***	2,508***	2,747***
Col blanc 0,927 0,924 1,091 Artisan 2,606*** 2,586*** 2,933*** Semi ou non-qualifié 3,917*** 3,839*** 4,427*** Journalier 1,244 1,237 1,269 Domestique 0,591** 0,579** 0,599** Fermier 1,997*** 2,015*** 1,780*** Aucune occupation 1 1 1 Lieu de naissance 1,251** 1,312*** Né au Canada 1,251** 1,312*** Né au Canada 1 1 Urbain 0,648****					processor to	11.	
Artisan 2,606*** 2,586*** 2,933*** Semi ou non-qualifié 3,917*** 3,839*** 4,427*** Journalier 1,244 1,237 1,269 Domestique 0,591** 0,579** 0,599** Fermier 1,997*** 2,015**** 1,780*** Aucune occupation 1 1 1 Lieu de naissance 1,251*** 1,312*** Né à l'extérieur du Canada 1,251*** 1,312*** Né au Canada 1 1 1 Zone de résidence 0,648*** 0,648****					1	•	1
Semi ou non-qualifié 3,917*** 3,839*** 4,427*** Journalier 1,244 1,237 1,269 Domestique 0,591** 0,579** 0,599** Fermier 1,997*** 2,015*** 1,780*** Aucune occupation 1 1 1 Lieu de naissance 1,251** 1,312*** Né à l'extérieur du Canada 1,251** 1,312*** Né au Canada 1 1 Zone de résidence 0,648***					1	1	1
Journalier 1,244 1,237 1,269 Domestique 0,591** 0,579** 0,599** Fermier 1,997**** 2,015**** 1,780*** Aucune occupation 1 1 1 Lieu de naissance 1 1 1 Né à l'extérieur du Canada 1,251*** 1,312*** Né au Canada 1 1 Zone de résidence 0,648***					1	1	1
Domestique 0,591** 0,579** 0,599** Fermier 1,997*** 2,015*** 1,780*** Aucune occupation 1 1 1 Lieu de naissance 1 1 1 Né à l'extérieur du Canada 1,251** 1,312*** Né au Canada 1 1 1 Zone de résidence 0,648*** 0,648***			11000	2000			
Fermier Aucune occupation 1,997*** 2,015*** 1,780*** Lieu de naissance 1 1 1 Né à l'extérieur du Canada Né au Canada 1,251*** 1,312*** Né au Canada 1 1 Zone de résidence 0,648***	Journalier			-	1,244	1,237	1,269
Aucune occupation 1 1 1 Lieu de naissance	Domestique		The state of the s	1	0,591**	0,579**	0,599**
Lieu de naissance1,251***1,312***Né à l'extérieur du Canada1,251***1,312***Né au Canada11Zone de résidence0,648***	Fermier			***	1,997***	2,015***	1,780***
Né à l'extérieur du Canada 1,251** 1,312*** Né au Canada 1 Zone de résidence 0,648***	Aucune occupation				1	1	1
Né au Canada11Zone de résidence0,648***	Lieu de naissance	nn meaning				127 1 1	
Zone de résidence Urbain 0,648***	Né à l'extérieur du Canada		-		-	1,251**	1,312***
Urbain 0,648***	Né au Canada				Programme and Pr	1	1
Urbain 0,648***	Zone de résidence	117,842	1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1				22.504
Rural 1	Urbain						0,648***
	Rural		•				1

ANNEXE II INSTRUCTIONS AUX OFFICIERS EN CHEF, COMMISSAIRES ET ÉNUMÉRATEURS

QUATRIÈME RECENSEMENT DU CANADA 1901 OTTAWA, IMPRIMERIE DE L'ÉTAT 1901 BUREAU DU RECENSEMENT, OTTAWA, 30 janvier 1901

Page 3

- 1. En vertu des dispositions de l'acte du recensement (Statuts revisés du Canada, 1886, c. 58) le Quatrième Recensement du Canada doit être fait cette année, afin de constater avec toute l'exactitude possible, dans les différentes divisions territoriales du pays, la population, classée par âge, sexe, état civil des personnes, culte, degré d'instruction, nationalité, profession et autres désignations, et tout autre renseignement désigné dans les formules et les instructions qui seront émises et employées tel que le veut l'Acte.
- 2. L'Acte ne détermine pas le plan du recensement en ce qui concerne le détail des renseignements, les formules à employer, le mode à suivre, ou les dates auxquelles se rapportera le recensement ; mais il statue qu'ils seront tels que prescrits par proclamation du Gouverneur en conseil.
- 3. Le détail des renseignements et les formules à employer pour le Quatrième Recensement sont tels qu'indiqués dans les onze tableaux contenus dans la proclamation du Gouverneur en conseil, faite le 8 du présent mois de janvier, et publiée le 15 dans un supplément de la Gazette du Canada, et conformément aux instructions et aux formules qui seront émises par le ministre de l'Agriculture pour son opération.

La proclamation statue et prescrit aussi :

- 1. Que la population à enregistrer sera la population en existence le 31e jour de mars A.D. 1901, et que tout autre renseignement à recueillir se rapportera aussi à la même date, à moins qu'il soit autrement déterminé par Notre Ministre de l'Agriculture pour le Canada à l'égard des renseignements dans les tableaux 8, 9, 10 et 11. Que le mode à suivre pour obtenir l'énumération de la population sera celui connu sous la désignation de système de jure.
- 2. Que la division du pays en districts et sous-districts de recensement correspondra respectivement, autant que possible, aux divisions et aux subdivisions électorales existantes, et que, sauf tel que pourra le prescrire autrement Notre Ministre de l'Agriculture, les unités d'énumération pour les fins de recensement seront les subdivisions de votation des diverses divisions électorales pour les récentes élections parlementaires ; mais que dans les territoires qui ne seront délimités ni situés de manière que l'on

4

puisse adopter les circonscriptions déjà établies, des division et subdivisions spéciales seront formées pour les fins du recensement par autorité de Notre Ministre de l'Agriculture.

- 3. Que les sous-districts d'un district de recensement se composeront ordinairement de cantons, paroisses, cités, villes et villages incorporés.
- 4. Que les officiers du recensement, établis par l'article 8 de l'Acte du recensement, seront au nombre de quatre pour chacune des provinces d'Ontario et de Québec, et d'un pour chacune des autres provinces et les Territoires du Nord-Ouest, dont le devoir sera d'instruire les

commissaires du recensement dans la méthode et le travail du recensement

- 5. Qu'il y aura un commissaire du recensement pour chaque district de recensement, ou deux commissaires si le district est de grande étendue, ou contient une forte population bilingue, ou comprend plus qu'une municipalité de compté, et un énumérateur pour chaque subdivision de votation ou pour un groupe de subdivisions de votation lorsque Notre Ministre de l'Agriculture le déterminera, dans certains cas ; et les devoirs de ces officiers et le délai dans lequel ils devront compléter leur retours et rapports, seront tels qu'établis par l'Acte, ou tels que le déterminera Notre Ministre de l'Agriculture dans des cas spéciaux.
- 6. Que vu que dans l'enregistrement des maladies ou des causes de décès, la nomenclature Bertillon est déjà en usage dans les provinces d'Ontario et de Québec et dans la République du Mexique, et a été recommandée pour l'adoption le 1er janvier A.D. 1901, pour une période de dix ans par les délégués de dix-huit pays à la Convention Internationale qui s'est réunie à Paris, en l'année 1900, pour étudier le sujet (y compris le délégué des Etats-Unis), et vu que l'uniformité de la statistique est essentielle pour faire des études comparatives de mortalité, il est judicieux de suivre la nomenclature Bertillon ou Internationale en faisant le recensement de la Mortalité (tableau 3) ; et que, pour avoir une énumération aussi complète que possible des maladies ou causes de décès, il est de plus judicieux d'obtenir la coopération des bureaux provinciaux ou autres bureaux locaux de statistique vitale là où de tels bureaux ont été organisés, en vertu d'arrangements et conditions que sanctionnera Notre Ministre de l'Agriculture.
- 7. Que selon que le déterminera Notre Ministre de l'Agriculture, et sujet aux limitations de territoires et d'industries, le recensement des Manufactures (tableau 8) et le recensement des Produits de la forêt (tableau 9) pourront être confiés à un ou plusieurs agents spéciaux dans chaque province ; le recensement des Pêcheries (tableau 10) sujet aux limitations de territoire, à un ou plusieurs agents spéciaux ou au département de la Marine et des Pêcheries, ou, dans le cas de toute province qui s'est chargée de l'administration des pêcheries en vertu de la décision du Conseil privé, à l'officier provincial chargé de telle administration ; et le recensement des Mines et Minéraux (tableau 11) sujet à telles limitations de territoire et des catégories ou espèces de produits minéraux que Notre Ministre de l'Agriculture déterminera, aux énumérateurs réguliers, à des agents spéciaux ou à la Commission Géologique, selon qu'il sera jugé dans chaque cas plus avantageux et à propos.
- 4. La date choisie pour enregistrer la population est la même que la date fixée par le parlement impérial pour opérer le recensement de la Grande-Bretagne, étant dimanche le 31e jour de mars. L'heure décisive du comput est fixée à 12 heures ou minuit dans la nuit du 31 mars au 1er avril, de sorte que tous ceux nés avant cette heure et tous ceux morts après cette heure doivent être comptés dans la population.

5

- 5. En prescrivant que le recensement sera effectué d'après le système de jure, la proclamation ne donne pas de signification à ce terme; non plus que l'Acte du recensement, ni aucun autre statut. Cela doit être déterminé, en grande partie, par l'usage, et, par conséquent, on devra suivre avec une exactitude assez raisonnable le mode adopté dans les recensements antérieurs en Canada. Dans le cas d'une grande majorité des gens, leur foyer ou place habituelle de résidence est l'endroit où ils doivent être comptés; mais des instructions spéciales sont données en rapport au tableau no 1.
- 6. Les districts de recensement devront correspondre autant que possible aux districts électoraux pour la Chambre des Communes, à Ottawa, et les sous-districts aux cités, villes, villages incorporés, cantons et paroisses qui constituent un district électoral. Mais pour que le travail du

recensement soit bien et rapidement fait, les subdivisions de votation doivent être, règle générale, les unités d'énumération. Dans le cas où elles sont de peu d'étendue, et où les habitants sont peu nombreux, deux subdivisions de votation ou plus seront assignées à un énumérateur.

- 7. L'Acte du recensement pourvoit à trois classes d'officiers pour le service extérieur. La première classe comprend les officiers en chefs représentant les provinces et territoires du Canada qui recevront des instructions au bureau du recensement à Ottawa sur la méthode et le travail du recensement, et qui donneront à leur tour des instructions aux commissaires. La seconde classe comprend les commissaires, qui auront la direction du travail dans les divers districts pour lesquels ils ont été nommés. Ils devront instruire les énumérateurs dans les détails de la prise du recensement tels que requis par les tableaux, reviser le travail quand il est fait, et transmettre tous papiers au bureau du recensement avec lequel ils échangeront toute la correspondance nécessaire. La troisième classe comprend les énumérateurs, auxquels sera confié le travail réel du recensement, et du jugement, de la discrétion et de l'intelligence desquels la perfection et l'exactitude du recensement dépend en très grande partie. Le recensement doit être effectué, et tous les rapports faits au bureau à Ottawa, à une époque qui sera fixée dans les instructions spéciales à chaque commissaire ; et à moins qu'il ne soit autrement prescrit dans les instructions, chaque énumérateur devra commencer son travail lundi le 1er jour d'avril, et il le continuera de jour en jour (excepté les dimanches) jusqu'à ce que le recensement de son district soit terminé.
- 8. En prenant le recensement de la mortalité, les causes de décès seront inscrites conformément à la nomenclature Bertillon ou internationale (ou noms des maladies), imprimés sur le dos du Tableau-Exemple no 3. L'expérience prouve que dans un système organisé d'enre-

6

gistrement journalier ou quotidien il est extrêmement difficile d'obtenir des rapports complets de mortalité couvrant une période de douze mois, et par conséquent, il a été décidé de fournir aux commissaires des listes obtenues des bureaux d'enregistrement provinciaux ou municipaux où ceux-ci existent, pour l'usage des énumérateurs. Ces listes sont pour les premiers neuf mois de l'année de recensement commençant avec avril et finissant avec décembre 1900.

- 9. Pour l'énumération des personnes vivant dans des asiles, hôpitaux, pénitenciers, et institutions d'éducation et autres, aussi bien que les Sauvages sous traité, et pour recueillir les statistiques des manufactures, produits forestiers, pêcheries et minéraux, on trouvera généralement avantageux d'employer des fonctionnaires et autres agents au lieu des énumérateurs réguliers. Dans chaque cas de ce genre le commissaire pour le district sera notifié, et sera requis de retirer les tableaux traitant des sujets particuliers d'entre les mains des énumérateurs réguliers et de les notifier en conséquence.
- 10. Le bureau du recensement à Ottawa fournira aux commissaires de districts de recensement les tableaux, instructions et tous autres imprimés nécessaires à la prise du recensement, lesquels devront être distribués aux énumérateurs quand ceux-ci seront rassemblés pour recevoir les instructions touchant leur travail.
- 11. Le nombre de tableaux suffisant pour les besoins de chaque énumérateur, proportionné à l'étendue et à la population du territoire à lui assigné, sera mis dans un carton ou portefeuille afin de les garder intacts et propres durant la durée de son travail. Il peut fréquemment arriver que dans certaines localités quelques-uns des tableaux ne soient pas du tout requis, ou cela en quantité très limitée, et il sera du devoir du commissaire vis-à-vis de chaque énumérateur de s'assurer des sortes de tableaux et du nombre de feuilles de chacun dont on aura besoin. Dans

les villages et villes, par exemple, on aura besoin d'un plus petit nombre des tableaux 4, 5, 6 et 7 que des tableaux 1 et 2, tandis que dans les districts ruraux un nombre comparativement plus petit d'exemplaires du tableau 8 (Manufactures) sera requis que dans les villages et villes. Dans le cas du tableau 3 (Mortalité) une estimation du nombre de feuilles requises peut être faite sur la base de 20 décès dans l'année pour chaque 1,000 de la population.

12. Les commissaires auront soin de diriger les énumérateurs de manière à ce qu'ils comprennent entièrement et clairement chaque détail de leurs devoirs, (1) en ce qui regarde l'étendue de territoire ou unité d'énumération que chacun devra parcourir, (2) quant aux entrées à être faites dans les divers tableaux, et (3) quant aux rapports à faire aux commissaires de tous

7

tableaux et papiers lorsque le recensement de la partie de territoire assignée à chacun d'eux sera terminé.

- 13. Un des devoirs spéciaux des commissaires est de constater et définir par descriptions écrites, pour la gouverne de chaque énumérateur, les bornes du territoire assigné à celui-ci, afin que nulle partie du district de recensement ne soit omise ou inscrite par plus d'un énumérateur.
- 14. Le travail de la prise du recensement devra commencer à quelque point de départ bien établi, que ce soit dans un canton ou une paroisse, ou dans une cité, ville ou village, et devra être poursuivi continûment et régulièrement, que ce soit une subdivision de votation ou plus, ou un territoire de plus grande étendue.
- 15. Dans un canton, une paroisse ou un autre district rural, où les habitations sont disséminées, il est judicieux de commencer sur un chemin ou grande route à la limite du district et visiter successivement chaque maison occupée jusqu'à ce que l'autre côté du district soit atteint, alors que le chemin voisin peut être suivi de la même manière, et ainsi de suite jusqu'à ce que tout le territoire assigné à l'énumérateur soit couvert, ayant soin d'achever le recensement d'une ferme ou d'un lot avant de passer au suivant.
- 16. Si un village non incorporé est inclus dans le district de l'énumérateur, il devra en prendre le recensement séparément de la partie rurale proprement dite, mais sur le même tableau. Une ligne courte tracée en travers de la marge gauche au-dessus du numéro de la première famille et une autre ligne en-dessous du numéro de la dernière famille du village telle qu'entrées sur le tableau, seront une marque suffisante de séparation. Mais si le village porte un nom distinct, il devra être écrit le long de la marge gauche du tableau, entre la ligne du haut et la ligne du bas. Cette séparation facilitera la tabulation des statistiques agricoles, et pourra avoir de la valeur comme document en faisant l'histoire de l'origine des villes futures dans le pays. Le recensement des villages non incorporés, cependant, sera inclus, comme jusqu'ici, dans les statistiques des sections rurales.
- 17. Dans les cités, villes et villages incorporés, où le territoire est habituellement divisé en blocs ou carrés bornés de quatre côtés par des rues, l'énumérateur devra commencer à un coin du bloc et le contourner, entrant dans chaque maison ou bâtisse occupée, en ordre régulier, et recueillant tous les renseignements exigés dans les tableaux, avant de passer au bloc ou carré suivant, et il devra continuer ainsi jusqu'à ce que tout son district de recensement soit fini.

8

18. Si le district de l'énumérateur est partie dans une ville ou un village incorporé et partie dans la campagne, il devra enregistrer les deux parties séparément, comme décrit plus haut dans le paragraphe 16, et établir la distinction entre les deux parties si clairement qu'il ne puisse

résulter, au bureau du recensement à Ottawa, aucune erreur dans le travail de tabulation par la confusion des districts ruraux ou urbains.

- 19. Dans tout endroit où se fait la culture du grain, des fruits et des légumes, et où l'on garde des animaux domestiques, et où sont plantés des arbres d'ornement ou autres, dans les cités, villes et villages, on devra en recueillir les statistiques (comprenant la valeur) avec autant de soin que les statistiques des récoltes et des animaux sur les fermes ; comme aussi l'étendue de terrain occupé et le nombre de granges et autres bâtiments à l'usage du chef ou de tout autre membre de chaque famille ou ménage.
- 20. Le chef de chaque famille ou ménage (ou quiconque donne les renseignements s'y rapportant) devra être questionné sur les détails de tous les tableaux, à moins que l'un d'eux ait été retiré des mains de l'énumérateur, de sorte qu'il puisse être recueilli des renseignements complets couvrant toute la portée du recensement pour chaque partie du pays.
- 21. Si les tableaux ont été retirés, il sera encore du devoir de l'énumérateur régulier de s'enquérir et de faire rapport de l'institution ou de l'industrie et du nom et de l'adresse de son propriétaire, gérant, agent ou officier en charge, au commissaire de son district, qui expédiera immédiatement les détails des renseignements au bureau du recensement à Ottawa, pour l'usage de l'agent spécial qui pourra être nommé pour faire le recensement de telle institution ou industrie.
- 22. Tout commissaire, énumérateur ou autre employé à l'exécution de l'Acte du recensement doit faire et souscrire le serment l'engageant à l'accomplissement fid`le eet exact de ses devoirs en vertu des dispositions de l'Acte, et sous tous rapports tel que prescrit par les formules et instructions émises par le ministre de l'Agriculture; et toute telle personne qui manque volontairement en quelque chose aux devoirs que lui impose l'Acte ou les instructions, ou qui fait volontairement une fausse énonciation dans l'exécution de ces devoirs est coupable de délit.
- 23. Tout officier ou autre personne employée en quelque qualité au travail du recensement doit garder secrets les renseignements recueillis par les énumérateurs et inscrits dans les tableaux ou formules. Il n'est pas permis à un énumérateur de monter ses tableaux à aucune autre personne, ni

9

d'en faire ou d'en garder une copie, ni de répondre à aucune question concernant leur contenu, directement ou indirectement ; et la même obligation de secret est imposée aux commissaires et autres officiers ou employés du service extérieur, aussi bien qu'à tout officier, commis ou autre employé du bureau du recensement à Ottawa.

- 24. Nul résultat de l'énumération, ne sera communiqué au public avant la publication des bulletins imprimés ou rapports, sauf par l'officier en chef du recensement, agissant sous l'autorité et d'après les ordres du ministre de l'Agriculture.
- 25. Il n'est pas permis à un commissaire, énumérateur ou autre employé du recensement d'engager un remplaçant ou d'affermer son travail à un autre. La position à laquelle il est nommé doit être remplie par lui-même, et ses devoirs doivent être accomplis par lui-même. Un service prompt et diligent est exigé du jour où le travail commence jusqu'à ce qu'il soit achevé.
- 26. Il est du devoir d'un énumérateur en entrant dans une maison d'agir avec politesse, de mentionner son but en quelques mots, de poser les questions nécessaires, de faire les entrées requises, et de se retirer aussitôt que son devoir est rempli. Sa conduite doit être judicieuse, et ce n'est que lorsque les personnes refusent de répondre aux questions ou de donner les

renseignements requis que des procédures légales peuvent être prises contre elles.

- 27. A moins qu'il n'en soit prescrit autrement dans les instructions détaillées, l'année du recensement sera l'année commençant le 1er avril 1900 et finissant le 31 mars 1901 pour toutes questions et sujets dans les tableaux 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7, et l'année commençant le 1er janvier et finissant le 31 décembre 1900, pour toutes questions et sujets dans les tableaux 8, 9, 10 et 11.
- 28. A moins qu'il ne soit autrement prescrit pour des localités particulières, les énumérateurs devront commencer à faire le recensement de leurs districts respectifs lundi, le premier jour d'avril, et le poursuivre continûment de jour en jour, excepté les dimanches, jusqu'à ce qu'il soit achevé.
- 29. La journée de travail des officiers du recensement, commissaires, énumérateurs et autres employés pour l'opération du recensement sera de huit heures de service effectif prouvé, et tout travail supplémentaire sera compté comme partie d'une journée au même taux d'appointements que prescrit pour une

10

journée de travail. Dix heures de service effectif prouvé compteront pour un jour et un quart, et douze heures pour un jour et demi.

30. Pour les autres devoirs des officiers de recensement des diverses classes, tel que prescrit particulièrement dans les clauses 11 et 12 de l'Acte, et aussi pour l'autorité en vertu de laquelle ils pourront procéder à la recherche de tout détail de renseignements prescrit dans les tableaux, on s'en apportera à l'Acte du recensement publié avec les présentes instructions tel que prescrit dans les clauses 16, 17, 18, 19 et autres de l'Acte.

INSTRUCTIONS CONCERNANT TOUS LES TABLEAUX.

- 31. Le commissaire remplira les blancs dans l'en-tête de chaque tableau en y inscrivant avec le nom de la province ou du territoire, le nom du district électoral, le numéro de la subdivision de votation ou autre unité d'énumération, et le nom de la cité, ville, village, canton ou paroisse où est situé la subdivision de votation ou unité d'énumération, comme l'exigent les blancs dans l'entête de chaque tableau ; et il fournira à chaque énumérateur une copie écrite ou imprimée des bornes du territoire qui lui est assigné, que ce soit une subdivision de votation ou un territoire de plus grande ou de moindre étendue.
- 32. L'énumérateur étudiera avec grand soin la description écrite des bornes du territoire qui lui est assigné (tel que prescrit par les Instructions nos 13 et 31), de manière à ce qu'il en ait une connaissance parfaite. Il devra se familiariser non seulement avec les bornes précises de son territoire, mais aussi avec toute partie de celui-ci, soit rurale ou urbaine, afin que les terres agraires puissent être distinctement séparées des villes, villages et hameaux ou parties de tels centres de population. Il prendra soin d'éclaircir tout doute qui pourrait exister concernant les bornes entre son propre territoire et les territoires d'énumération voisins, afin de s'assurer que pas une seule maison ou parcelle de terrain ne soit omise dans l'énumération et que pas une non plus ne soit incluse qui appartient au territoire d'un autre énumérateur.
- 33. Dans quelques régions peu populeuses, plusieurs cantons ou paroisses peuvent être groupées pour former une subdivision de votation ou unité d'énumération assignée à un énumérateur, et là où ceci a lieu le nom de chaque canton ou paroisse devra être inscrit dans la ligne en blanc. Mais dans chacun de ces cas le nom de chaque canton ou paroisse devra aussi être écrit par l'énumérateur dans la

marge gauche de la feuille, tel que prescrit dans le no 16 de ces Instructions-ci, de sorte que le recensement de chacun puisse être séparé et distinct.

- 34. Là où deux cantons ou paroisses, ou plus, sont unis pour constituer une municipalité on suivra les mêmes instructions, afin de permettre d'y référer plus tard et pour comparaison quand chacun de ces cantons ou paroisses sera constitué en une municipalité distincte.
- 35. Le numéro de chaque page sera inscrit consécutivement sur les feuilles dans les blancs laissés à cette fin dans les en-têtes, et quand une page sera remplie l'énumérateur signera son nom dans le blanc laissé à cet effet dans l'en-tête. Il devra aussi inscrire après le mot « énumérateur » le jour ou les jours où la feuille a été remplie, ainsi : 2 avril, ou 3-5 avril, ou quel que soit le cas.
- 36. L'énumérateur devra faire toutes les entrées dans les tableaux avec de l'encre de bonne qualité, et chaque nom, mot, chiffre ou marque devrait être clair et lisible. Si un tableau ne peut pas être lu, ou si les entrées sont faites avec de l'encre de qualité inférieure, ou au crayon, ou si elles sont indistinctes ou tachées, le travail de l'énumérateur peut être complètement perdu. Le recensement est destiné à former un recueil documentaire permanent, et ses tableaux seront conservés dans les archives du Canada.
 - 37. Chaque feuille des tableaux ou autres formules spéciales, remplie ou non, gâtée ou non, devra être renvoyée par l'énumérateur au commissaire, et par le commissaire au bureau du recensement à Ottawa.
- 38. Les commissaires de recensement et les énumérateurs devront lire toutes les instructions à la lumière des Tableaux Modèles 1, 2 et 3, qui sont donnés pour illustrer clairement le sens dans lequel chaque tableau de la série devra être rempli. S'il existe quelque doute dans l'esprit de l'énumérateur sur quelque point, soit avant ou après le commencement du travail du recensement, il devra de suite en faire part au commissaire de son district de recensement ; et s'il y avait quelque incertitude dans l'esprit du commissaire il devra s'adresser à l'officier du recensement qui lui a donné ses instructions, ou à l'officier en chef du recensement à Ottawa.
- 39. Là où chose n'est pas autrement indiquée, les entrées dans les colonnes des tableaux seront faites par le trait vertical (1) ou chiffre 1 lorsqu'on a l'intention de compter un, et par un trait horizontal ou tiret (-) lorsque l'on a l'intention de compter 0 ou un blanc. Les mois de l'année seront indiqués par la première syllabe de chacun, tel que Jan. Pour Janvier, sauf dans les cas de mai, juin et août, qui seront écrits au

12

long. Les noms des provinces et des territoires seront indiqués comme suit : --

C. B. pour Colombie Britannique. Alb. pour Alberta.
Man. pour Manitoba. Ath. pour Athabasca.
N.-B. pour Nouveau-Brunswick. K. pour Kéwatin.
N.-E. pour Nouvelle-Écosse. Sask. pour Saskatchewan.
O. pour Ontario. Assa. pour Assiniboïa.
I. P.-E. pour Île du Prince-Édouard. F. pour Franklin.
Q. pour Québec. Mack. pour Mackenzie.
U. pour Ungava. Yuk. pour Yukon.

D'autres contractions seront expliquées dans les instructions pour les divers tableaux, lorsque la

chose sera trouvée nécessaire.

INSTRUCTIONS POUR LE TABLEAU NO 1.

- 40. Le tableau NO 1 est dressé dans le but d'énumérer la population du pays par noms. Le nom de chaque personne dont le domicile habituel ou lieu d'habitation est dans le district d'un énumérateur, dans une partie quelconque du Canada, doit être inscrit sur le tableau, sans égard à l'âge, le sexe ou l'état civil le chef de la famille ou du ménage étant inscrit le premier, et les autres membres en ordre régulier.
- 41. Dans les colonnes 1 et 2 la demeure et la famille ou ménage seront numérotées dans l'ordre des visites, et vu que dans la même maison il peut y avoir une ou plusieurs familles ou ménages, le numérotage sous les deux en-têtes du tableau ne correspondra nécessairement pas. Telle que définie dans l'Acte du recensement, l'expression « maison » comprend navires, bâtiments, vaisseaux, logements ou lieux habités de toute espèce. Toute construction qui abrite un être humain est une maison, et si elle n'a qu'une entrée elle compte seulement comme une habitation, n'importe le nombre de familles qu'elle abrite; mais si elle a deux portes de devant ou portes principales conduisant dans des appartements séparés, la construction sera comptée comme deux maisons.
- 42. Pour les fins du recensement la population est groupée sous les en-têtes de « familles, » « ménages » et « institutions. » Dans le sens restreint de l'expression, une famille se compose de parents et de fils et filles vivant ensemble en communauté ; mais dans un sens plus large elle peut comprendre les parents et serviteurs. Un ménage peut comprendre toutes personnes vivant en commun, qu'elles soient ou non unies par les liens du sang, mais dont un de leur nombre occupe ordinairement la position de chef. Mais les célibataires vivant seuls, qui ont une habitation

13

spéciale et tiennent leur propre ménage, doivent aussi être considérés comme ménages. D'autres qui vivent seuls, tels que ceux qui louent des chambres et ne font que coucher dans la maison, seront compris dans la liste des ménages chez qui ils logent, bien qu'ils prennent leur repas ailleurs. Un ménage d'institution comprend les établissements tels que hôpitaux, asiles, maisons des pauvres, prisons, pénitenciers, collèges, famille en dehors de l'institution doivent être inscrits sous le nom de l'institution. Les domestiques, cuisiniers, etc., d'une institution ne doivent pas être comptés au nombre des hôtes ou internés, mais avec le personnel du chef de l'institution, ou avec leur propre ménage ou autre ménage dont ils forment partie.

43. Les chefs de familles, ménages et institutions sont requis de fournir à l'énumérateur tous les détails relatifs à chaque personne dans la famille, ménage ou institution, tel que stipulé dans les tableaux.

DESCRIPTION DE LA PERSONNE.

44. En inscrivant les noms de toutes les personnes dans une famille ou ménage dans la colonne 3, il n'y aura pas de doute quant à une grande majorité de la population. Leurs foyers sont fixés et connus. Mais dans chaque cas où des membres d'une famille ou d'un ménage sont temporairement absents de leur foyer ou lieu ordinaire d'habitation, leurs noms et condition seront inscrits de manière à se conformer aussi près que possible à l'idée générale d'un système d'énumération de jure. Le nom de baptême et le surnom de chaque personne doivent être inscrits en toutes lettres dans cette colonne, mais si la personne a deux prénoms il suffira d'écrire l'initiale du second.

- 45. Après avoir inscrit le nom de la personne dans la colonne 3 du tableau, l'énumérateur procédera à inscrire les autres détails de la « description de la personne ».
- 46. Le sexe sera désigné parl a lettre « m » pour masculin et la lettre « f » pour féminin, dans la colonne à cet effet.
- 47. Les races d'hommes seront désignées par l'emploi des lettres « b » pour blanche, « r » pour rouge, « n » pour noire, et « j » pour jaune. Les blancs sont naturellement la race Caucasienne, les rouges les Sauvages d'Amérique, les noirs sont les Africains ou nègres, et les jaunes sont les Mongols (Japonais et Chinois). Mais il n'y a que les blancs purs qui seront classés comme blancs ; les enfants nés de mariages entre des blancs et quelqu'autre des autres races pourront

14

être classés comme rouges, noirs ou jaunes, selon le cas, quel que soit le degré de couleur.

- 48. Dans la colonne 6 le chef de chaque famille ou ménage sera inscrit comme tel, et tous les autres selon le degré de parenté, tel que épouse, fils, fille, servante, pensionnaire, locataire, associé, etc. Dans une institution, les personnes peuvent être décrites comme officier interne, patient, prisonnier, élève, etc.
- 49. Dans la colonne 7 la description sera donnée au moyen de la lettre initiale « c » pour célibataire, « m » pour marié, « v » pour veuf ou veuve, et « d » pour divorcé. Les personnes séparées de corps seront inscrites comme mariées.
- 50. Les colonnes 8, 9, et 10 n'exigent pas d'explication. Si une personne est née le 29 janvier, l'inscription dans la colonne 8 sera faite ainsi : 29 janvier.

CITOYENNETÉ, NATIONALITÉ ET RELIGION.

- 51. En désignant le pays ou lieu de naissance il suffira, dans le cas de toutes perosnnes nées hors du Canada, de donner le nom du pays, tel que Angleterre, France, Allemagne ou les Etats-Unis, sans donner les noms des subdivisions plus petites. Si la personne est née au Canada, le nom de la province ou territoire devra être donné, car cela servira à indiquer la tendance vers la migration. Il importe aussi, dans tous les cas, de savoir si la personne est née à la campagne ou en ville, ce qui sera indiqué en ajoutant la lettre « r » pour rural, ou la lettre « u » pour urbain, selon le cas. Ainsi, une personne née dans une ville dans la Nouvelle-Écosse sera décrite dans la colonne 11 comme « N.-E. u » ou si elle est née sur une ferme dans Québec, comme « Q. r ».
- 52. Si la personne est née à l'étranger, l'année d'immigration au Cananda sera inscrite dans la colonne 12 ; et si elle est née dans quelque pays autre que le Royaume-Uni ou aucune de ses colonies ou dépendances, l'année dans laquelle la personne a été naturalisée et a acquis les droits de citoyenneté devra être indiqué en écrivant dans la colonne les lettre « pa ».
- 53. Parmi les blancs, l'origine selon la race ou la tribu est tirée du père, tel que Anglais, Écossais, Irlandais, Gallois, Français, Allemand, Italien, Scandinave, etc. Il faut avoir soin, toutefois, de ne pas appliquer les termes « Américain » ou « Canadien » dans le sens de race, vu qu'il n'y a pas de races d'hommes ainsi appelées. « Japonais », « Chinois » et « Nègre » sont de propres termes de race; mais dans le cas des Sauvages,

15

les noms de leurs tribus devront être donnés tel que « Chippewa », « Cri », etc. Les personnes de sang mêlé blanc et rouge communément appelés « métis » seront décrites par l'addition des

lettres initiales « m.f. » pour métis français, « m.a. » pour métis anglais, « m.e. » pour métis écossais, et « m.i. » pour métis irlandais. Par exemple : Cri m.f. indique que la personne est de race mixte crie et française ; et Chippewa m.e. indique que la personne est Chippewa et Écossaise. D'autres mélanges de Sauvages, à part celles-ci-dessus citées, sont rares, et peuvent être décrites parle lettres « a.r. ». Si plusieurs races sont combinées avec la rouge, tels que Anglais, Écossais, Irlandais et Français, ou toute autre race, elles devront aussi être décrites parle initiales « a.r. ». Une personne dont le père est Anglais, mais dont la mère est Écossaise, Irlandaise, Française ou toute autre race, sera classée comme Anglaise, et ainsi pour les autres dans la race blanche – la ligne descendante étant tirée du père.

- 54. Nationalité est un terme plus ou moins de convention, mais vu qu'il s'applique par droit d'usage aux citoyens du Canada l'expression nouvelle nationalité a été introduite en ce sens dans le discours du Gouverneur général à l'ouverture du premier parlement du Canada il convient d'employer le mot Canadien dans la colonne 15 pour décrire toute personne dont le foyer est dans le pays et qui y a acquis des droits de citoyenneté. Une personne qui est née aux Etats-Unis, ou en France3, ou en Allemagne ou dans un autre pays étranger, mais dont le foyer est en Canada et qui est un citoyen naturalisé devra être inscrit comme Canadien ; de même pour une personne née dans le Royaume-Uni ou aucune de ses colonies, dont la résidence au Canada n'est pas simplement temporaire. Un aubain sera classifié par nationalité selon le pays de sa naissance, ou le pays auguel il prétend devoir allégeance.
- 55. La religion de chaque personne sera inscrite selon ce qu'elle professe, spécifiant l'église ou secte à laquelle la personne appartient. Si les fils ou filles appartiennent à une église ou secte autre que celle de leurs parents, ou de l'un d'eux, l'inscription convenable devra être faite, mais sauf dans ces cas ils devront être classifiés avec leurs parents. La classification des gens selon leur croyance religieuse ne doit omettre ni négliger aucune église ou secte ou forme de croyance, sauf dans le cas d'une église ou secte qui aurait perdu son identité en s'unissant à une autre église ou secte, ou de quelque autre manière. Il n'y a pas d'Église de l'État au Canada, et si une personne n'est pas membre ou n'adhère pas ou ne soutient pas une église ou une secte en particulier, elle ne doit être classée dans aucune.

16

PROFESSION, MÉTIER OU MOYENS DE SUBSISTENCE

- 56. Dans les colonnes 17 à 21 inclusivement, l'énumérateur inscrira la profession, occupation, métier ou moyens de subsistance du chef et des autres membres de la famille et indiquera les positions qu'ils occupent tels que rentiers, patrons, employés, ou travaillant à leur propre compte.
- 57. La première ou principale occupation (Col. 17) est la seule qui devra être inscrite ; c'est-àdire, celle dont dépend principalement la condition de vie et dont sont principalement dérivés les gages, émoluments ou revenus.
- 58. Les expressions telles que « manufacturier », « marchand », et « ouvrier » sont insuffisantes ; la classe particulière d'industrie, ou métier, ou profession ou autre occupation à laquelle la personne énumérée est employée devrait être donnée. Les ouvriers et les journaliers devraient toujours spécifier le genre de travail ou d'affaires auxquels ils s'adonnent habituellement, comme ouvrier de ferme. Si la personne est un ouvrier dans un moulin, manufacture ou usine, spécifiez le genre de travaux après le terme ouvrier, ainsi : ouvrier (travaux de briques). Si c'est un ouvrier expert, spécifiez, en outre du nom général de l'industrie à laquelle il est employé, la branche particulière à laquelle il travaille et les matériaux qu'il emploie, comme fondeur de cuivre, fleur de coton, etc. Si la personne s'est retirée de son emploi rémunératif ou occupation, on l'indiquera en ajoutant la lettre « r » à la description.

XXV

- 59. Pour les personnes qui n'ont pas d'emploi rémunératif et vivent de leurs propres ressources, comme de revenus, rentes, annuités, pensions, etc.; pour les personnes qui sont patrons, comme les propriétaires de moulins, grands agriculteurs, etc., dont le travail est fait par d'autres auxquels des salaires ou gages sont payés; pour les patrons qui travaillent à salaire ou gages; et pour les personnes occupées à un travail rémunératif, faisant leur propre ouvrage, les entrées convenables seront faites dans les colonnes 18, 19, 20 et 21 respectivement. Une réponse affirmative sera indiquée par le trait vertical (|) et une réponse négative par le tiret () dans la colonne convenable.
- 60. Si des femmes mariées, d'autres femmes dépendantes ou des enfants poursuivent une occupation rémunératrice ou salariée en quelque qualité que ce soit, le genre d'occupation sera donné, et ils seront classifiés comme patrons ou employés, selon le cas ; mais s'ils ne s'occupent qu'aux travaux domestiques dans un ménage, sans salaire, ils ne doivent pas être classifiés comme ayant une occupation. Une personne travaillant à la pièce à son domicile sera inscrite conformément à son occupation, qu'elle soit employée en vertu d'un contrat ou entente avec un manufacturier ou autre patron, ou comme aide à la personne ainsi employée.

17

61. Le rang dans l'emploi principal ou occupation doit être clairement indiqué, de sorte qu'on puisse reconnaître exactement si la personne énumérée est (1) un gérant d'affaires indépendant ; ou (2) appartient au bureau de direction comme gérant, commis de confiance, teneur de livres, commis aux travaux, caissier, trésorier, contremaître ou autre officier dirigeant ; ou (3) est en qualité d'ouvrier (comme compagnon, assistant, apprenti, manœuvre, ouvrier, garçon de table ou de comptoir, commis aux ventes, journalier, terrassier, cocher charretier, valet d'écurie, homme de service, cuisinier, bonne, domestique, servante, ouvrier de ferme, fils de cultivateur, etc.), la position ou grade de la personne énumérée étant toujours donnée en rapport à l'emploi, occupation ou profession.

EMPLOYÉS À GAGES.

- 62. Les entrées sous l'en-tête d'employés à gages seront faites dans les colonnes 22 à 27 inclusivement, pour chaque personne nommée dans la colonne 3 qui est employée à quelque occupation industrielle ou autre et à laquelle est payé un salaire, des gages, ou autres émoluments en espèces pour ses services, qu'elle travaille à la pièce, à l'heure, à la journée, à la semaine ou au mois, à son domicile, dans une usine ou ailleurs.
- 63. Les colonnes 22, 23 et 24 ont particulièrement rapport aux employés des fabriques, et on se servira des lettres additionnelles « f » et « m » pour désigner si le lieu de l'emploi est la fabrique ou la maison, ou tous deux. Le trait vertical « (|) f » dénote que la personne travaille de son métier à la fabrique ; « (|) m » signifiera qu'elle travaille à la maison ; et « (|) f m » signifiera que pendant l'année du recensement elle a travaillé partie du temps à la fabrique et partie chez elle. Les entéres dans les colonnes 23 et 24 montreront quelle partie de l'année, exprimée en mois, elle a été employée à son métier, à la fabrique et à la maison respectivement.
- 64. Dans la colonne 25 on entrera le nombre de mois pendant lesquels la personne a été employée autrement qu'à son métier propre dans la fabrique ou à la maison ; ou, si ce n'est pas un artisan, à quelle que soit son occupation, si elle est rémunératrice. Pour les fins du recensement les termes salaire et gages ont une signification commune, étant le montant ou somme d'argent qu'une personne employée par un autre reçoit pour ses services, que le travail fait soit professionnel, littéraire ou manuel.

ÉDUCATION ET LANGUE.

65. Les colonnes 28 à 33 se rapportent à l'éducation et à la langue de chaque personne nommée dans le tableau, de l'âge de cinq ans ou plus.

18

La colonne 28 se rapporte nécessairement aux personnes d'âge d'aller à l'école étant celles de plus de cinq ans et de moins de 21 ans. Si la personne a fréquenté l'école durant l'année de recensement le temps sera indiqué par le nombre de mois, et si il ou elle n'a pas fréquenté l'école pendant l'année ceci sera indiqué par un trait horizontal (—).

66. On répondra aux colonnes 29, 30, 31 et 32 par le chiffre 1 pour « Oui » et par le tiret — pour « Non » selon le cas ; et on ne devra pas tenir compte du degré d'avancement en ce qui concerne aucune des questions. L'anglais et le français ont été institués langues officielles par l'article 133 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, et, par conséquent, on a pourvu spécialement dans le tableau à l'inscription de toutes personnes âgées de 5 ans ou plus qui parlent l'une ou l'autre de ces langues, ou les deux, et dans chacun de ces cas la réponse « Oui » devra être entrée dans les deux colonnes.

67. La langue maternelle de chacun est la langue natale, la langue de sa race ; mais pas nécessairement la langue dans laquelle il pense, ou qu'il parle le plus couramment, ou dont il se sert surtout dans la conversation. Quelle qu'elle puisse être, anglaise, française, gaélique, irlandaise, allemande, suédoise, russe ou toute autre, elle devra être entrée par son nom dans la colonne 33 si la personne parle la langue, mais pas autrement.

INFIRMITÉS.

68. Les infirmités sont inscrites sous les en-têtes des trois classes (a) Sourds-muets, (b) Aveugles, et (c) Aliénés. Il n'est pas nécessaire que le degré d'infirmité soit absolu ou total, mais il doit être suffisamment prononcé dans chacune de ces classes pour avoir atteint l'état d'incapacité. Si l'infirmité est congénitale (c'est-à-dire si elle est de naissance), ou si elle date de l'enfance, les mots « depuis l'enfance » devront être ajoutés, ainsi : Aveugle, depuis l'enfance. L'infirmité, où elle existe dans une personne, sera inscrite par son nom dans la colonne 34, et où elle n'existe pas, l'entrée dans la colonne sera le trait (—) ou le signe habituel pour une négation.

FORMULE SPÉCIALE A POUR LA POPULATION.

69. Le sens littéral de l'expression de jure est « de droit », « légitimement », ou « légalement » ; mais le terme n'a pas, à proprement parler, de signification en loi. Ni les statuts ni les décisions des tribunaux ne donnent de définition exacte ou fixe de ce terme. Ainsi donc, lorsqu'il a été ordonné que l'énumération de la population serait faite d'après le système de jure, il y a lieu à des malentendus et erreurs, en dépit des instructions sur le sens usuel du terme.

19

70. Il y a une probabilité que quelques personnes soient comptées à deux endroits, et que d'autres ne soient pas comptées du tout. Une servante, par exemple, peut être inscrite à la demeure de ses parents comme membre de la famille de jure, et elle peut aussi être inscrite comme de jure du ménage où elle est employée. Ou si elle est absente de chez elle pour une période comparativement longue et qu'elle ne soit dans sa présente place de service que pour peu de temps, elle peut être omise complètement de l'énumération. La même chose peut arriver dans le cas de commis, commis aux ventes, artisans, journaliers, employés de chemin de fer,

etc.

- 71. Il n'est pas possible de poser une règle applicable à chaque cas, mais, généralement, là où il y a doute, un renvoi aux noms des personnes qui sont temporairement absentes, citant le numéro de la page et la ligne dans le tableau no 1, devra être inscrit dans la formule spéciale A en même temps que l'énumération est faite selon le tableau no 1, et avec l'aide du renseignement ainsi obtenu une grande proportion des erreurs possibles peut être éliminée au Bureau du Recensement.
- 72. L'énumérateur inscrira dans la formule spéciale A, le renvoi par numéro de la page et de la ligne dans le tableau no 1, au nom de chaque membre de la famille ou ménage qui est donné comme absent du foyer ou domicile, et dont l'absence est considérée comme temporaire par le chef de la famille ou ménage (ou quiconque donne le renseignement).
- 73. Un étudiant au collège, un matelot ou pêcheur en mer, un exploitant de bois dans la forêt, un marchand ou commerçant en pays étranger, un commis voyageur sur la route, les internés dans les hôpitaux, les établissements pénitentiaires, etc., et autres personnes dont la période d'absence est plus ou moins définie et connue, devront être inscrits comme tels.
 - 74. Mais dans le cas de personnes qui ont quitté le foyer ou domicile auquel ils appartenaient poursuivre quelque négoce ou occupation, ou pour commencer la vie à leur propre compte, dans une partie quelconque du Canada ou dans un autre pays, aucune entrée ne devra être faite par l'énumérateur soit dans le tableau no 1, ou dans la formule spéciale à moins que la date de son retour ne soit bien connue.
 - 75. Si le chef de la famille ou du ménage (ou quiconque donne le renseignement) a quelque doute au sujet de l'intention de ces personnes de s'en revenir, et si elles sont absentes douze mois, elles ne doivent pas être prises dans le recensement par l'énumérateur, la présomption étant qu'elles se sont établies ailleurs.
- 76. Les personnes dans une famille ou ménage dont le foyer ou domicile est ailleurs ne doivent pas être inscrites par l'énumérateur, excepté dans les cas où elles déclarent leur intention de ne plus retourner

20

dans leur foyer ; elles devront alors être inscrites dans le tableau no 1, quelle que soit la durée de leur résidence dans la localité.

- 77. Dans le cas de chaque entrée dans la Formule Spéciale A inscrivez dans les colonnes 1 et 2 le numéro de la page et de la ligne du tableau no 1 où se trouve le nom d'une personne dont l'absence temporaire a été constatée. Le nombre de mois d'absence dans la colonne 3. Dans la colonne 4, si la personne a l'intention de revenir. Dans la colonne 5, décrivez la « Localité où la personne se trouve », donnez (si au Canada) le nom de la province ou du territoire et de la cité, de la ville ou du village, avec la rue et le numéro de la maison ; ou du canton, de la paroisse ou autre municipalité, avec concession et lot ou numéro de cadastre ; et aussi l'adresse du bureau de poste. Si c'est hors du Canada, donnez le nom du pays seulement, ou de l'État si c'est aux Etats-Unis.
- 78. Enquérez-vous du chef de chaque famille ou ménage (ou quiconque donne les renseignements) si quelque personne de la famille ou du ménage est temporairement absente, de manière que les inscriptions convenables concernant telle personne puissent être faites dans la Formule Spéciale A.

FORMULE SPÉCIALE B POUR LA POPULATION.

79. Le numéro 43 de ces instructions impose aux chefs de familles, ménages et institutions l'obligation de donner à l'énumérateur tous les détails concernant chaque personne dans la famille, ménage ou institution, tel qu'exigé par le tableau. Il peut arriver cependant, dans le cas de pensionnaires, locataires et autres, que le chef de la famille, ménage ou institution, à cause de leur absence temporaire, soit dans l'impossibilité de donner les détails de renseignements concernant ces personnes, lors de la visite de l'énumérateur; et pour pourvoir à de tels cas, la formule spéciale B a été préparée. C'est une formule individuelle, semblable dans chaque détail au tableau no 1, et une copie en sera laissée par l'énumérateur au chef de la famille, ménage ou institution, pour chaque telle personne, et devra être remplie à la date et l'heure indiquée par l'énumérateur, et être recueillie par lui et inscrite à sa place convenable dans le tableau no 1.

80. Le paragraphe 17 de l'Acte du recensement statue que quiconque refuse volontairement ou sans excuse légitime, de remplir, au meilleur de sa connaissance et croyance, tout tableau qu'il a été requis de remplir par un énumérateur ou autre personne employée pour l'exécution de l'Acte « ou refuse ou néglige de le signer et remettre ou rendre quand et comme il est requis, ou sciemment fait, signe, remet ou rend, ou fait faire, signer,

21

remettre ou rendre une réponse ou énonciation fausse relativement à quelque renseignement que ce soit demandé dans le dit tableau, est passible d'une amende d'une piastre à quarante piastres ».

INSTRUCTIONS POUR LE TABLEAU NO 2

- 81. Le tableau 2 est pratiquement une continuation du no 1, bien qu'il se rapporte spécialement aux bâtiments et terres. Les colonnes 1 et 2 concernent les personnes nommées dans le tableau no 1, et l'inscription de la page et de la ligne sur lesquelles les noms se trouvent évite la nécessité de les répéter. Ordinairement le renvoi sera à la personne qui est le chef de la famille, ménage ou institution ; mais ceci ne sera pas toujours le cas. Un fils, une fille, un pensionnaire ou autre habitant peut être le propriétaire ou locataire de la propriété, aussi bien que le chef de la famille. En prenant le recensement des églises, écoles du dimanche, et écoles publiques il n'y aura pas nécessairement de renvoi au tableau no 1, mais chaque inscription essentielle concernant ces institutions sera faite dans les autres colonnes.
- 82. Dans la colonne 3 sera donné une description complète de chaque maison ou institution. Si le nom de la municipalité, canton ou paroisse est le même que dans l'en-tête du tableau, il ne sera pas nécessaire de le répéter sous « a ». Toutefois, il y a au Canada des endroits, comme dans l'Île du Prince-Edouard, où cette inscription pourrait être requise. En maints endroits de Québec, les lots dans les villes et la campagne sont décrits consécutivement par les numéros du cadastre, sans renvoi au rang ou à la concession. Dans Ontario, le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest les fermes sont numérotées par lot et concession ou rang, et généralement dans les cités, villes et villages incorporés du Canada, les places d'habitation sont décrites par rue et numéro. Chaque inscription, quelle qu'elle soit, sera précédée de la lettre « a » « b » « c » ou « d », de façon que la relation de la description soit clairement comprise. Ainsi, « b con. 4 lot 6 » ou « b 60 », signifie que la description se rapporte à « rang ou concession et lot, ou numéro du cadastre » ; et « c 14 James » signifie qu'elle se rapporte à la « rue et numéro de la maison ».

MAISONS ET INSTITUTIONS.

83. Le terme « maison » est défini dans l'instruction no 41. La matière dont elle est construite,

que ce soit du bois, de la brique, de la pierre, ou composite, sera indiquée par les lettres initiales « b » pour bois, « br » pour brique, « p » pour pierre, et « c » pour composite, cette dernière peut être du crépi, ou construite de deux matières ou plus.

84. Le nombre de maisons construites sur le lot ou place d'habitation, qu'elles soient en voie de construction, vacantes ou habitées, devra dans

22

chaque cas être inscrit avec la matière de la construction, en plaçant le nombre au-dessus de la lettre initiale. Ainsi, « br » signifie qu'il y a une maison et que la brique est la matière employée à sa construction. S'il y a quelque part une maison vacante qui n'est pas habitable, il ne faut pas l'inscrire. Il faut avoir soin de faire les inscriptions pour les trois classes de maisons dans leur propres colonnes.

- 85. Les institutions sont telles que décrites dans l'instruction no 42, mais comprendront aussi les édifices dans lesquels il n'y a pas de ménage, d'occupants ou même de gardiens, tels que les églises et écoles. Le nom spécial ou légal de chaque institution doit être donné dans la colonne 7, et le nombre d'édifices qui la composent, dans la colonne 8.
- 86. Chaque maison ou institution peut être occupée par une ou plusieurs familles ou ménages, selon que ces termes sont employés dans l'instruction no 42, et si elle est occupée le nombre de famille sera inscrit dans la colonne 9.
- 87. Dans la colonne 10 une entrée sera faite du nombre de chambres dans chaque maison ou institution occupée, pour chaque famille. S'il y a deux familles dans une maison de six chambres, le nombre de chambres pour chaque famille sera inscrit comme 6/2; et s'il n'y a qu'une chambre pour deux familles le nombre pour chacune sera inscrit comme ½. Dans ces cas là le chiffre supérieur indiquera le nombre de chambres, et le chiffre inférieur le nombre de familles.
- 87a. La colonne 11 concerne les institutions occupées seulement, et dans cette colonne sera inscrit le nombre des habitants quelle que soit leur classe, mais sans comprendre les personnes des familles, officiers et employés. Si l'institution est un collège, un hôpital, un asile, une prison ou autre place semblable, l'inscription devra indiquer le nombre de personnes pour lesquelles elle fournit un logement pour l'éducation, le traitement, la détention ou tout autre objet.

BIENS-FONCIERS.

- 88. Les colonnes 12 à 18 inclusivement concernent les biens-fonciers possédés par chaque personne nommée dans le tableau no 1, et les colonnes 19 à 25 inclusivement concernent les biens-fonciers loués ou autrement tenus par chaque personne. Les terrains et bâtiments ne sont pas restreints à la localité où la personne réside, mais sont supposés inclure tous les terrains, bâtiments et établissements manufacturiers que la personne possède, ou tient d'autre manière dans toute partie du Canada.
 - 89. Le grand total d'acres embrassera les superficies de lots de ville ou de village, les lots de fermes et les terres de toutes sortes, occupés ou non, et cultivés ou non.

23

90. Pour calculer la capacité d'un silo en pieds cubes (colonnes 17 et 24) multipliez la longueur par la largeur et le produit par la hauteur, tels que mesurés en pieds linéaires.

ÉGLISES ET ÉCOLES.

- 91. La situation de chaque église et école sera décrite sous l'en-tête de la colonne 3 de ce tableau.
- 92. Les détails pour chaque église ou lieu de culte peuvent être obtenus du clergyman, prêtre ou ministre qui en a la charge. Le nom de la confession religieuse sera inscrit dans la colonne 26, le nombre des communiants ou membres de l'église dans la colonne 27, et le nombre de places que contient l'édifice dans la colonne 28.
- 93. Les surintendants des écoles du dimanche sont les personnes les plus capables de fournir le renseignement requis sous les en-têtes des colonnes 29, 30 et 31. Si l'école n'est pas sous le contrôle d'une confession religieuse elle peut être inscrite comme école unie, et les diverses églises qui y sont intéressées peuvent être indiquées par les initiales ou autres contractions qui les représentent.
- 94. Le nombre d'officiers et d'instituteurs devra être le nombre total de ceux qui sont ainsi employés dans l'école, et le nombre d'élèves devra être le total de ceux dont les noms ont été entrés comme assistant aux classes durant les trois mois finissant le 31 mars 1901.
- 95. Les détails des Écoles Publiques (terme qui comprend aussi les Écoles Séparées) devront être obtenus de l'instituteur ou du principal de chaque école. Le nombre d'appartements sera le nombre occupé par les élèves comme classes ou salles d'étude seulement.
- 96. Le nombre d'élèves devra être le total de ceux qui ont assisté aux classes pendant les trois mois finissant le 31 mars 1901, dont le registre de l'école fait preuve.
- 97. Les colonnes 35, 36 et 37 n'exigent pas d'explications, mais l'énumérateur doit prendre soin de remplir chacune d'elles tel gu'indiqué dans l'en-tête.

INSTRUCTIONS POUR LE TABLEAU NO 3

98. Dans ce tableau seront inscrits les noms de toutes les personnes qui sont mortes dans la division de votation de l'énumérateur ou territoire d'énumération, durant les douze mois finissant à minuit du 31 mars 1901.

24

- 99. Dans les colonnes 1 et 2 seront inscrites la page et la ligne du tableau no 1, sur lequel se trouve le nom du chef de la famille ou du ménage dont la personne défunte était membre, et de qui on doit obtenir le renseignement requis pour ce tableau.
- 100. Les colonnes concernant la description de la personne (3 à 9 inclusivement) seront remplies selon les Instructions 44 à 50 inclusivement; et les colonnes 10, 11, 12 et 13 seront remplies selon les Instructions 51 à 55 et 56 à 61 inclusivement. Dans la colonne 14 on inscrira le mois du décès.
- 101. La maladie ou la cause du décès sera inscrite d'après la nomenclature Bertillon ou Internationale (ou noms des maladies) telles qu'imprimées au dos du tableau-modèle de Mortalité. Si le chef de la famille ou autre personne qui fournit le renseignement concernant le défunt ne peut donner la cause du décès conformément à cette nomenclature, la cause sera inscrite telle qu'il la donnera. Mais il devra être requis de fournir le nom du médecin qui a soigné le défunt, pour l'inscrire dans la colonne 16, et le médecin devra être visité subséquemment pour donner son « explication de la cause du décès » pour inscription dans la colonne 17.

- 102. Pour plus de facilité, l'énumérateur peut visiter le médecin après qu'il aura complété le recensement du territoire qui lui est assigné, et se procurer d'un coup son explication quant à la cause du décès de chaque personne décédée qu'il aura soignée ; et le médecin devra être requis de donner la maladie ou la cause du décès selon la nomenclature Internationale.
- 103. Chaque fois que la chose sera possible, une liste des personnes décédées préparée par le registraire provincial ou local des statistiques vitales, sera fournie par le commissaire du recensement à chaque énumérateur dans son district de recensement, comme une aide pour obtenir un recensement complet de la mortalité, vu que l'expérience a démontré que sans cette aide on ne peut se procurer des rapports complets. La liste sera pour les neuf mois finissant le 31 décembre 1900, et sera complétée plus tard pour un état pour les trois mois finissant le 31 mars 1901, pour l'usage du Bureau du Recensement à Ottawa, afin que le recensement de la mortalité tel que fait et rapporté par les énumérateurs puisse être revisé pour toute l'année.

Updated, April 16, 2004

Source : Site Internet du Programme de recherche en démographie historique, Université de Montréal, département de démographie, disponible à l'adresse suivante en date du 23 mars 2008. http://www.prdh.umontreal.ca/1881/enum_1901_french.html